

3. Diagnostic service et mobilité

#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

Organisation de proximité

SCoT

→ L'espace de vie de la presqu'île

Vocation préférentielle d'accueil n'entravant pas l'élévation du niveau des fonctions existantes ailleurs











-  Pôle commerces, services, équipements
-  Pôle industrie
-  Pôle tourisme
-  Pôle transport (halte ferroviaire, aire de covoiturage) et accroche au réseau structurant
-  Organisation des mobilités locales : bus, TAD, vélo
-  Niveau d'intensité de l'offre résidentielle – diversification du parc (RS/ RP, LLA,...)
-  Structuration paysagère de l'espace : coupure d'urbanisation



#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

Organisation de proximité

PLU 2014

-  Maintenir les accès « terre-mer-air » de la commune.
-  Mettre en place un pôle multimodal de transport au niveau de la gare
-  Relier les différents pôles d'attractivité entre eux par des transports en commun.
-  Parking de décharge à l'entrée des pôles d'attractivité.
-  Mutualisation des parkings notamment à l'entrée des villages.
-  Prévoir des itinéraires bis pour décharger le centre ville.
-  Limiter les extensions d'urbanisation de l'agglomération
-  Maitriser l'urbanisation des cœurs d'îlots.
-  Faire vivre les équipements « enfance-jeunesse » et anticiper les besoins pour faire face au vieillissement de la population
-  Plan de mise en valeur des espaces publics et valorisation des espaces identitaires de la commune
-  Renforcement des commerces du centre ville
-  Prévoir un nouveau cimetière



#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

Services publics

Catégories INSEE : équipements et services

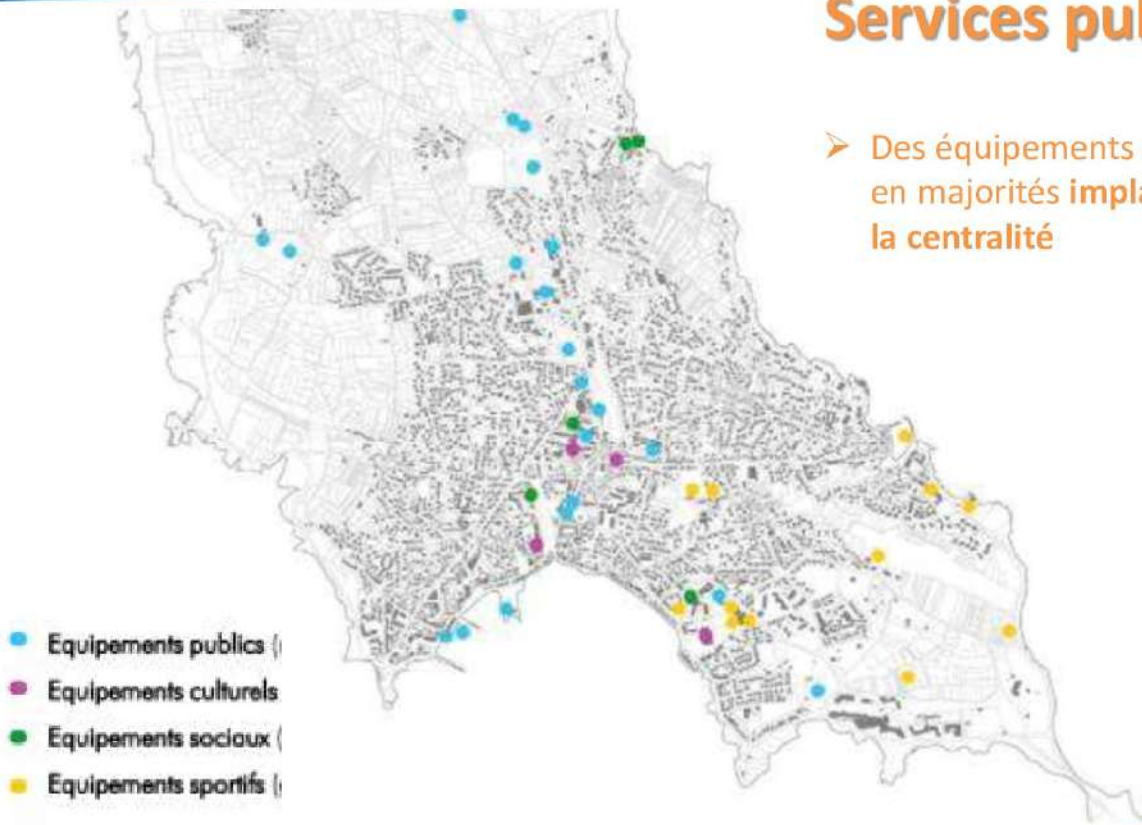
Services aux particuliers	Commerces		Enseignement		Santé		Transports et déplacements		Sport, loisir, culture	Tourisme Labélisation station balnéaire
	Typologie	Nbre	Typologie	Capacité	Typologie	Nbre	Typologie	Fréquentation	Typologie	Typologie
Mairie	Traditionnel	285	Multi-accueil	35	CCAS + aide à domicile	1	Gare Tir-Bouchon	127 000/été	Cinéma La Paradis	Office du tourisme
Police municipale	GMS	10	ALSH	-	EHPAD	1	Gare BreizhGo	92 000/été	Maison du patrimoine	Thalasso
Gendarmerie	Point relais colis	2	Espace jeunes	-	Résidence autonomie	1	Gare maritime	1 Mo/an	Médiathèque	Kasino
pôle emploi Néo56	Marché permanent	1	Ecole Jules Ferry	174	Cabinet infirmiers	3	Aérodrome	10 000 mvts/an	Piscine	Camping Kerné
La poste			Ecole Sainte Anne Clément	119	Centre imagerie médicale	1	Transport Qui'bus	27000/été	Gymnase	Camping Goviro
			Collège Sainte Anne	115	Dentiste	3	Mobilités douces	1500/été istme	Salle de sport	Port de plaisance
			Collège Beg er vil	169	Laboratoire biologie médicale	1	Parking des îles	1300 places	mini golf tennis	Marchés estivaux
					Kinésithérapeute	4			Maison des associations (dont PJJ)	
					Médecin	3			Salle de l'hôtel de ville	
					Orthophonistes	1			Salle Saint-julien	
					Ostéopathes	6			Espace Louison Badet	
					Pharmacie	2				
					Psychologues	2				
					Pédicure/podologue	2				
					Vétérinaire	2				

- **Des services aux particuliers en difficultés :** Manque de visibilité de l'offre existante, offre dispersé sur différents sites
- **Santé:** la commune classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS
- Certains services administratifs absents sur la presqu'île : impôt, caf, CPAM...
- Pas d'enseignement diplômant
- Fort taux de fréquentation entraînant de **grandes difficultés de déplacement et de stationnement** (port d'embarquement pour 6 communes)

- **Un bon niveau d'équipements culturels et sportifs, mais vieillissant** en cours de rénovation -> priorité de la commune

Services publics

➤ Des équipements et services en majorités implantés dans la centralité



#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

Emploi et formation

Un taux d'actif qui régresse et une offre d'emploi qui se développe

(Cf: Enjeux volet habitat: logements des jeunes actifs et saisonniers)

Quiberon	
Nombre actifs	1 611
Nombre emplois	2 169
Nb emplois/actifs	1,3
TX chômage 15-24ans	38% 33% en 2013

Ressenti d'une population jeune, originaire de la presqu'île, peu qualifiée en difficulté d'insertion professionnelle :

➤ **Augmentation du taux de chômage chez les 15-24 ans**

Contradiction entre le taux de chômage en augmentation et les difficultés de recrutement dans les CHR → Enjeux d'accompagnement à l'emploi

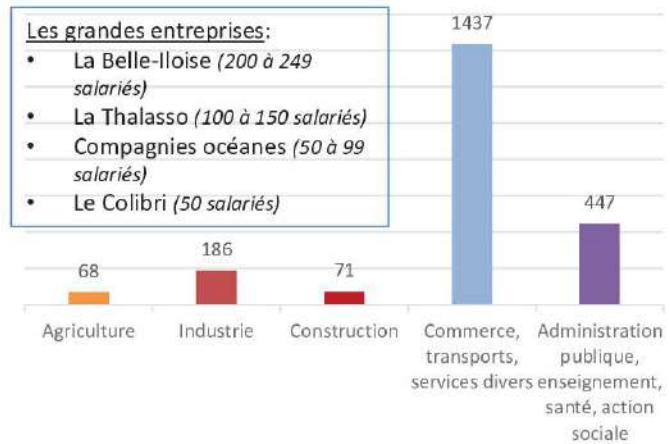
Zoom sur la criée de Quiberon, activités traditionnelles de la commune et lieu emblématique du centre-ville, vecteur d'attractivité

➤ 2^{ème} port de criée du Morbihan et innovant

➤ 50 navires

➤ Un tonnage faible mais un prix de vente élevé au niveau national et en augmentation, avec 1 365 tonnes débarquées en 2019 (contre 1052 en 2014)

En 2018, des emplois majoritairement dans le secteur **commerces-transport (65%)** et **les administrations publiques (école, santé, etc..) (20%)**



- Quiberon : Néo56 – permanence pôle emploi et la mission locale ponctuellement
- Des établissements de formation principalement situés sur Auray et Etel

Les établissements de formation, de qualification et d'aides à la recherche d'emploi

Lycée des métiers d'art Bertrand Duguesclin

Auray / Brech's
Niveaux CAP à Bac
Ebénisterie d'art
Tapisserie d'ameublement
Graphisme publicitaire
Marchandises visuel

Lycée Benjamin Franklin

Auray
Niveau BTS
Négociation et digitalisation de la relation clients

Groupe scolaire Sainte Anne – Saint Louis

Sainte-Anne-d'Auray
Niveaux CAP à Bac
Equiper polyvalent du commerce
Métiers du commerce et de la vente

Lycée du Nautisme et de la carrosserie

Emile Jamer - Etel
Niveaux CAP à Bac
Maintenance nautique
Technicien motoriste
Carrosserie
Soudage
Formations continues

Lycée Kerpleux Le Tallec

Auray
Niveaux CAP à BTS
Services aux personnes et vente en espace rural
Services aux personnes et aux territoires
Travaux de la Vigne et du Vin
Responsable d'entreprise agricole (orientation viticulture)
Jardinier paysagiste
Aménagements paysagers
Gestion et protection de la nature
Certificat de Qualification Professionnelle
Construction d'ouvrages paysagers
Certificat de spécialisation agricole
Apiculture

Lycée Professionnel Maritime et Aquacole

Etel
Niveau CAP à BTS
Moteur
Electro-mécanicien marine
Conduite et gestion des entreprises maritime
Cultures marines
Navigant port et machine
Formations continues
Formations spécifiques

Université Bretagne Sud Campus de Lorient, Campus de Vannes, Campus de Pontivy

4 filières spécifiques de Bac+2 à Bac+8 :
Mer & Littoraux
Industrie du futur
Environnement, santé & handicap
Cyber & Intelligence des données

Mission locale du Pays d'Auray + PJJ Auray

16 – 25 ans
Emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé,
accès à la culture et aux loisirs

Pôle Emploi Auray

Maison de l'emploi et de la formation
professionnelle - Espace saisonnier
Auray

AMISEP, CapEmploi 56, ...

Source: Schéma stratégique de développement économique d'AQTA

#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

Absence d'offre de type « coworking » ou tier-lieu sur la presqu'île

	Commune	Bureaux	Co working	Salle de réunion	Ateliers et formations
L'écloserie	Plouharnel	8	4	1	
Les casiers	Plouharnel	8			
La pépinière	Auray	10	4	4	oui
L'argonaute	Auray	15	4	2	oui
La Fabrique du Loch	Auray		Oui ?		oui
Action Connect	Auray	7	25	3	oui
Be to BIM	Crac'h	oui	oui	oui	oui
LAB'Ocean	La Trinité	28	40	5	oui

- Quiberon ne dispose pas d'offre de type tiers-lieux avec coworking, bureaux et salle de réunion, malgré sa fonction de centralité et son enclavement géographique
- Entretien Argonaute: une fréquentation élevée sur les bureaux et faible sur le Coworking

46

Accueils des actifs et entreprises



#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique

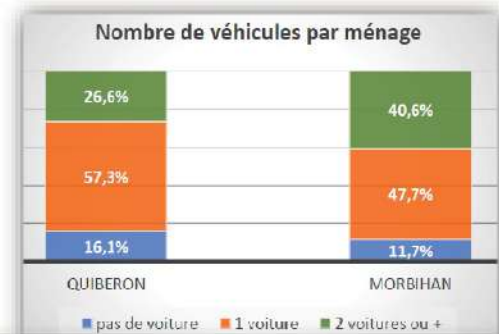
Schéma mobilité intercommunal 2015 et compétence mobilité (LOM)

Depuis le 1er juillet 2021, AQTA devient compétente sur la mobilité dont les transports collectifs communaux. Les lignes QuiBus et du parking des Îles sont concernées. Une feuille de route intercommunale est en cours de réalisation.

Schéma directeur cyclable en cours de déploiement

La commune de Quiberon polarise l'emploi. Le nombre d'emplois sur la commune est supérieur à la population active de la ville (1,5 fois plus d'emplois que d'actifs).

- **80,9 % des actifs résidant à Quiberon travaillent sur la commune** et plus de 1 000 personnes travaillent à Quiberon sans habiter sur la commune dont (1/4 de Saint-Pierre-Quiberon),
- **La voiture est le mode de transport privilégié pour 69%** des déplacements des résidents de Quiberon. Seuls 13% des travailleurs quiberonnais utilisent la marche et 10% le vélo.
- **Il existe une marge d'évolution importante de la part modale modes doux** sur les déplacements domicile-travail. Les distances sont inférieures à 5 km dans la majorité des cas.

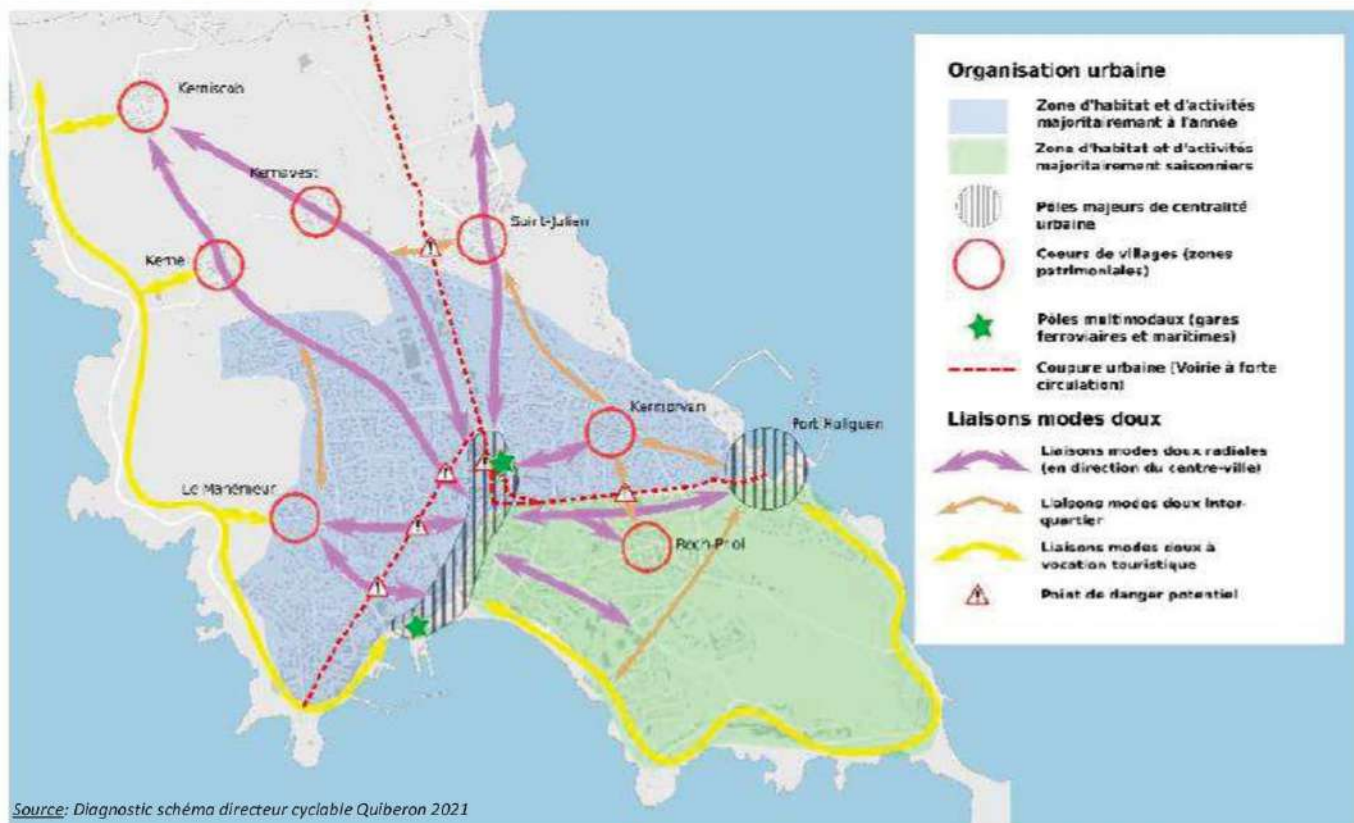


Part des moyens de transport utilisés par les quiberonnais pour se rendre au travail en 2017



#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique

Schéma directeur cyclable communal



Source: Diagnostic schéma directeur cyclable Quiberon 2021

#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique

Schéma directeur cyclable communal



#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire

Accès unique par l'isthme de Penthievre entrainant de fortes contraintes

4,1 millions d'usagers par an, dont:

- 96% en véhicule particulier
- 3% en transports en commun (car et TER)
- 1% à vélo

Plusieurs offres de transports en commun:

- Le « Tire-Bouchon » circule l'été uniquement (10 A/R par jour). Il s'agit de navettes ferroviaires circulant entre Quiberon et Auray (TER) en correspondance au pôle multimodale d'Auray avec les trains grandes lignes (TGV) et TER d'autres TER vers Paris, Rennes, Nantes. Les vélos sont acceptés uniquement sur certains trains.

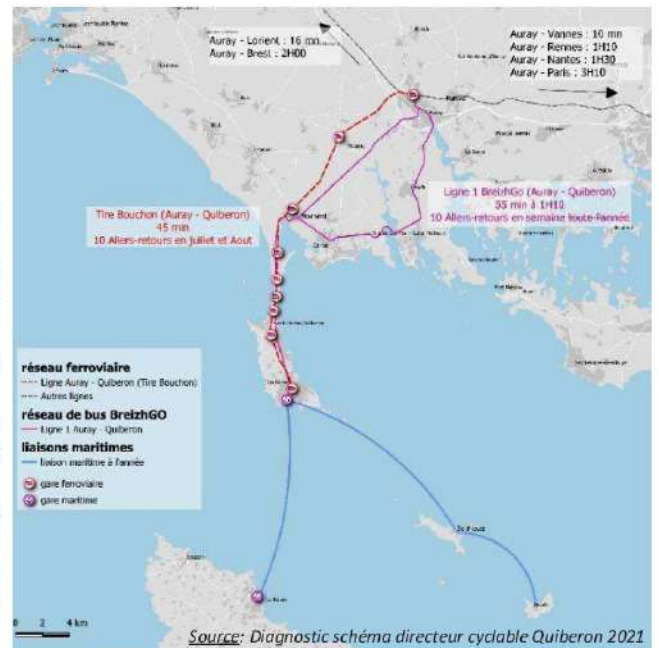
-> Une étude Auray-Quiberon-les îles, pilotée par AQTA, proposant différents scénarii sur l'avenir de la ligne du « Tire-Bouchon » est en cours.

- Les bus BreizhGo (10 A/R par jour) circulent le reste de l'année entre Quiberon et Auray. Ils assurent des correspondances avec des TGV et TER. Les vélos ne sont pas acceptés.
- Les navettes maritimes de la compagnie océane circulent vers les îles. Celle de Belle-Île acceptent les vélos.

-> La fréquence et l'amplitude horaire du train ou du bus sont considérées comme insuffisants par les usagers pour représenter une alternative à la voiture, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

Les enjeux identifiés au niveau communal:

- Développement du quartier gare, pôle d'attractivité (AAP en cours)
- Gestion des flux de la gare maritime / plan de stationnement
- Déploiement du schéma directeur circulations douces



Bilan diagnostic service et mobilité

Atouts et Opportunités

Territoire attractif. 2^{ème} pôle touristique de Bretagne. 3^{ème} offre touristique du 56 (9000 lits).

2^{ème} pôle d'emploi de l'EPCI. Plusieurs infrastructures de transports existantes (Gare ferroviaire, routière et maritime, aérodrome). Un schéma cyclable communal et intercommunal.

#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

- Quiberon pôle d'équilibre du SCoT, exerçant la fonction de centralité (équipements et services concentrés au centre-ville) pour son bassin de vie
- Un accueil des enfants de la crèche au collège (1 pôle multi-accueil, 2 écoles et 2 collèges)
- Un bon niveau d'équipements culturels et sportifs, vieillissant mais en cours de rénovation -> priorité de la commune

#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique

- Un schéma cyclable récent avec un fort potentiel de développement du flux domicile-travail en mobilité douce
- Une programmation ambitieuse de 197 tronçons de mobilité douce à réaliser
- Passage de la ville à 30Km/h

#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire

- Etude Auray-Quiberon-les îles
- Des pôles multimodaux structurant à l'échelle de l'EPCI (Gares ferroviaire, routière et maritime (en rénovation))
- Un potentiel de développement économique sur la gare ferroviaire (AAP lancé)
- Une continuité assurée par le schéma cyclable irrigant l'ensemble de la commune

Menaces et Faiblesses

Taux de croissance de la population négatif. Vieillesse de la population. Indice de jeunesse faible. Taux de chômage en augmentation chez les 15-24 ans et part des actifs à la baisse. Difficulté de recrutement, notamment lié au marché de l'immobilier très tendu. Difficulté de logements pour les actifs.

#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité

- Absence de certains services administratifs : impôt, caf
- Santé: la commune classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS
- Pas d'enseignement diplômant
- Des établissements publics devenus obsolètes (Gymnase, hôtel de ville, Espace Louison Bobet, camping de Kerné)

#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique

- Taux de motorisation de la population élevé 84,9%
- Des flux « domicile-travail » essentiellement pratiqués en voiture pour les actifs habitants à Quiberon (64%)
- Une circulation difficile et une route unique surchargée, notamment en période estivale et pré-estivale

#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire

- Des infrastructures de transport en commun existantes, mais qui ne permettent pas le report modal
- Fort taux de fréquentation entraînant de grandes difficultés de déplacement et de stationnement
- Stationnement des insulaires provoquant la multiplication des voitures ventouses et l'engorgement du centre-ville

6. Enjeux identifiés à l'issu du diagnostic

Habitat	Commerce	Mobilité et service
Continuer la politique foncière engagée en faveur de la mixité sociale pour répondre aux besoins de productions de logements aidés, tout en évitant l'artificialisation des sols.	Conforter le linéaire commercial existant en travaillant sur les ruptures existantes et l'entrée de ville	Dynamiser les services et équipements de proximité existants
Assurer une mixité sociale et économique pour permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider , particulièrement à destination des actifs et saisonniers sur la centralité de Quiberon	Renforcer l'image commerciale du centre-ville de Quiberon en maintenant une bonne diversité de l'offre et en améliorant l'achat plaisir	Aider les jeunes Quiberonnais dans leur insertion socio-économique
Accompagner les seniors en adaptant l'offre d'habitat en centre bourg	Développer les connaissances du tissu commercial pour améliorer la coordination des politiques habitat, commerce et mobilité.	Conforter l'économie primaire en réhabilitant le bâtiment de la Criée symbole de la culture Quiberonnaise et lieu emblématique du centre-ville
Réhabiliter les logements dégradés Vigilance sur la dégradation du parc privé et public		Développer l'offre d'accueil des travailleurs nomades et petites entreprises en cohérence avec l'offre déjà existante sur le territoire d'AQTA
		Déployer le schéma directeur cyclable
		Fluidifier les déplacements en réduisant la place de la voiture en lien avec AQTA et la Région Bretagne



CE QUI NOUS UNIT



2021-2026

PROJET DE TERRITOIRE

4

ENTRETIEN AVEC
PHILIPPE LE RAY
UN TERRITOIRE
UNE DYNAMIQUE
ET SOLIDAIRE

6

UNE DÉMARCHÉ
EXEMPLAIRE

8

LES FRUITS
DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE

10

LES DÉFIS
MAJEURS

13

ENJEU #1
PRÉSERVER NOTRE
ENVIRONNEMENT
ET VALORISER
NOS RESSOURCES

17

ENJEU #2
SOUTENIR
NOTRE ÉCONOMIE
AU PLUS PRÈS
DES ACTEURS

22

ENJEU #3
AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE
EN VEILLANT À NOS ÉQUILIBRES

26

ENJEU #4
CAPITALISER SUR NOTRE QUALITÉ
DE VIE, LE BIEN-ÊTRE
ET LES LIENS SOCIAUX

32

ENJEU #5
MOBILISER NOS RESSOURCES
AU SERVICE D'UNE ACTION
PUBLIQUE EFFICACE

ENTRETIEN

Philippe Le Roy,

"UN TERRITOIRE UNI, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE"

LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE A MOBILISÉ DURANT PLUSIEURS MOIS L'ENSEMBLE DES PLUS COMMUNAUTAIRES, PUIS LA SOCIÉTÉ CIVILE. POURQUOI UNE MOBILISATION SI LARGE ?

Ce projet est pensé pour bénéficier tout au long de sa durée. Il est un socle commun et le point de départ d'un dynamisme qui doit être porteur du plus grand nombre. Des communautés de Communes mais aussi communes, partenaires institutionnels, réseaux associatifs et économiques, le territoire. C'est pourquoi nous avons mené cette réflexion à l'échelle de tous les acteurs, en attendant ainsi tous les aspects de sa portée.

Un territoire est ce qui nous unit. Il est fondé sur des orientations partagées, voire la gestion partagée de l'espace, mais nous ajoutons sur toutes les forces vives pour construire et mettre en œuvre des décisions communes qui nous permettent d'atteindre nos objectifs.

QUELLE EST AUJOURD'HUI L'AMBITION D'AURAY QUÉBERON TERRE ATLANTIQUE ? SUR QUELS PRINCIPES REPOSE CE PROJET DE TERRITOIRE ?

Nous voulons un territoire uni, dynamique et solidaire. C'est le fondement de ce projet.

Un territoire est ce qui nous unit. Il est fondé sur des orientations partagées, voire la gestion partagée de l'espace, mais nous ajoutons sur toutes les forces vives pour construire et mettre en œuvre des décisions communes qui nous permettent d'atteindre nos objectifs. Que c'est la dynamique, et que les quatre ont profondément accès dans ce territoire, ce ne doit pas être une simple dimensionnement exceptionnel, de sa diversité économique. Tous cela, évidemment, être le fruit et le résultat de nos dynamiques. Nous devons nous appuyer sur ces quatre axes pour construire des réseaux et partenariats à l'échelle de ce territoire. Il nous faut veiller à ce que ces axes soient participatifs et développer des stratégies et des actions que nous voulons mettre en œuvre car nous sommes un territoire uni, dynamique et solidaire.



Tout investissement sur le territoire d'Auray Québeron Terre Atlantique est créateur de richesse

L'acteur public que nous sommes doit cultiver la résilience et l'adaptabilité

Plus important encore, il faut que la solidarité s'adresse au profit des personnes qui en ont le plus besoin. Nous devons nous appuyer sur ces quatre axes pour construire des réseaux et partenariats à l'échelle de ce territoire. Il nous faut veiller à ce que ces axes soient participatifs et développer des stratégies et des actions que nous voulons mettre en œuvre car nous sommes un territoire uni, dynamique et solidaire.

AU-DELÀ DE CE PROJET 2021-2026, QUELLE EST VOTRE VISION DU TERRITOIRE DANS UN AVENIR PLUS LOINTAIN, DANS 15, 30, 50 ANS ?

Je me le demande aujourd'hui, à trois heures de nuit, ce que chaque territoire peut s'approprier, répondre à ses besoins, que le futur est belle, que le monde est agréable et que nous aurons à partager de social, culturel, éducatif et de formation, surtout les compétences. Nous sommes développés, les compétences, et le monde est beau, et ce qui est beau est agréable et que nous aurons à partager de social, culturel, éducatif et de formation, surtout les compétences. Nous sommes développés, les compétences, et le monde est beau, et ce qui est beau est agréable et que nous aurons à partager de social, culturel, éducatif et de formation, surtout les compétences.

VOUS SEMBLEZ TRÈS CONFiants ET MÊME OPTIMISTES. POUR QUELLES RAISONS ?

J'ai effectivement une grande confiance en l'avenir. Confiance de nos élus, qui ont une vision claire de ce que nous voulons. Mais surtout, la confiance de nos citoyens, qui ont une vision claire de ce que nous voulons. Mais surtout, la confiance de nos citoyens, qui ont une vision claire de ce que nous voulons. Mais surtout, la confiance de nos citoyens, qui ont une vision claire de ce que nous voulons.

UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE

#CO-CONSTRUCTION #ENSEMBLE #RÉFLEXION #AVENIR

1 CONSULTATION CITOYENNE

6 SÉMINAIRES

25 ATELIERS

DE SEPTEMBRE 2020
À JUIN 2021

Au sein du territoire atlantique, il est un plaisir de se donner le temps et les moyens de définir un projet de développement pour le territoire. Depuis août 2020, entre septembre 2020 et mai 2021, les 57 communes du territoire ont construit un collectif d'expériences et d'idées. Sous la forme de ateliers puis de séminaires, 25 ateliers auront permis de réfléchir à l'avenir du territoire, à son identité, à son rôle et à son projet de développement pour le territoire. Éclairés par les ateliers et projets qui ont été réalisés au sein des 57 communes, le territoire atlantique a pu identifier les objectifs à moyen et long terme, les enjeux, les défis et les opportunités. Ils ont permis d'établir un cadre de référence et de définir les orientations stratégiques et opérationnelles du territoire.

C'est en effet le rôle des collectivités de définir leur projet de territoire, de définir leur rôle et leur place dans le territoire. C'est pourquoi nous avons organisé ces ateliers et séminaires, qui ont permis de réfléchir à l'avenir du territoire, à son rôle et à son projet de développement pour le territoire. Éclairés par les ateliers et projets qui ont été réalisés au sein des 57 communes, le territoire atlantique a pu identifier les objectifs à moyen et long terme, les enjeux, les défis et les opportunités. Ils ont permis d'établir un cadre de référence et de définir les orientations stratégiques et opérationnelles du territoire.

EN 2021, cultivons l'essentiel, ce qui nous unit




207 interventions individuelles reçues

Consultation avec les associations locales pour les enjeux de développement

UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE ACCESSIBLE À TOUS, DU 8 AVRIL AU 8 MAI 2021

87% des participants ont moins de 45 ans

67% des participants ont moins de 45 ans

87% des participants ont moins de 45 ans

LES FRUITS DE LA CONSULTATION CITOYENNE



L'ATTACHEMENT AU TERRITOIRE

Le cadre de vie, l'école, l'environnement
 Les maisons familiales, l'attachement
 La qualité de vie, le climat



LES FACTEURS D'OPTIMISME

Le dynamisme
 L'engagement (citoyen, associatif, élus)
 Le caractère exceptionnel



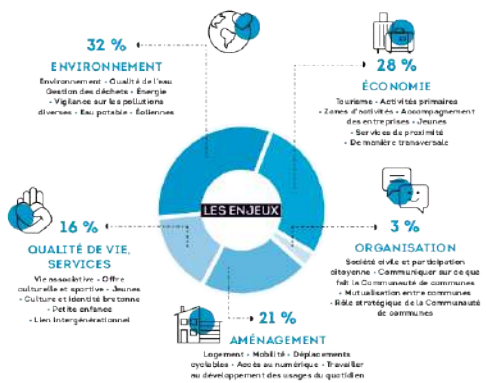
CE QUI NOUS UNIT

Une identité singulière
 Le lien terre-mer
 La solidarité, la vie associative, le culture, le patrimoine



LES FACTEURS D'INQUIÉTUDE

L'attachement
 L'équilibre nord-sud
 La place des jeunes

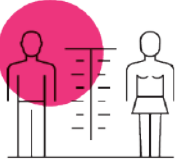


Le mot de la fin à une habitante de Landévant

Mary, Ouberon Terre Atlantique
 Sœur du tournant de son dossier.
 C'est à ses représentants que nous laissons la responsabilité de trouver le parfait équilibre entre développement économique nouveau et préservation de l'environnement. Je suis dans la promotion de la solidarité auprès d'une population qui change de visage.

Nicole, 54 ans

LES DÉFIS MAJEURS



LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

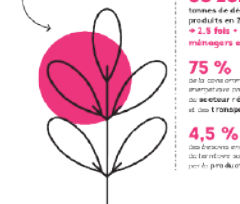
En 30 ans, notre territoire a vu son territoire démographique passer de 100 000 personnes à 130 000 et jusqu'à 200 000 à court terme. Comment organiser les services publics, la question des déchets, les services de base ? Comment préserver et organiser le territoire ? Comment préserver le cadre de vie, les ressources, l'environnement et les paysages dans un contexte de transitions locales et digitales croisées ? L'attractivité, que ce soit pour attirer ou pour répondre à la demande, est au cœur de nos enjeux. Comment préserver les services de base ? Comment organiser le territoire ? Comment préserver le cadre de vie, les ressources, l'environnement et les paysages dans un contexte de transitions locales et digitales croisées ?

87 546 habitants en 2020
0,7% Croissance annuelle de la population entre 2015 et 2018
→ 0,73 en 2017 Indice de jeunesse rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans et l'âge

37% rendements secondaires

LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL

La diversité et la qualité des paysages sont une formidable ressource. Ils caractérisent un cadre de vie attractif, vivant, et donc valorisable. Le premier enjeu de ce cadre de vie est probablement le défi majeur de 21^{ème} siècle, pas seulement à l'échelle locale. Plus que de tenter de répondre à ce défi, il s'agit de proposer des solutions innovantes et adaptées au territoire. Comment reconnaître la qualité de son territoire ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ?



86 281 tonnes de déchets produits en 2018
→ 2,8 fois plus de déchets ménagers en été
75% des opérations immobilières concernent au secteur résidentiel et des transports
4,5% des entreprises employées au territoire sont dédiées à l'énergie verte et aux locaux



LE DÉFI DE LA MOBILITÉ

Sur ce territoire, il est difficile à la fois de répondre à la question des déplacements de personnes et de marchandises. Pour faciliter les déplacements, il faut penser la mobilité de manière globale, en intégrant les différents modes de transport, les infrastructures, les services, les comportements. Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ?

65% des actifs résident et travaillent sur le territoire
n°1 la voiture individuelle reste le mode de déplacement de référence
1 million de traversées annuelles vers les îles de la région Réunion et la Réunion

LE DÉFI ÉCONOMIQUE

L'économie d'entreprise est plurielle. Elle se compose de nombreux acteurs, de nombreux secteurs, de nombreux métiers. Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ?



2° destination touristique bretonne
6,8% Taux de chômage de la région Réunion
55% des entreprises employées sont entre 1 et 2 salariés (contre 40% en 2009)

2,4 ans Capacité de déendettement de la Communauté de Communes en 2020 (pour l'année précédente)
88,5 M€ Coût de l'investissement de la Communauté de Communes sur les 7 dernières années

LE DÉFI DES MOYENS

Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ? Comment mieux valoriser les atouts et proposer une production ? Comment se mesurer et évaluer la « valeur ajoutée » ?



PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET VALORISER NOS RESSOURCES

ENJEU #1

- Concilier usages de l'eau et protection des milieux naturels
- Réduire et valoriser nos déchets
- Accompagner la transition énergétique

Roland Gaestine, Vice-président délégué à l'eau potable et à l'assainissement collectif

Pascal Le Jean, Vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations

Capacité à coordonner les actions d'un vaste territoire rural et de parer à des enjeux humains en diminuant les nuisances et les pollutions. Nous devons également lutter contre l'érosion et contrôler les risques d'inondations pour préserver notre cadre de vie.

Annie Audin, Vice-présidente déléguée à l'assainissement non collectif et à la biodiversité et à l'accueil des gens du voyage

La préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité sont des enjeux de premier ordre. Il est essentiel de mener un travail de concertation et de mobilisation pour assurer un développement durable et impactant sur notre territoire.

Le projet de territoire est défini en concertation et de manière transparente avec les habitants pour maintenir les équilibres d'aménagement collectif et assurer notre essor d'un territoire durable face à la hauteur des enjeux.

AXE 1 CONCILIER usages de l'eau et protection des milieux naturels

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A FAIT DE LA QUALITÉ DE L'EAU UNE PRIORITÉ ET LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES SONT À LA HAUTEUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES. EN CE SENS, AURAY OULBERON TERRE ATLANTIQUE MET EN ŒUVRE UN VÉRITABLE

« PLAN MARSHAL » DE MODERNISATION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT, ET ACCÉLÈRE SON PROGRAMME D'ACTIIONS AMBITIEUSES EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES.

- 01 Assurer notre approvisionnement en eau potable et réduire les consommations pour répondre aux besoins toute l'année (hors saisonnalité).
- 02 Renforcer nos capacités pour améliorer, moderniser et sécuriser les équipements d'assainissement collectifs et améliorer la préservation des milieux naturels.
- 03 Imposer aux particuliers la mise en conformité de leurs installations d'eau (assainissement pour améliorer les eaux d'usage, accès dans le milieu naturel).
- 04 Récupérer et protéger les milieux aquatiques afin de maintenir la biodiversité et les fonctions naturelles de nos cours d'eau et zones humides.
- 05 Prévenir et anticiper les risques liés aux aléas (inondations pour limiter les impacts et éviter les dommages liés au ruissellement de l'eau).

OUTILS



Plan de la compétence en 2018 (2019 permis) pour améliorer la préservation des milieux aquatiques.

Plan Marshall - 1ère ambition : garantir la sécurité et la qualité des services d'assainissement collectif et améliorer la préservation des milieux aquatiques.

Plan de communication et de sensibilisation.

OPPORTUNITÉS



Financer le programme et passer à la mise en œuvre pour assurer la continuité et pérennité des actions. Nos actions sont financées par les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

MENACES



Vulnérabilité de la ressource en eau potable (impact des changements climatiques, sécheresses, incendies, etc.).

Présence d'installations collectives vieillissantes et de réseaux de réseaux et de réseaux de distribution de l'eau potable qui nécessitent des travaux de maintenance.

Hautes eaux.



Claire Masson, Vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources



Il est essentiel de favoriser la réduction et de limiter les déchets à la source. Il appartient désormais aux collectivités d'appuyer des solutions adaptées, innovantes et nouvelles pour faciliter et faciliter le geste.

AXE 2 RÉDUIRE et valoriser nos déchets

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE ENGAGER DES RÉFORMES PROFONDES DANS LA MANIÈRE DE GÉRER, TRIER ET TRAITER LES DÉCHETS PRODUITS SUR SON TERRITOIRE. POUR CELA ELLE ENTEND DÉVELOPPER UN PROJET VERTUEUX AXÉ NOTAMMENT SUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE TOUS TYPES DE DÉCHETS, AINSI QUE SUR LA VALORISATION, NOTAMMENT ÉNERGÉTIQUE, DE CES RESSOURCES.

- 01 Diminuer la quantité de déchets produits en réduisant les emballages et la consommation et en favorisant les produits durables.
- 02 Valoriser de nouvelles ressources pour des collectes plus performantes et améliorer les pratiques de tri.
- 03 Être plus efficace dans notre réseau de déchèteries et améliorer la sélectivité des collectes.
- 04 Développer l'économie circulaire pour réduire les déchets et valoriser les ressources et les matières.
- 05 Mettre en œuvre des solutions de traitement des déchets mutualisées avec les autres communes des masses.

OUTILS



Sicher et équilibrer et se réorienter de la ressource, prendre en compte la prévention des déchets, biodiversité, territoire économique et l'assainissement.

Plan Marshall - 2ème ambition : garantir la sécurité et la qualité des services d'assainissement collectif et améliorer la préservation des milieux aquatiques.

OPPORTUNITÉS



Naturellement, les actions de prévention et de réduction des déchets sont financées par les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

Le partenariat avec les habitants va nous aider à développer des solutions et à améliorer la qualité de nos services, à la fois pour les citoyens et pour les entreprises.

MENACES



Augmentation continue des quantités de déchets produits et de la consommation des ressources (surtout les déchets à la source).

Équipements et réseaux vieillissants et de réseaux de distribution de l'eau potable qui nécessitent des travaux de maintenance.

La lutte contre le changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre nous concernent tous. Le territoire a des atouts et il nous faut exploiter. Aux acteurs publics d'être exemplaires et de montrer la voie.



Aurélie Rio,
Vice-présidente déléguée au plan climat air énergie territoire

AXE 3
ACCOMPAGNER
la transition énergétique

EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES, ASSOCIATIONS ET CITOYENS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE INTENSIFIER LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS TRANSVERSALES ET CONCRETES POUR TRANSFORMER NOS MANIÈRES DE VIVRE, DE TRAVAILLER, DE PRODUIRE ET DE CONSOMMER. ELLE SOUHAITE NOTAMMENT BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE EN DÉVELOPPANT ET DIVERSIFIANT LA PRODUCTION D' ÉNERGIES RENOUVELABLES, EN S'ADAPTANT SUR UN RÉSEAU RICHE ET ACTIF DE PARTENAIRES NATIONALS, RÉGIONAUX ET LOCAUX, NOTEMENT ENCAJÉS DANS CETTE TRANSITION.

- #1 Réduire** nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre en accompagnant le résidentat, le monde du bâtiment public et privé.
- #2 Soutenir** le développement et la production d' énergies renouvelables locales et d' autres filières innovantes et porteurs d' emplois.
- #3 Mettre en réseau** les acteurs locaux qui travaillent à la transition énergétique et écologique.
- #4 Développer** les capacités énergétiques au sein de la collectivité en analysant l' ensemble de nos politiques publiques.

OUTILS



Plan Climat de la communauté de communes de 2021.
Missions du Logement pour concilier les particularités expertises et des collectivités en matière d' énergie et confort ACER (la service des acteurs économiques et des communes).

OPPORTUNITÉS



Revenus, dépenses, prestations liées à énergie et résidents dans cette transition.
L' ensemble de données et d' outils de diagnostic permettant de mesurer et d' accompagner les plans climat.
Ces outils de diagnostic énergie peuvent être à exploiter localement, localement, national...

MENACES



Essence en hausse et énergie à satisfaire en masse de la grande majorité de la population et des usages.
Augmentation des coûts de l' énergie (travaux de rénovation électrique).



SOUTENIR
NOTRE ÉCONOMIE
AU PLUS PRÈS
DES ACTEURS

ENJEU #2

- Accompagner et renforcer les entreprises locales.
- Faire de l' économie touristique une richesse au service des habitants.
- Préserver la vitalité commerciale des centres-villes et centres-bourgs.
- Soutenir les activités primaires et renforcer les exploitations.

Dominique Riguidel
Vice-président délégué
au développement économique,
aux finances, à la mutualisation
et à l'évaluation des politiques
communales.



La diversité de notre tissu
économique est la clé
pour développer de manière
durable des emplois
de qualité dans tous
les secteurs. Il nous faut
pour cela faciliter
le parcours des
entrepreneurs.

AXE 1
ACCOMPAGNER
et renforcer
les entreprises locales

EN FACILITANT L'ÉMERGENCE D'UN ÉCOSYSTÈME ADAPTÉ
À L'ENTREPRENEURIAT ET À L'INNOVATION,
ET CRÉANT DES CONDITIONS FAVORABLES À L'IMPLANTATION
ET AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIVERSE ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POURSUIT UN OBJECTIF
PRAGMATIQUE ET AMBITIEUX : ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES POUR DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS
QUALITATIVES ET DIVERSIFIÉES, CRÉATRICES D'EMPLOIS.

- M1 Favoriser** la structuration des entreprises et la création d'emplois
avec une offre de services complète, adaptée et gratuite.
- M2 Accueillir** les entreprises au sein de nos 22 zones d'activités et les accompagner,
en regardant et en accompagnant leurs besoins.
- M3 Structurer** le parcours des entreprises pour les aider
à se développer en proposant des services d'accompagnement
de soutien et d'accompagnement.
- M4 Simplifier** les démarches pour les entreprises et créer
de la complémentarité entre acteurs économiques et institutionnels.

Outils



Structuration du territoire
et du développement
économique à l'échelle 2026
Équipement des communes
de qualité et expertise d'accompagnement facilité
des entrepreneurs et des partenaires économiques.

Opportunités



Attractivité accrue par
investissement dans une offre de services
et de qualité.
Élargir la zone géographique
de nos services de proximité
pour faciliter le développement
de nouvelles entreprises.

Menaces



Pénurie de main d'œuvre
qualifiée pour accompagner
les entreprises locales.
Concurrence des autres régions,
notamment suite à la pandémie.

Outils



Suivi de la mise en œuvre
du développement
économique et
accompagnement des
professionnels de la filière.
Offre de services
communautaires, action de
coaching et de promotion.

Opportunités



Élargir le
nombre de services
et de services
d'accompagnement
aux entreprises locales
(hors de Terre et Mer).

Menaces



Certaines entreprises
indépendamment de leur localisation
sont menacées.

Prévalence de certaines
particularités géographiques
d'usage à l'échelle.

Notre attractivité
touristique est une chance
un grand effort doit être fait
pour au long de l'année
à l'ensemble des habitants
dans le respect de
l'environnement et
en préservant la douceur
de vivre.



Yves Normand
Vice-président délégué
à l'attractivité, au tourisme
et à l'environnement.

AXE 2
FAIRE
de l'économie touristique
une richesse au service
des habitants

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE SOUHAITE
ACCOMPAGNER DE MANIÈRE CIBLÉE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE
SECTEUR MAJEUR QUI REPRÉSENTE 3 000 ENTREPRISES
ET GÉNÈRE 20 % DES EMPLOIS LOCAUX. POUR CELA,
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE DÉFINIR
UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE PLURIELLE
ET SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT AU BÉNÉFICE
DES HABITANTS, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

- M1 S'engager** en faveur d'un tourisme durable, éco-citoyen et qualitatif
en tenant compte de son impact économique, social et environnemental.
- M2 Affirmer** le rôle de notre territoire touristique en développant la stratégie de mise
en valeur des professionnels du secteur et qui bénéficie à l'ensemble.
- M3 Promouvoir** la pluralité de l'offre et la complémentarité
des activités liées à l'eau, à la nature et aux patrimoines
historiques, archéologiques, géologiques.
- M4 Assurer** un usage raisonné des espaces touristiques et coordonner les initiatives
et les partenaires (Conservatoire, Parc Naturel Régional de la Côte de Mer, etc.)
Gardes, Sites, Zones de Qualité, Sentiers, Mares de la Rivière, etc.)
- M5 Accompagner** les professionnels pour leur aide à s'adapter
aux nouvelles exigences du marché.
- M6 Soutenir** l'objectif de satisfaction des entreprises et touristes dans
sur le logement, les services, la qualité de vie et l'attractivité des métiers.

AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE EN VEILLANT À NOS ÉQUILIBRES

ENJEU #3

- Permettre à chacun de se loger
- Faciliter les déplacements sur le territoire
- Renforcer la connectivité du territoire



OUTILS



Maison de Logement
Programme Local de l'État de 2021-2026
Génération intervenue de du logement qui permet de créer de nombreux logements sociaux.

OPPORTUNITÉS



Diversifier l'offre de logements avec les collectifs, les logements d'usage, l'établissement Public Foncier et les communes.

Mise en place d'une structure locale pour piloter le territoire et assurer l'accompagnement.

MENACES



Tous les défis de la mobilité, mais offre insuffisante de logements sociaux et de logements d'usage.

AXE 1 PERMETTRE à chacun de se loger

ALORS QUE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE, IL EST ESSENTIEL POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PERMETTRE À CHACUN DE POUVOIR SE LOGER. IL S'AGIT ICI DE PROPOSER DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS VOLONTARISÉS QUI PERMETTENT D'ÉVITER LA SPÉCULATION DE MAÎTRISER L'AUGMENTATION DU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER ET DE DÉVELOPPER, SUR TOUT LE TERRITOIRE, UNE OFFRE ADAPTEE AUX MOYENS ET AUX BESOINS DES FAMILLES ET JEUNES MÉNAGES.

- #1 Faire du foncier à logement pour les jeunes actifs et les familles une priorité du Programme Local de l'État.
- #2 Assurer un accès au foncier à la fois en déplaçant le logement des zones denses et en créant de nouvelles zones.
- #3 Améliorer les conditions de vie des habitants et réduire leurs dépenses énergétiques en facilitant le recours à la borne de recharge.
- #4 Accompagner les communes et les usagers dans leurs projets d'urbanisme en proposant un service d'assistance de qualité.
- #5 Se mettre en conformité avec les nouvelles exigences du séisme (sécurité des bâtiments d'accueil des gens du voyage).

Un territoire dynamique est un espace riche de possibilités tout au long de l'année : jeune famille ou jeune propriétaire ou en location, un appartement ou dans un petit pavillon... chacun doit y trouver sa place !

Stéphanie Doyen,
Vice-présidente déléguée à la politique du logement et de l'habitat



Michel Le Ray,
Vice-président délégué à l'urbanisme, la planification et l'aménagement du territoire



Maîtriser le coût du foncier et de l'immobilier ne s'impose pas, nous devons permettre à chacun de s'installer sur un territoire aussi attractif. Des solutions existent, il faut maintenant innover et faire preuve de créativité.

Fabrice Robelet, Vice-président délégué aux infrastructures, aux mobilités et aux ressources humaines



Les questions de mobilités individuelles et collectives sont essentielles pour les jeunes, les actifs, les entreprises, les touristes. La prise de compétence « Mobilités » est une formidable opportunité de définir une stratégie partagée et coordonnée au niveau intercommunal.

AXE 2 FACILITER les déplacements sur le territoire

LA MOBILITÉ EST AU CŒUR MÊME DE BIEN DES ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX. DES CHANGEMENTS PROFONDS S'ANNONCENT POUR LE TERRITOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE PRENDRE TOUTE SA PART EN MINIMANT, EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES, EMPLOYEURS ET USAGERS, DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS ET DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DOUCE ET DE TRANSPORT EN COMMUN, OU PARTAGÉ, ADAPTÉES À LA CONFIGURATION DE SON TERRITOIRE.

- #1 Coordonner et développer les offres de mobilité.
- #2 Créer des connexions avec le PDU d'Eubry, le Mudi modal de la zone d'Auray pour intégrer l'ensemble du territoire.
- #3 S'engager avec les partenaires sur le projet Auray-Guilbern les îles en intégrant les mobilités du quotidien et celles liées à l'agriculture et au tourisme.
- #4 Investir pour les communes, sur les infrastructures existantes et proposer une offre de services adaptés à la besoins des usagers.
- #5 Préparer une offre de services diversifiée pour réduire le poids de la voiture individuelle.

OUTILS



Piloter la compétence mobilité pour une meilleure coordination des actions. Schématiser l'offre de services actuels et stratégiques, en fonction des besoins et des usages des communes.

OPPORTUNITÉS



Créer et/ou améliorer les performances de la mobilité collective, en proposant, innovant, expérimentant. Coordonner les offres de services existantes et développer de nouvelles offres de services adaptés à la configuration de son territoire.

MENACES



Coûts élevés des infrastructures et des services de transports collectifs. Terroires à faible densité.



OUTILS



Plan Bretagne - Très Haut Débit, avec un objectif de 100 Gbit/s pour le territoire 2017 et 2020.

OPPORTUNITÉS



Plans de relance permettant de coproduire participativement les actions et services innovants de mobilité pour le territoire. Développer, innover et en proposer aux usagers adaptés à leur territoire.

MENACES



Éloignement des communes de certaines zones de concentration de population (notamment le littoral mégalopolitain). Instabilité croissante des usages, particulièrement en matière de télétravail. Récession de l'économie nationale pour les entreprises locales et les artisans.

AXE 3 RENFORCER la connectivité du territoire

Le développement des usages numériques pour les particuliers et professionnels est devenu central, mais il implique un accompagnement des populations et entreprises qui sont confrontées à une accélération rapide des pratiques liées à la transformation.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT ASSURÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE MÉGALIS BRETAGNE. POUR CELA, ELLE ENTEND POURSUIVRE SES EFFORTS FINANCIERS DE MANIÈRE TRÈS IMPORTANTE (33 M€ ENTRE 2024 ET 2027), PROFITANT DES PLANS DE RELANCE FRANÇAIS ET EUROPÉENS SUR CES SUJETS.

- #1 Pour mener ses investissements conséquents en faveur du déploiement du Plan Bretagne Très Haut Débit porté par Megalis Bretagne.
- #2 S'assurer du respect du calendrier de déploiement prévu dans le partenariat actuel et renforcer le partenariat avec le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.
- #3 Mettre à disposition au profit de ses usagers et proposer des services adaptés à leur territoire.
- #4 Contribuer au développement des usages numériques dans tous les secteurs d'activités du territoire (services publics, économie locale, tourisme, culture...).



Sophie Lemouliert, Vice-présidente déléguée à la culture et aux usages numériques



CAPITALISER SUR NOTRE QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE ET LES LIENS SOCIAUX

ENJEU #4

- Promotion des services petite enfance au plus près des besoins des familles
- Agir pour tous les jeunes de 15 à 30 ans
- Renforcer le lien social et les solidarités
- Valoriser la culture et le patrimoine
- Amplifier la dynamique sportive en s'appuyant sur nos atouts

OUTILS



Services d'accueil, soutien, conseil et d'accompagnement des parents et à la mise en place des professionnels

Observatoire communautaire de la petite enfance permettant d'analyser les évolutions démographiques et les besoins des familles

Centre de ressources locales et ateliers d'appui aux parents et professionnels de l'enfance

OPPORTUNITÉS



Niveau équipement et compétences à développer

Coopérations intercommunales et régionales

Pratiques innovantes et nouvelles pratiques

Multiplicité d'associations, professionnels, collectivités territoriales

MENACES



Démographie des professionnels, avec notamment un départ de nombreux jeunes

Besoins croissants et diversifiés de la population en matière de services

Pratiques innovantes et nouvelles pratiques



AXE 1 PROMOUVOIR des services petite enfance au plus près des besoins des familles

LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE PARTICIPENT AU BIEN-ÊTRE DE L'INDIVIDU JEUNES ENFANTS ET PARENTS. GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE ET FAVORISER L'ÉQUILIBRE FAMILIAL SONT LES PRINCIPES QUI GUIDENT L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ QUI SOUHAITE, NOTAMMENT, ATTIRER ET ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE

- U1 « Proposer une offre d'accueil et de services diversifiée qui corresponde aux besoins sur le territoire »
- U2 « Innover dans nos pratiques et nos outils pour proposer une offre de qualité adaptée à tous les besoins »
- U3 « Accompagner les professionnels au développement de leur offre de services »
- U4 « Animer un réseau de professionnels pour développer des compétences et partager des expériences, créer des vocations pour attirer les professionnels »

Karine Bellec, Vice-présidente déléguée aux collèges et aux activités de la population



La réponse en matière de garde d'enfants passe par une analyse fine des besoins, l'équité des solutions apportées et une proximité avec les parents et les professionnels.

En plus de déplacement, logement, formation, engagement... La jeunesse a des besoins spécifiques et des défis à relever. Tous les acteurs doivent se mobiliser pour conduire nos jeunes vers l'autonomie. La jeunesse représente notre avenir, notre priorité !



AXE 2
AGIR
pour tous les jeunes de 15 à 30 ans

DANS UNE PÉRIODE DÉLICATE POUR LES JEUNES ADULTES, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE RÉSEAU, DE PROJET ET DE TRANSVERSALITÉ ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET DES SERVICES QUI INTERVIENNENT AU QUOTIDIEN POUR APPORTER AUX JEUNES ET JEUNES ADULTES DES RÉPONSES DE PROXIMITÉ CONCRÈTES, SIMPLES.

- #1 **Garantir** l'intégration des besoins spécifiques des jeunes au sein de nos services de nos politiques publiques (emploi, logement, éducation, etc.).
- #2 **Mettre** en œuvre un réseau pour apporter des réponses concrètes et faire connaître les dispositifs existants.
- #3 **Valoriser et soutenir** les initiatives des jeunes qui impliquent des bénévoles et parties des projets d'intérêt collectif.
- #4 **Créer** des possibilités plus fortes avec le monde éducatif et les collectivités pour proposer des solutions d'insertion pour les jeunes.



Karine Bellec,
Vice-présidente déléguée
aux solidarités et aux services
à la population

OUTILS



Un panel de dispositifs d'accompagnement au sein de la Mission de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse et par ailleurs à l'échelle communale.

Soutien financier via les budgets à géométrie variable et les appels à projets.

Soutien opérationnel au sein de la Mission locale de l'Yveline.

OPPORTUNITÉS



Un jeune réseau et des équipes qui travaillent parties dans un cadre communautaire.

Des opportunités à l'échelle communale pour accompagner le développement des projets.

MENACES



Une jeunesse et des équipes qui ne sont pas toujours impliqués dans leur territoire local.

Une offre de formation et de services qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins.

Un manque de visibilité et de soutien des collectivités pour proposer des solutions d'insertion pour les jeunes.



OUTILS



Contrat local de territoire
Trois acteurs de territoire
Une politique communautaire à l'échelle communale.

OPPORTUNITÉS



Trois axes et 11 niche de dynamisme
Appui de la politique sociale de la Communauté de communes dans le cadre du contrat local de territoire.

MENACES



Des équipes et des bénévoles qui ne sont pas toujours impliqués dans leur territoire local.

Un manque de visibilité et de soutien des collectivités pour proposer des solutions d'insertion pour les jeunes.

Notre capacité à être solidaire est le ciment du bien-être ensemble. Les besoins du lien social sont répartis sur le territoire et nous nous devons de les accompagner et de coordonner les actions pour plus de proximité et d'efficacité !

Karine Bellec,
Vice-présidente déléguée
aux solidarités et aux services
à la population

AXE 3
RENFORCER
le lien social et les solidarités

LE LIEN SOCIAL EST CE QUI NOUS UNIT, CE QUI NOUS RÉVÈLE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. INSCRIVONS NOS ACTIONS DANS CET ESPRIT DE SOLIDARITÉ, EN CHERCHANT POUR CHAQUE HABITANT UNE RÉPONSE SUR LE TERRITOIRE EN TROUVANT UNE RÉPONSE À SES BESOINS.

- #1 **Réaliser** un diagnostic local pour identifier les besoins en matière de lien social et de solidarité, en concertation avec les Communales.
- #2 **Accompagner** les habitants les plus éloignés de l'emploi en créant des liens entre les acteurs du territoire et les entreprises locales.
- #3 **Soutenir** les actions associatives, les projets d'intérêt communautaire, notamment ceux qui favorisent le lien social.

Sophie Lemoulinier,
Vice-présidente déléguée à la culture et aux usages numériques



Auray Duthem
Terre Atlantique bénéficie d'un patrimoine culturel et historique extrêmement riche qui nous doit valoriser pour le rendre accessible au plus grand nombre tout en le protégeant.



AXE 4

VALORISER la culture et le patrimoine

EN PRENANT APPUI SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET LES TRÈS NOMBREUX ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE SOUTENIR, ACCOMPAGNER ET COORDONNER SES PARTENAIRES POUR ACCÉDER À DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS CULTURELLES ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE À L'ÉCHELLE DES 24 COMMUNES.

- #1 **Soutenir** la démarche d'inscription des sites mégalithiques au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- #2 **Promouvoir** le patrimoine local en valorisant les pratiques traditionnelles, les coutumes et les savoir-faire.
- #3 **Faciliter** l'accès à la culture pour tous en développant de nouveaux services et intervenant au sein du réseau des médiathèques.
- #4 **Sauvegarder** le site culturel local en accompagnant les associations qui portent des actions d'intérêt communautaire.



Outils



Chaque territoire dispose de ressources locales précieuses, favorables et à valoriser.

Maintien des sites et équipements qui représentent un patrimoine local.

Revenus des infrastructures de territoire.

Opportunités



Grâce à nos outils d'analyse, nous avons identifié des opportunités de développement territorial.

Valorisation, accompagnement, aide à la mise en œuvre et accompagnement lors de la mise en œuvre.

Partenaires associatifs et professionnels (culture, patrimoine, médiation).

Menaces



Impact des actions associatives liées à la période de crise sanitaire.

Précarité des équipements culturels, sites et infrastructures.

Outils



Équipements communaux et équipements privés permettant la pratique de sports et activités sportives.

Site de l'Équipement Sportif de France et de l'Équipement Sportif de France.

Opportunités



Tout de nos outils d'analyse nous avons identifié des opportunités de développement territorial.

Grands équipements sportifs, activités de plein air et équipements de proximité.

Obtenir des financements de l'État, de la Région, de la CCMA.

Menaces



Impact des actions associatives liées à la période de crise sanitaire.

Coût des équipements sportifs et de proximité, équipements vieillissants.

Le patrimoine est un formidable terrain de jeu pour l'activité physique et en particulier pour les sports de plein air. Il faut le préserver tout en facilitant l'accès aux équipements pour tous les publics, en développant l'apprentissage et accompagnant les grands déplacements.



Katia Bonneau,
Maire de Lorient, déléguée au sport et aux loisirs

AXE 5

AMPLIFIER la dynamique sportive en s'appuyant sur nos atouts

RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL ET DE SA VITALITÉ SPORTIVE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE A PROMOUVOIR L'ACCÈS AU SPORT AU PLUS GRAND NOMBRE EN PARTICULIER POUR LES PLUS JEUNES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, GRÂCE À DES DISPOSITIFS ET INFRASTRUCTURES COMPLÉMENTAIRES D' ACTIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX.

- #1 **Utiliser** nos atouts naturels pour promouvoir et développer le sport de loisir et faire l'usage de nos espaces naturels.
- #2 **Développer** le sport pour tous en favorisant le respect des espaces naturels et des équipements sportifs.
- #3 **Évaluer** les équipements sportifs existants et leur adéquation avec les besoins des communes de la communauté de communes.
- #4 **Établir** avec les communes les besoins en matière d'équipements sportifs de proximité en vue d'un dialogue et d'un partenariat.
- #5 **Outiller** le développement de la pratique hors-piste.
- #6 **Accompagner** les grands déplacements sportifs qui favorisent le territoire.

MOBILISER NOS RESSOURCES AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE

ENJEU #5

- Garantir une gouvernance locale qui respecte le rôle de chacun
- Coopérer entre nos collectivités et organiser les solidarités
- Consolider le fonctionnement de notre organisation



OUTILS



53 conseillers communaux élus sur 24 communes
De la commune de Auray et de la commune de Quiberon pour élire les 53 conseillers

OPPORTUNITÉS



Le Conseil de développement du Pays de Quiberon, qui fédère une soixantaine d'acteurs locaux et contribue à améliorer les relations des élus

Il peut être envisagé de créer la société civile de ces collectivités pour mettre à disposition toutes les compétences
Un comité partagé a eu lieu ces derniers jours à la demande communale de
Des services adaptés pour nos citoyens au sein de la commune de Quiberon

MENACES



Une culture communale qui n'est pas adaptée



Il est nécessaire que les 4 élus de la Communauté de Communes chacun puisse participer à la dynamique collective, apporter son expertise et contribuer à des choix éclairés nourris par l'expérience du terrain.



Philippe Le Ray,
Président

AXE 1

GARANTIR une gouvernance locale qui respecte le rôle de chacun

L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE EST UNE VALEUR FONDAMENTALE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. LES ÉLUS LOCAUX DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES. EN TRAVAILLANT SUR UN RÉGLEMENT INTÉRIEUR COMMUN, LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ONT DÉFINI LE FONCTIONNEMENT ET LE RÔLE DE CHAQUE INSTANCE COMMUNAUTAIRE DANS L'OBJECTIF DE FAVORISER LES ÉCHANGES, L'INFORMATION ET LA CONCERTATION.

- M18 Travailler en groupes projets souples impliquant élus communautaires et communaux
- M2 Coordonner les propositions de commission et de travaux
- M3 Coordonner et organiser nos politiques en Communauté de Communes
- M4 Décider et informer en Conseil communautaire
- M5 Organiser en conférences territoriale pour être au plus près du quotidien de nos concitoyens
- M6 Impliquer le service civique et les bénévoles en concertant sur nos politiques publiques

Dominique Riguidel
Vice-président délégué
au développement économique,
aux finances, à la mutualisation
et à l'évaluation des politiques
communales.



Un territoire solide
est un territoire solidaire
qui développe
de nouvelles coopérations
et des services
de manière équilibrée
et mutualise ses moyens
au profit de l'intérêt
général. ■

AXE 2

COOPÉRER
entre nos collectivités
et organiser les solidarités

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES
CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DU MÊME TERRITOIRE,
CELUI DE NOTRE ESPACE DE VIE À L'IDENTITÉ SINGULIÈRE. AINSI,
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS,
DES ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS, LES COLLECTIVITÉS
DOIVENT S'ENTENDRE ET SE SOUTENIR POUR DONNER
DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE. LES VALEURS COMMUNES
QUI NOUS UNISSENT OUVRENT NOS COOPÉRATIONS.

- **11** Planifier des investissements répartis aux besoins de tous
en lien avec la Communauté de Communes, les projets structurels d'axe
- **12** Assurer la solidarité de la Communauté de Communes
auprès des communes en ayant le meilleur des deux (produits
ou services mutualisés non communs)
- **13** Poursuivre les solidarités entre les 36 communes
et la Communauté de Communes



Outils



Séjours communautaires partagés
dans les communes.
Une politique de lieux de co-accueil
destinée aux collectivités permettant
de mutualiser les moyens.

Opportunités



Valeurs politiques fortes et faciliter
les coopérations intercommunales.
Établir un pacte fiscal
et financier qui renforce l'équité
et la solidarité et pose un cadre à partir
duquel les communes s'unissent.

Ménaces



Concertation avec les communes
pour les communes isolées, avec
une stratégie de mutualisation
qui s'inscrit dans le territoire.

Outils



Stratégie de commune espère
pour mettre en valeur
de la Communauté de Communes
et faire valoir les actions locales.
Appréhension et gestion de la
plus grande force d'attraction.

Opportunités



Consolidation d'un réseau
communautaire pour faire
face à l'évolution du territoire
et le rendre plus résilient.
Les communes ont toutes leurs
des habitants et des entreprises.

Ménaces



Concertation avec
les communes isolées pour
construire et affiner la solidarité.

La Communauté
de Communes
optimiser ses
moyens pour remplir
sa mission première,
répondre rapidement
et efficacement
aux besoins autorisés
de ses habitants. ■



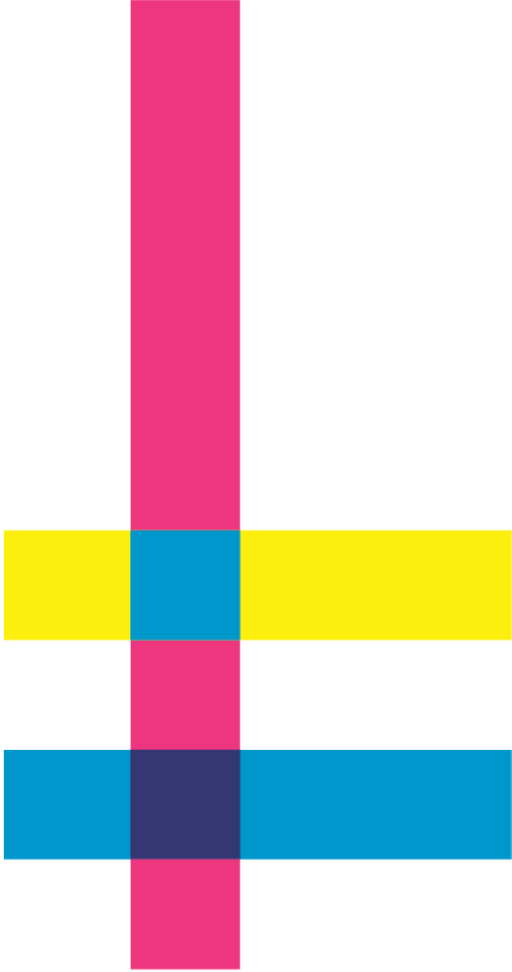
Fabrice Robelet
Vice-président délégué
aux infrastructures, aux mobilités
et aux ressources humaines

AXE 3

CONSOLIDER
le fonctionnement
de notre organisation

DANS UN MOUVEMENT GÉNÉRAL DE RATIONALISATION
DE LA DÉPENSE PUBLIQUE, LES COLLECTIVITÉS
SE RECRUSSENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DES HABITANTS, DÉVELOPPER LE TERRITOIRE,
SANS ENGAGER LES CAPACITÉS DES GÉNÉRATIONS FUTURES.
POUR CELA, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MÈNE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE ET PRAGMATIQUE
D'OPTIMISATION, DE COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION
DES MOYENS, DES EXPERTISES ET DES COMPÉTENCES.

- **14** Organiser nos services en lien avec la politique
et les besoins des usagers.
- **15** Renforcer l'efficacité de la collecte pour maintenir
en état les taliers.
- **16** Optimiser le fonctionnement de nos services en construisant
un réseau à bénéfice communautaire.
- **17** Communiquer sur l'action de la Communauté de Communes
pour faire connaître nos actions et nos usagers en valorisant
les politiques publiques.



COMMUNAUTÉ
AURAY
QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

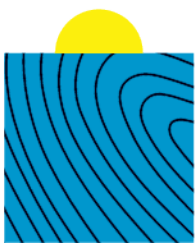
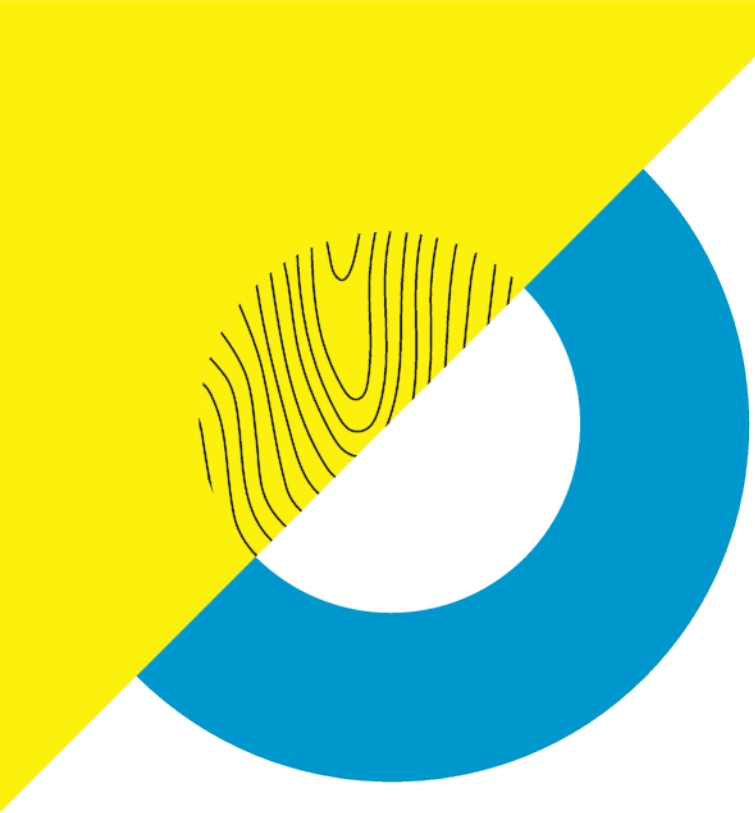
Auray Quiberon Terre Atlantique
Communauté de Communes

40 rue du Danemark Porte Océane • CS 70447

56404 • Auray Cedex

Tél. 02 97 29 18 69 • Fax 02 97 29 18 68

www.auray-quiberon.fr



Conseil municipal de la ville d'Auray du 1 février 2023

Crédits photos : StudioNiko, Sébastien Caverne, Alexandre Lamoureux, AREP,
Jean-Marie Le Cardiet, Vignault et Faure, Fanch Galivel, AdobeStock, Michel Jamoneau.
Conception graphique : duneideelautre.com

233/1170

Annexe 5 de la convention ORT « Petites Villes de Demain »

Projet de revitalisation du centre-ville d'Auray

Fiche d'identité de la commune :

- Population légale 2019 : 14 141 habitants
- Bassin de vie : 36 642 habitants (Auray 38.5% des habitants du bassin de vie)
- Surface communale : 6.91 Km², 2 046 habitants/Km²
- Département : Morbihan

La méthode d'élaboration du projet « Petites Villes de Demain »	1
Les enjeux du territoire	2
Les orientations stratégiques	6
Le plan d'actions	8
Le secteur d'intervention	10

LA METHODE D'ELABORATION DU PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Depuis la convention d'adhésion en novembre 2021, la commune d'Auray a participé à des ateliers, auxquels ont participé élus, technicien et expert institutionnel, a dédié deux bureaux exécutifs et les membres du CODIR, à l'élaboration de son projet de territoire.

L'objectif était d'aboutir à une stratégie à moyen terme, qui soit partagé : vision du territoire, objectifs et stratégie opérationnelle sur la durée du mandat et au-delà.

Plusieurs documents ont servi d'aide à la réflexion tout au long de la construction de l'ORT et notamment lors des ateliers : le diagnostic du territoire, le projet de territoire et le CRTE d'AQTA

Plusieurs études existantes à l'échelle communale et intercommunale ont permis d'alimenter le diagnostic, ainsi que la vision stratégique (par ordre chronologique) :

- Etude de circulation URBICUS 2014
- Schéma cyclable communautaire d'AQTA 2015
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale 2015
- Rapport de présentation PLU 2018
- Rapport de présentation PLU 2018
- Modification du volet commercial du SCoT 2019
- Etude Auray-Quiberon-Les îles 2021
- Diagnostic du schéma stratégique du Dev éco AQTA 2021
- Etude commerciale CCI 2021

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les différentes études existantes ont été synthétisées et ont permis d'aboutir au tableau ci-dessous, composé des atouts, faiblesses et enjeux du territoire communal.

HABITAT	
Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif, toutes les tranches d'âge représentées. Taux de croissance positif. Indice de jeunesse stable. Augmentation de la part des familles depuis 2011. 1^{er} pôle d'emploi de l'EPCI. Toutes les fonctions de la ville-centre</p> <p>#1 Améliorer la production de logements pour tous (mixité sociale et logements publics spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire attractif • 20% de logements sociaux pour les programmes de plus de 10 logements inscrits au PLU • Une grande partie de l'offre d'hébergement des seniors de l'EPCI concentrée sur Auray. • Des structures existantes pour l'hébergement des jeunes actifs et en mobilités. • Offre d'accompagnement de la Maison du logement pour les jeunes actifs et le maintien à domicile. <p>#2 Améliorer la qualité des logements (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude pré-opérationnelle d'OPAH réalisée en 2015, dressant un diagnostic de l'habitat indigne sur centre-ville historique d'Auray • Un parc de copropriété globalement récent (30% après 2001), mais hétérogène. • Un accompagnement des ménages déjà existant à l'échelle d'AQTA par la maison du logement et notamment les actions de la plateforme locale de rénovation de l'habitat <p>#3 Maitriser le foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70% du potentiel foncier identifié en dureté faible et mobilisable à courte échéance. Soit 25 Hectares • Territoires attractifs pour les promoteurs 	<p>Victime de son attractivité, Auray n'arrive pas à répondre aux besoins de logements. Augmentation des ménages d'une personne. Un taux de propriétaires sous le seuil de pauvreté plus élevé que la moyenne départementale et 26% des locataires sous le seuil de pauvreté.</p> <p>#1 Améliorer la production de logements pour tous (mixité sociale et logements publics spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pression foncière et immobilière • Fuite des ménages en communes rétro-littoral, voir en dehors d'AQTA • Baisse du nombre de constructions de logements sur le territoire depuis les années 2010 • Une offre en structure seniors qui reste insuffisante au regard du vieillissement de la population de l'EPCI <p>#2 Améliorer la qualité des logements (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un repérage terrain daté (2015) de l'habitat indigne s'arrêtant à la façade et un périmètre d'actions non exhaustif (absence de Saint-Goustan, gare..) • Un nombre relativement élevé d'immeubles dégradés repérés en 2015 (131) • Deux arrêtés de périls lancés par la commune en fin d'année 2021 • Un nombre important de petites copropriétés sans syndics (48) et relativement anciennes (38) <p>#3 Maitriser le foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pression foncière et immobilière créant une concurrence pour les promoteurs / bailleurs sociaux

<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles OAP Habitat inscrites à la révisions du PLU en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre faible de logements programmés sur les OAP existantes à ce jour
--	---

Enjeux

- **Réhabiliter les logements dégradés**
- **Assurer une mixité sociale et économique pour permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider**
- **Amplifier la politique foncière pour répondre aux besoins de logements, tout en évitant l'artificialisation des sols**
- **Accompagner les seniors et personnes handicapés en adaptant l'offre d'habitat en centre bourg**

COMMERCE

Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif. Croissance économique et démographique. Ville-centre et 1^{er} pôle d'emploi de l'EPCI. Desservi par le PEM et la RN165. Emploi d'un manager de commerce.</p> <p>#1 Veiller à l'équilibre des commerces et services entre périphéries et centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre-ville dynamique avec 212 commerces, une croissance de 4% depuis 2013, un taux de vacance faible 5,2% et un bon taux de diversité 33% • Un développement périphérique contraint par son enveloppe et la disponibilité foncière. • Existence d'une charte communale pour le maintien de l'équilibre commercial entre le centre-ville et la périphérie • Des marchés permanents dynamiques et générateurs de flux <p>#2 Accompagner la modernisation des commerces et services</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14,2% de nouveaux établissements, traduisant l'attractivité commerciale de la commune. • Une croissance démographique favorable et 22% des achats anomaux réalisés en centre-ville <p>#3 Converger les politiques habitats, commerce et mobilité pour conforter l'attractivité des centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le centre-ville • Etude commerciale récente, été 2021 	<p>Vieillesse de la population. Revenus des ménages inférieurs à la moyenne départementale. Difficulté de circulation. Centre ancien et dégradé.</p> <p>#1 Veiller à l'équilibre des commerces et services entre périphéries et centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours marchand nécessitant un travail de signalétique et de sécurisation des piétons. • Difficulté à définir un nouveau plan de circulation dans le centre-ville. • 33% des dirigeants ont plus de 55 ans, impliquant des mutations dans les années à venir • Pas de locomotive commerciale identifiée en centre-ville • Un développement de l'offre contraint: peu de grandes cellules commerciales et peu de vacance <p>#2 Accompagner la modernisation des commerces et services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une part non négligeable des achats anomaux réalisés par Internet 12% • Un centre-ville ancien au bâti dégradé faisant l'objet de deux arrêtés de péril • Incertitude sur l'analyse des baux commerciaux, pas d'analyse chiffrée, pouvant entrainer un frein à l'investissement <p>#3 Converger les politiques habitats, commerce et mobilité pour conforter l'attractivité des centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'étude transversale.

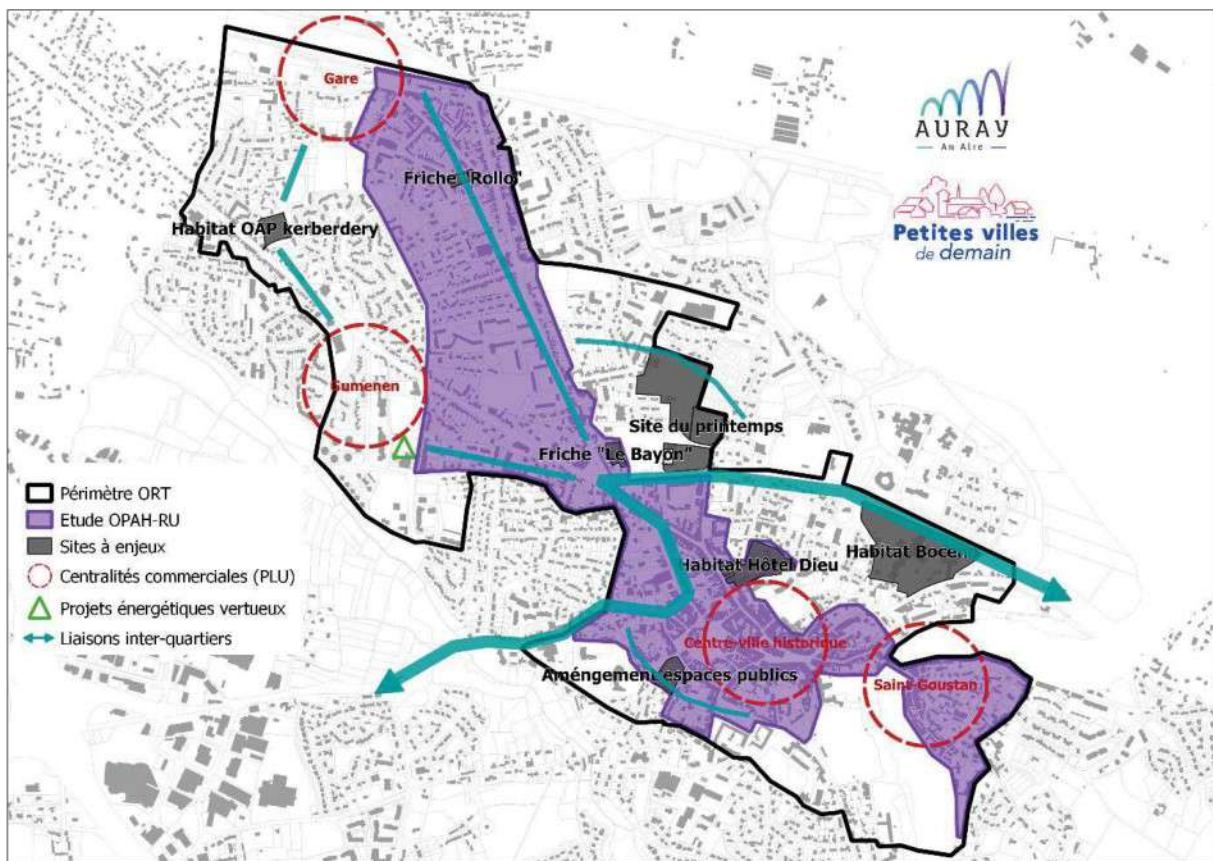
<ul style="list-style-type: none"> • Lauréat du dispositif Petites Villes de Demain, imposant la réalisation d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan Local de l'Urbanisme récent, mais s'appuyant sur certaines données anciennes dans son rapport de présentation. • Insuffisance de prise en compte du pôle commercial gare dans le schéma cyclable communal
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir un bon niveau de connaissance de l'armature commerciale, afin d'agir en faveur de l'équilibre périphérie / centre-ville de manière pérenne. ➤ Conforter la dynamique commerciale du centre-ville en agissant sur les fragilités identifiées ➤ Converger les politiques mobilités et commerce, pour définir un projet global de revitalisation du centre-ville et ainsi définir un parcours marchand et un plan de circulation de manière concomitante et lisible 	

EQUIPEMENTS, SERVICES et MOBILITE	
Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif. Croissance démographique positive. 14 564 habitants, ville-centre de l'EPCI. 1^{ier} pôle d'emploi de l'EPCI. Pôle d'Echange Multimodal.</p> <p>#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements à vocation intercommunale et des services, notamment administratifs, qui souligne la vocation de ville-centre • Bon niveau d'équipements médical, sportif, culturel et scolaire existant. • Un PPI sur la création et rénovation d'équipements sportifs ambitieux, dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024 <p>#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe mobilité • Plusieurs actions engagées : réalisation d'un nouveau plan de circulation du centre-ville, aide à l'achat, permis et abris vélo, signalétiques • Pistes cyclables en cours de déploiement (inscription PPI): Avenu de l'Océan, rue Aristide Briand, giratoire du Ballon <p>#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Victime de son attractivité. Difficultés de logements pour les publics spécifiques (8,9 demandes de LLS pour 1 attribution). Flux routier important.</p> <p>#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements et services diffus sur le territoire • Quelques équipements demandant des travaux de rénovation (Centre culturel Athéna, médiathèque, stade La Forêt, Tennis club) • Des cantines scolaires aujourd'hui alimentées par la cuisine centrale en inadéquation avec le projet d'Alimentation territorial de la ville. <p>#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude mobilité ancienne qui nécessiterait une mise à jour, en particulier sur le centre-ville • Pas d'inscription des actions engagées dans un projet de mobilité global. Actions engagées au « coup par coup » • Phase test du plan de circulation ayant suscité de fortes réclamations de la part des commerçants <p>#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Un PEM en cours d'achèvement. Fin des travaux en juin 2022, rayonnant sur l'EPCI: point de départ des lignes Breizhgo et Auray Bus • Une bande cyclable le long de l'Avenue Charles de Gaulle faisant le lien avec le centre ancien. • Fort potentiel de développement autour du PEM, facteur d'attractivité: écoles, équipement sportif, pôle commercial, services de santé et un potentiel foncier en dureté faible et OAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Un fréquentation d'AurayBus qui stagne, une offre en demande de renouveau (lignes, arrêts etc..) • Un développement des pistes cyclables limité à un emplacement réservé dans le PLU, Avenue de la Paix et non évoqué dans le schéma cyclable communal • Un équilibre à trouver avec le développement du quartier Gare côté Brec'h • Marché foncier et immobilier très tendu
--	---

Enjeux

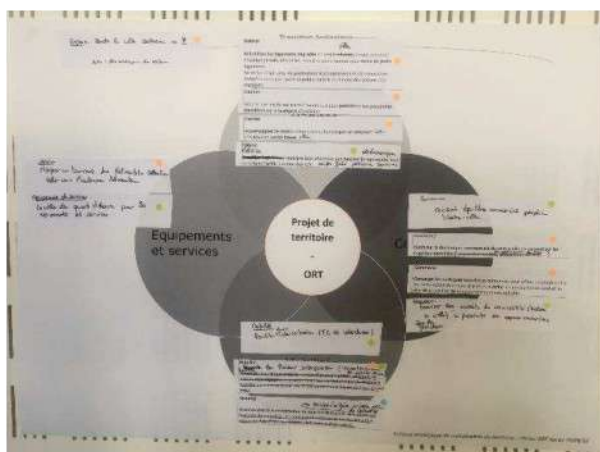
- **Maintenir un bon niveau d'équipements à rayonnement intercommunal et de services en centralité**
- **Marquer un tournant dans l'alimentation collective**
- **Structurer la politique mobilité autour d'un projet global, intégrant les actions déjà engagées et à venir**
- **Accompagner la transformation du quartier de la gare.**
- **Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics pour atteindre l'autonomie énergétique de la commune**



Cartographie des enjeux du centre-ville d'Auray

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A partir du programme du mandat, des études existantes, du diagnostic et des ateliers de concertation réalisés dans le cadre de Petites Villes de Demain et des réflexions du bureau exécutif municipal, une synthèse des différentes stratégies a été faite, permettant d'aboutir à la revitalisation du centre-ville d'Auray.



Définition des enjeux en atelier

La revitalisation d'un centre-bourg se fait par l'augmentation des flux de passage dans un périmètre restreint et par la qualité générale de ses espaces publics et privés. Un centre-bourg remplit habituellement 4 fonctions : l'habitat (proposer des logements diversifiés et adaptés aux nouveaux parcours résidentiels), l'économie (conserver un lieu d'emploi et d'échanges dans le centre), l'identité propre de la commune (proposer des espaces agréables, sources d'attachement et de fierté) et les services (répondre à des besoins non marchands des habitants).

Cette synthèse a été déclinée à l'échelle du centre-ville et a donné lieu à la rédaction de 4 axes stratégiques permettant de le revitaliser.

1. Permettre à chacun de se loger, notamment en développant la mixité sociale et en réhabilitant les logements dégradés
2. Veiller à l'équilibre des commerces entre les différentes polarités de la ville
3. Viser la « ville du quart d'heure » en organisant et développant les mobilités, équipements et services en ce sens
4. Viser une autonomie énergétique des équipements communaux et la résilience alimentaire

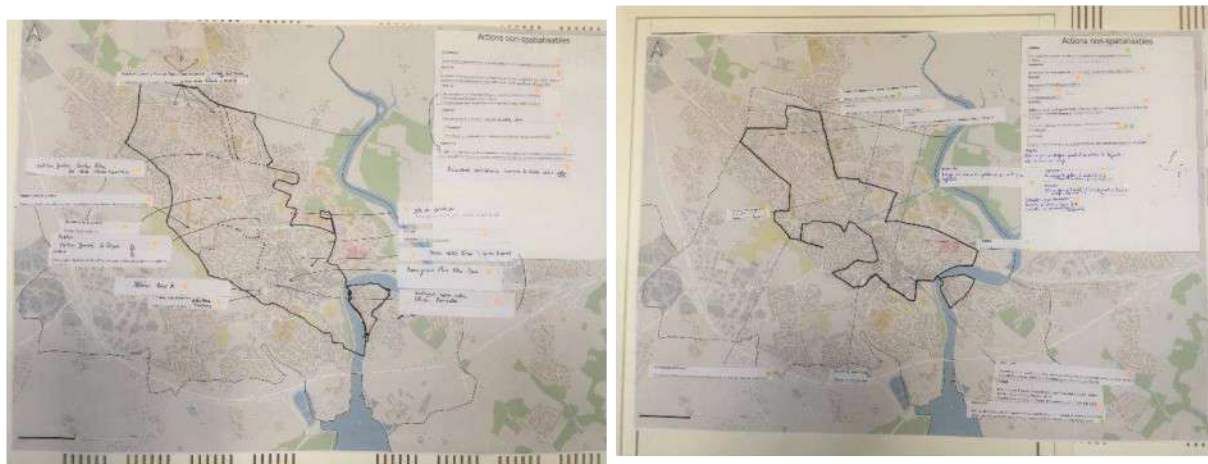
L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour vocation à se limiter au centre-ville des communes, mais la stratégie de revitalisation de la collectivité engagée dans « Petites Villes de Demain » est plus large.

Ainsi, toutes les actions de la commune ne sont pas intégrées dans la convention ORT. Celles qui ne sont pas indiquées sont malgré tout bien reliées au projet de territoire de la communauté de communes et de redynamisation des communes.

La convention ORT n'intègre donc qu'une partie des actions de la collectivité, qui correspondent à des enjeux de centralité et d'attractivité.

LE PLAN D' ACTIONS

Le deuxième atelier avait pour objectif de définir et prioriser les actions à entreprendre dans les 5 prochaines années pour la revitalisation du centre-ville. A partir des 4 enjeux identifiés lors du premier atelier, un plan d'action s'est esquissé.



Définition des actions en atelier : rendus des groupes de travail

Le plan d'actions

<p>Axe 1 – Permettre à chacun de se loger, notamment en développant la mixité sociale et en réhabilitant les logements dégradés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et extension de la résidence Bocéno - Concrétisation de la programmation d'habitat sur l'OAP Kerberdery - Maitrise foncière sur la friche « Le Bayon » intégrant un programme d'habitats inclusifs - Maitrise foncière sur la friche « Ancienne école Rollo » intégrant un programme d'habitats inclusifs - Maitrise foncière sur le « Leader Price », lancement d'une étude capacitaire
<p>Axe 2 – Veiller à l'équilibre des commerces entre les différentes polarités de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un parcours marchand lisible par une signalétique piétonne de qualité - Schéma d'aménagement des espace publics (Place Joffre, Chapelle St-Esprit, Place Notre Dame, Place Four Mollet) - Création d'îlots de fraîcheur : jardin de l'hôtel Dieu
<p>Axe 3 – Viser la « ville du quart d'heure » en organisant et développant les mobilités, équipements et services en ce sens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du site du printemps, parc urbain intergénérationnel - Préprogramme équipement du Bel Air et lancement d'une étude urbaine du quartier - Réalisation d'un schéma directeur des « circulations douces » - Rénovation et extension de la médiathèque

Axe 4 – Viser une autonomie énergétique des équipements communaux et la résilience alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique d’Athéna - Rénovation du complexe sportif La Forêt - Stratégie de réhabilitation des équipements communaux et actions de rénovation énergétique pour une auto consommation d’origine photovoltaïques - Réhabilitation de la chaudière du Gumenen
--	--

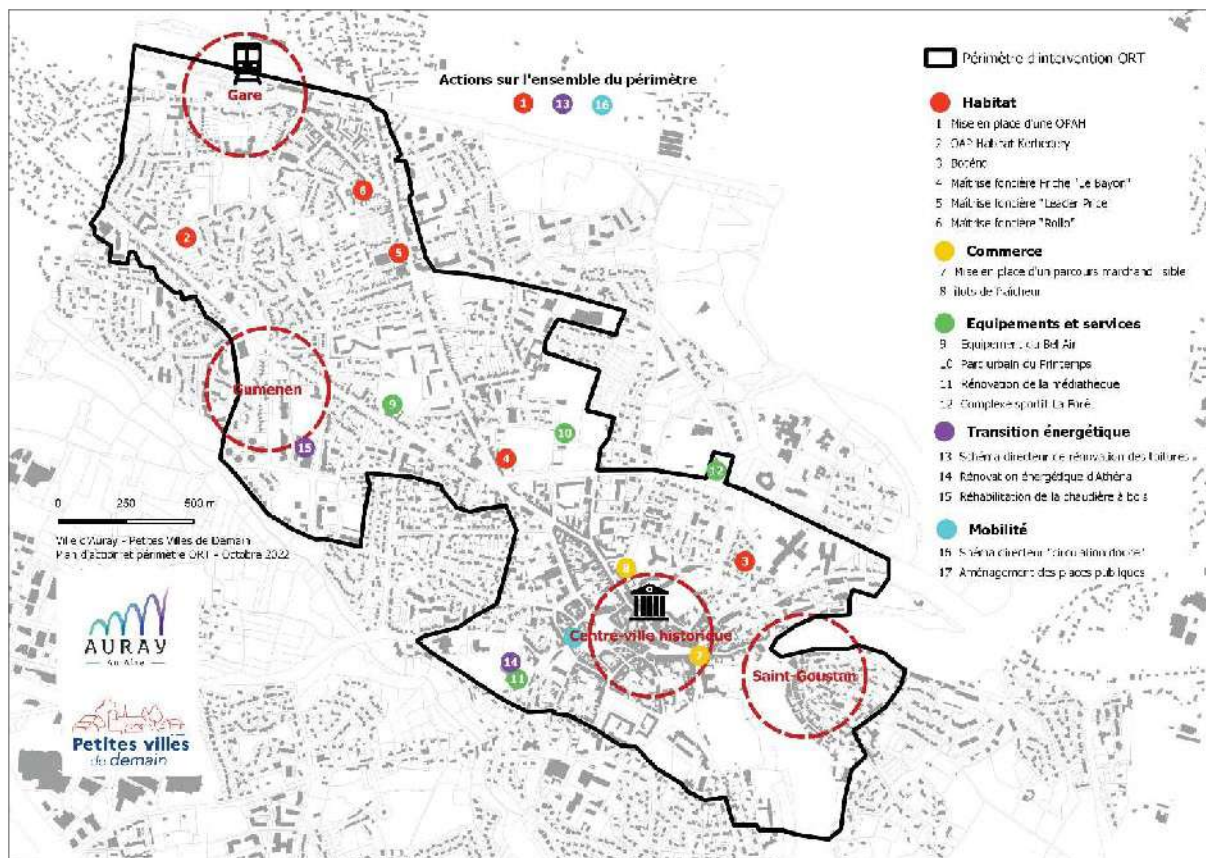
En dehors de ces actions portées par Auray, la convention ORT contient également trois actions portées par Auray Quiberon Terre Atlantique :

- Une portant spécifiquement sur le centre-ville d’Auray :
Mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) de type Renouvellement Urbain - Première étape mise à jour l’étude pré-opérationnelle d’OPAH de 2015
- Une commune aux deux collectivités « Petites Villes de Demain » :
Développer un observatoire du commerce en lien avec le service SIG d’AQTA
- Une portant davantage sur la commune de Quiberon :
Développement d’un dispositif de colocation Résidence principale / Saisonnier

Notes : La présentation détaillée des actions est en annexe 1.

LE SECTEUR D'INTERVENTION

Le troisième exercice de l'atelier avait pour objectif de définir le périmètre ORT sur lequel s'appliqueraient les effets juridiques de l'outil et dans lequel nous retrouverons les actions de revitalisation.



Périmètre ORT d'Auray

Justification du périmètre

Le périmètre ORT Damien comprend le tissu urbain ancien de saint-Goustan, en passant par le centre-ville historique, le long de l'avenue Charles de Gaulle, jusqu'au quartier de la gare. Ce linéaire correspond au périmètre d'étude de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à fort potentiel d'habitat dégradé comprenant du bâti ancien, présence de mérules (Quartier Gare) et vacances (Centre historique/ Saint-Goustan).

Le périmètre ORT s'étend ensuite vers l'avenue Le Gall, comprenant les Quartiers Politique de la Ville (QPV) « Parco-Pointer » et « Gumenen », ainsi que le potentiel foncier de « Kerbedery », faisant l'objet d'une OAP.

La commune a souhaité élargir le périmètre resserré de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH vers la partie sud entre l'avenue Charles de Gaulle et Le Gall, jusqu'au QPV par soucis de justice sociale et d'égalité des chances face aux aides de l'Anah.

Conseil municipal de la ville d'Auray du 1 février 2023

Le périmètre regroupe ainsi les principaux pôles d'attractivités et commerçants de la commune :

- Centre historique / Saint-Goustan
- Quartier Gare
- Quartier du Gumenen

Trois centralités commerciales identifiées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la modification a été approuvée le 21 septembre 2022.

En accord avec les orientations du projet de revitalisation, notamment « viser la ville du quart d'heure », le périmètre intègre plusieurs équipements structurants faisant l'objet d'une fiche action (chaudière Bois du Gumenen, rénovation de la médiathèque, du centre culturel Athéna et l'installation d'une cuisine centrale alimentée en circuit court).

Annexe 6 de la convention ORT « Petites Villes de Demain »

Projet de revitalisation du centre-ville de Quiberon

Fiche d'identité de la commune

- Population légale 2019 : 4 658 habitants
- Bassin de vie : 7 224 habitants (Quiberon 64.5% des habitants du bassin de vie)
- Surface communale : 8.83 Km², 527 habitants/Km²
- Département : Morbihan

La méthode d'élaboration du projet « Petites Villes de Demain »	1
Les enjeux du territoire	2
Les orientations stratégiques	6
Le plan d'actions	8
Le secteur d'intervention	10

LA METHODE D'ELABORATION DU PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Depuis la convention d'adhésion en novembre 2021, la commune de Quiberon a participé à des ateliers, auxquels ont participé élus, technicien et expert institutionnel et dédié plusieurs commissions des adjoints, à l'élaboration de son projet de territoire.

L'objectif était d'aboutir à une stratégie à moyen terme, qui soit partagé : vision du territoire, objectifs et stratégie opérationnelle sur la durée du mandat et au-delà.

Plusieurs documents ont servi d'aide à la réflexion tout au long de la construction de l'ORT et notamment lors des ateliers : le diagnostic du territoire, le projet de territoire et le CRTE d'AQTA

Plusieurs études existantes à l'échelle communale et intercommunale ont permis d'alimenter le diagnostic, ainsi que la vision stratégique (par ordre chronologique) :

- Etude commerciale préalable FISAC 2012
- Rapport de présentation PLU 2014
- Schéma cyclable communautaire d'AQTA 2015
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale 2015
- Modification du volet commercial du SCoT 2019
- Diagnostic du schéma stratégique du Dev éco AQTA 2021
- Etude Auray-Quiberon-Les îles 2021
- Schéma directeur cyclable 2021

Le diagnostic ayant mis en évidence le manque de données récentes sur le tissu commercial, une étude de redynamisation commerciale, comprenant une phase de mise à jour du diagnostic commercial en centre-ville, a été réalisée. Cette étude s'intègre dans le cadre de Petites Villes de Demain et des Marchés à bon de commande proposé par la Banque des Territoires. L'étude s'est achevée en octobre 2022.

En parallèle, la commune entame la révision de son PLU. Une période de consultation de la population a été organisée lors de réunions publiques par thématique entre août et septembre 2022.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les différentes études existantes ont été synthétisées et ont permis d'aboutir au tableau ci-dessous, composé des atouts, faiblesses et enjeux du territoire communal.

HABITAT	
Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif. 1,87 logements pour 1 personne sur la commune. 2^{ème} pôle d'emploi de l'EPCI.</p> <p>#1 Améliorer la production de logements pour tous (mixité sociale et logements publics spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rythme de construction relativement constant depuis 2010 • 20% de logements sociaux pour les programmes de plus de 10 logements inscrits au PLU • Des offres publiques pour les jeunes actifs et saisonniers : Ouverture d'une antenne FJT à Quiberon et un parc de Mobil Home communal sur le camping de Kerné, réservé aux employeurs saisonniers. • Offre d'accompagnement du maintien à domicile via la Maison Du Logement et les actions du PIG • Construction d'une résidence seniors secteur Pilotin <p>#2 Améliorer la qualité des logements (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de vacance et d'habitats dégradés 	<p>Taux de croissance négatif. Taux de résidences secondaire élevé (66% de RS). Indice de jeunesse faible et un vieillissement de la population demandant de l'habitat et services spécifiques.</p> <p>#1 Améliorer la production de logements pour tous (mixité sociale et logements publics spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse de la population et indice de jeunesse en baisse et fuite des ménages en communes rétro-littoral, voir en dehors d'AQTA • Une offre d'emploi supérieure à la population des actifs de la commune, provoquant des flux domicile-travail en provenance des communes du nord conséquent et des difficultés de recrutement pour les employeurs. • Offre de logements non suffisante pour les actifs et saisonniers, malgré les actions mises en place dans le cadre du PLH via l'accompagnement de la Maison du Logement <p>#2 Améliorer la qualité des logements (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vigilance sur les copropriétés dont certaines sont anciennes et sans syndics

<ul style="list-style-type: none"> Démolition reconstruction en cours Résidence des dunes. Augmentation de l'offre de lits <p>#3 Maitriser le foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombreuses OAP inscrites au PLU Politique foncière volontariste avec plus de 500 logements en cours de programmation situé en centralité 55% du potentiel foncier identifié en dureté faible et mobilisable à courte échéance. Soit 21 Hectares laissant des possibilités de programme de densification 	<ul style="list-style-type: none"> Logements communaux anciens à réhabiliter <p>#3 Maitriser le foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte pression foncière et marché immobilier sélectif Forte concurrence pour les promoteurs d'accès aux fonciers dus à la forte attractivité du territoire. Action volontariste de création de logements aidés onéreuse
---	--

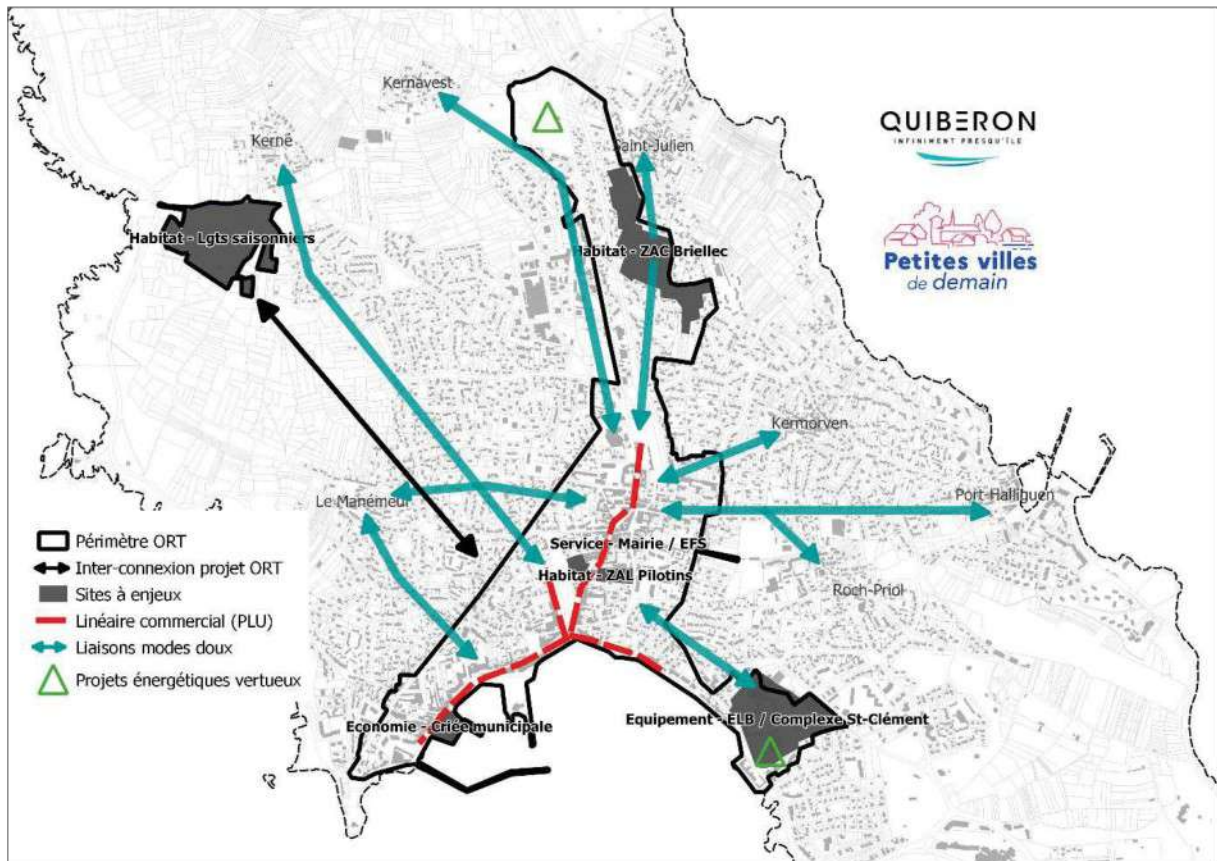
Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer la politique foncière engagée en faveur de la mixité sociale pour répondre aux besoins de productions de logements aidés, tout en évitant l'artificialisation des sols. ➤ Assurer une mixité sociale et économique pour permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider, particulièrement à destination des actifs et saisonniers sur la centralité de Quiberon ➤ Accompagner les séniors en adaptant l'offre d'habitat en centre bourg ➤ Réhabiliter les logements dégradés <p>Vigilance sur la dégradation du parc privé et public</p>

COMMERCE	
Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif. 2^{ème} pôle touristique de Bretagne. 3^{ème} offre touristique du 56 (9000 lits). Des grandes entreprises. Des secteurs traditionnels dynamiques.</p> <p>#1 Veiller à l'équilibre des commerces et services entre périphéries et centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> Une étude préalable FISAC exhaustive sur la situation commerciale de la commune (2012). Une offre commerciale forte (295 commerçants en 2012), dense et concentrée dans le centre-ville Un taux de diversité de commerces traditionnels et GMS élevé (33%) Une offre de marchés importante et attractive (1 hebdomadaire, 2 saisonniers) Des aménagements urbains de qualité (Bd Chanard, place Hoche, rue de Verdun) <p>#2 Accompagner la modernisation des commerces et services</p>	<p>Fort taux de chômage chez les jeunes. Moins d'actifs que d'emplois. Difficulté à recruter. Difficulté d'accessibilité. Marché immobilier et foncier commercial très tendu.</p> <p>#1 Veiller à l'équilibre des commerces et services entre périphéries et centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance du tissu commercial: Une étude préalable FISAC exhaustive, mais datée. Augmentation de la vacance commerciale à surveiller. Des cellules vacances situées en entrée de ville donnant une mauvaise image. Des loyers élevés Ruptures identifiées dans le parcours marchand le long du linéaire commerciale Manque de stabilité dans l'organisation d'association des commerçants Des commerçants dépendants de la clientèle touristique. Un faible taux de consommation des touristes dans les GMS

<ul style="list-style-type: none"> Bonne attractivité alimentaire pour le marché hebdomadaire (39%) et les commerces de centre-ville (38%) Qualification du centre-ville positif à 60% selon l'enquête consommateur de 2012 <p>#3 Converger les politiques habitat, commerce et mobilité pour conforter l'attractivité des centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement de la révision du PLU Des données sur l'habitat mettant en avant la politique foncière volontariste de la commune. Un diagnostic mobilité récent (2021) et exhaustif (Schéma cyclable et étude Auray-Quiberon-les îles) Lauréat du dispositif Petites Villes de Demain, imposant la réalisation d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire 	<p>#2 Accompagner la modernisation des commerces et services</p> <ul style="list-style-type: none"> Des loyers au prix du marché immobilier, entraînant une forte saisonnalité et du « Turn over », n'incitant pas à l'investissement. Une fuite commerciale vers Vannes et Lorient pour les produits non alimentaires, ainsi qu'une menace d'Internet représentant 25% des achats Association de la ville aux vacances et non à sa vocation commerciale <p>#3 Converger les politiques habitat, commerce et mobilité pour conforter l'attractivité des centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> Des études économiques et commerciales existantes, mais supra communal et non transversales.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter le linéaire commercial existant en travaillant sur les ruptures existantes et l'entrée de ville ➤ Renforcer l'image commerciale du centre-ville de Quiberon en maintenant une bonne diversité de l'offre et en améliorant l'achat plaisir ➤ Développer les connaissances du tissu commercial pour améliorer la coordination des politiques habitat, commerce et mobilité 	

EQUIPEMENTS, SERVICES et MOBILITE	
Atouts et Opportunités	Menaces et Faiblesses
<p>Territoire attractif. 2^{ième} pôle touristique de Bretagne. 3^{ième} offre touristique du 56 (9000 lits). 2^{ième} pôle d'emploi de l'EPCI. Plusieurs infrastructures de transports existantes (Gare ferroviaire, routière et maritime, aérodrome). Un schéma cyclable communal et intercommunal.</p> <p>#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> Quiberon pôle d'équilibre du SCoT, exerçant la fonction de centralité (équipements et services concentrés au centre-ville) pour son bassin de vie Un accueil des enfants de la crèche au collège (1 pôle multi-accueil, 2 écoles et 2 collèges) 	<p>Taux de croissance de la population négatif. Vieillesse de la population. Indice de jeunesse faible. Taux de chômage en augmentation chez les 15-24 ans et part des actifs à la baisse. Difficulté de recrutement, notamment lié au marché de l'immobilier très tendu. Difficulté de logements pour les actifs.</p> <p>#1 Renforcer les équipements et services pour une organisation de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de certains services administratifs : impôt, caf, caisses de retraites, ... Santé: la commune classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS Pas d'enseignement diplômant

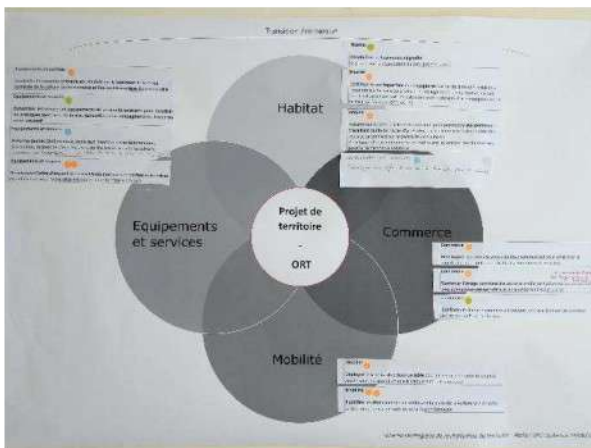
<ul style="list-style-type: none"> • Un bon niveau d'équipements culturels et sportifs, vieillissant mais en cours de rénovation -> priorité de la commune <p>#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un schéma cyclable récent avec un fort potentiel de développement du flux domicile-travail en mobilité douce • Une programmation ambitieuse de 197 tronçons de mobilité douce à réaliser • Passage de la ville à 30Km/h <p>#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude Auray-Quiberon-les îles • Des pôles multimodaux structurant à l'échelle de l'EPCI (Gares ferroviaire, routière et maritime (en rénovation)) • Un potentiel de développement économique sur la gare ferroviaire (AAP lancé) • Une continuité assurée par le schéma cyclable irrigant l'ensemble de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Des établissements publics devenus obsolètes (Gymnase, hôtel de ville, Espace Louison Bobet, camping de Kerné) <p>#2 Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins du quotidien et à la fréquentation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de motorisation de la population élevé 84,9% • Des flux « domicile-travail » essentiellement pratiqués en voiture pour les actifs habitants à Quiberon (64%) • Une circulation difficile et une route unique surchargée, notamment en période estivale et pré-estivale <p>#3 Irriguer le PEM sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures de transport en commun existantes, mais qui ne permettent pas le report modal • Fort taux de fréquentation entraînent de grandes difficultés de déplacement et de stationnement • Stationnement des insulaires provoquant la multiplication des voitures ventouses et l'engorgement du centre-ville
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamiser les services et équipements de proximité existants ➤ Aider les jeunes Quiberonnais dans leur insertion socio-économique ➤ Conforter l'économie primaire en réhabilitant le bâtiment de la Criée symbole de la culture Quiberonnaise et lieu emblématique du centre-ville ➤ Développer l'offre d'accueil des travailleurs nomades et petites entreprises en cohérence avec l'offre déjà existante sur le territoire d'AQTA ➤ Déployer le schéma directeur cyclable ➤ Fluidifier les déplacements en réduisant la place de la voiture en lien avec AQTA et la Région Bretagne 	



Cartographie des enjeux du centre-ville de Quiberon

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A partir du programme du mandat, des études existantes, du diagnostic et des ateliers de concertation réalisés dans le cadre de Petites Villes de Demain et des réflexions du bureau exécutif municipal, une synthèse des différentes stratégies a été faite, permettant d'aboutir à la revitalisation du centre-ville de Quiberon.



Définition des enjeux en atelier

La revitalisation d'un centre-bourg se fait par l'augmentation des flux de passage dans un périmètre restreint et par la qualité générale de ses espaces publics et privés. Un centre-bourg remplit habituellement 4 fonctions : l'habitat (proposer des logements diversifiés et adaptés aux nouveaux parcours résidentiels), l'économie (conserver un lieu d'emploi et d'échanges dans le centre), l'identité propre de la commune (proposer des espaces agréables, sources d'attachement et de fierté) et les services (répondre à des besoins non marchands des habitants).

Cette synthèse a été déclinée à l'échelle du centre-ville et a donné lieu à la rédaction de 4 axes stratégiques permettant de le revitaliser.

1. Permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider, y compris le public saisonnier
2. Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en fédérant les commerçants et en favorisant le commerce à l'année
3. Dynamiser les services et équipements de proximité existants en réhabilitant et rénovant les équipements vétustes
4. Accompagner la transition énergétique et améliorer le cadre de vie

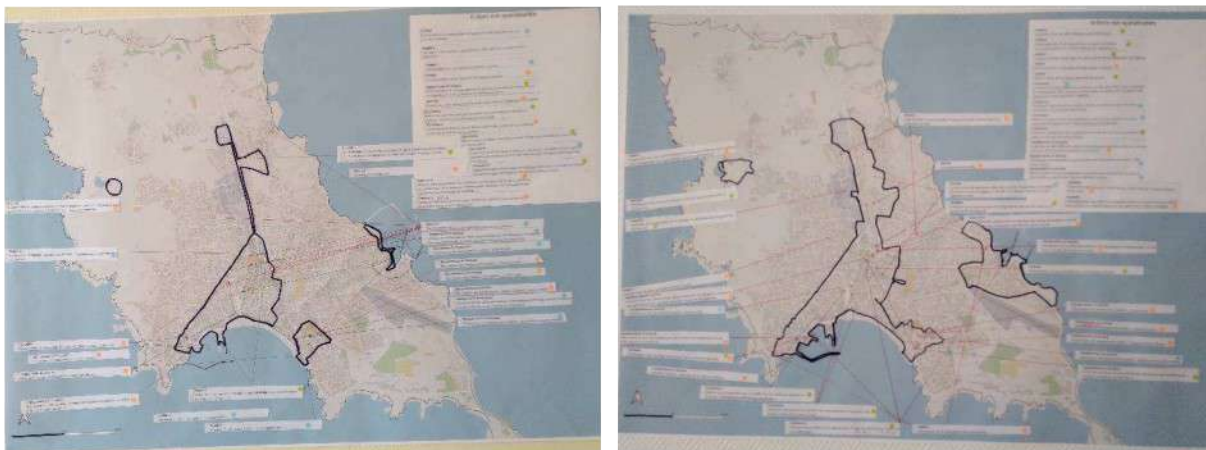
L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour vocation à se limiter au centre-ville des communes, mais la stratégie de revitalisation de la collectivité engagée dans « Petites Villes de Demain » est plus large.

Ainsi, toutes les actions de la commune ne sont pas intégrées dans la convention ORT. Celles qui ne sont pas indiquées sont malgré tout bien reliées au projet de territoire de la communauté de communes et de redynamisation des communes.

La convention ORT n'intègre donc qu'une partie des actions de la collectivité, qui correspondent à des enjeux de centralité et d'attractivité.

LE PLAN D' ACTIONS

Le deuxième atelier avait pour objectif de définir et prioriser les actions à entreprendre dans les 5 prochaines années pour la revitalisation du centre-ville. A partir des 4 enjeux identifiés lors du premier atelier, un plan d'action s'est esquissé.



Définition des actions en atelier : rendus des groupes de travail

Le plan d'actions

Axe 1 – Permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider, y compris le public saisonnier	<ul style="list-style-type: none">- Développement du parc de logements aidés : ZAL Pilotins et ZAC Saint-Julien- Réhabilitation du parc de logements communaux vétustes- Organisation du camping de Kerné notamment pour le logement des saisonniers
Axe 2 – Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en fédérant les commerçants et en favorisant le commerce à l'année	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un diagnostic exhaustif du tissu commercial- Fédérer les commerçants avec le développement d'outils de suivi

<p>Axe 3 – Dynamiser les services et équipements de proximité existants en réhabilitant et rénoverant les équipements vétustes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un espace France Services, à terme, ayant vocation à s'intégrer dans l'extension de l'hôtel de ville - Rénovation et extension du complexe sportif Saint-Clément - Rénovation et valorisation de l'Espace Louison Bobet - Construction d'un nouvel espace jeune servant d'appui à la mise en œuvre de la politique jeunesse - Rénovation lourde des équipements de la Criée et développement d'une offre de circuit touristique - Création d'un tiers lieu au Foyer Laïque multiusage - Création d'un lieu d'accueil pour les associations - Rénovation lourde de l'hôtel de ville - Sécurité publique : extension de la vidéosurveillance
<p>Axe 4 – Accompagner la transition énergétique et améliorer le cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking des îles permettant la revente en locale - Installation d'une chaufferie bois reliant plusieurs équipements publics - Déploiement du schéma circulations douces - Développer l'auto-partage : Port Maria et gare ferroviaire

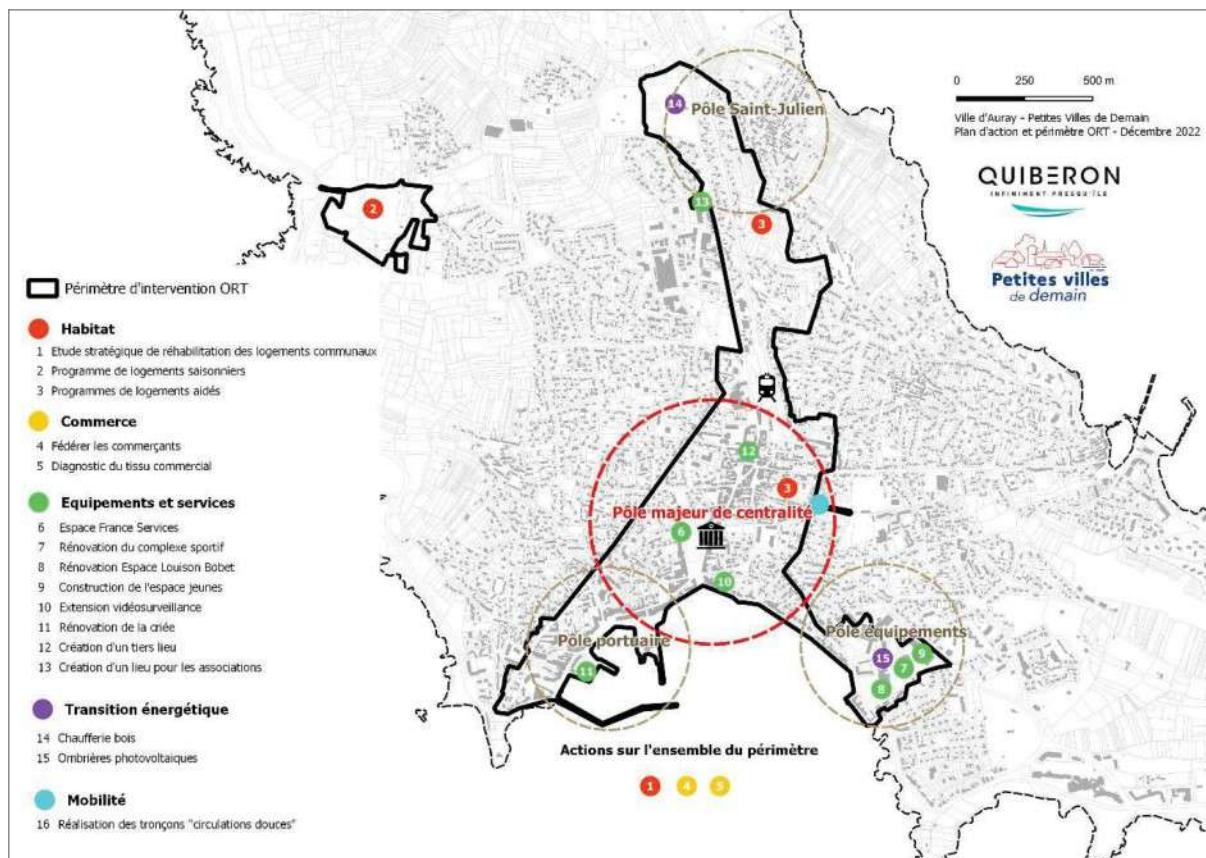
En dehors de ces actions portées par Quiberon, la convention ORT contient également trois actions portées par Auray Quiberon Terre Atlantique :

- Une portant spécifiquement sur le centre-ville d'Auray :
Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de type Renouvellement Urbain - Première étape mise à jour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH de 2015
- Une commune aux deux collectivités « Petites Villes de Demain » :
Développer un observatoire du commerce en lien avec le service SIG d'AQTA
- Une portant davantage sur la commune de Quiberon :
Développement d'un dispositif de colocation Résidence principale / Saisonnier

Notes : La présentation détaillée des actions est en annexe 1.

LE SECTEUR D'INTERVENTION

Le troisième exercice de l'atelier avait pour objectif de définir le périmètre ORT sur lequel s'appliqueraient les effets juridiques de l'outil et dans lequel nous retrouverons les actions de revitalisation.



Périmètre ORT de Quiberon

Justification du périmètre

Le périmètre principal d'ORT comprend l'ensemble du centre-ville commerçant de la ville, suivant le linéaire commercial identifié au PLU, remontant du front de mer en passant par le centre-ville historique jusqu'à l'entrée de ville.

Le périmètre principal rejoint à ses extrémités trois pôles attractifs, générant des flux importants :

- Le pôle Saint-Julien, comprenant le parking des îles d'entrée de Ville, le village historique et la futur ZAC
- Le pôle équipements social, sportif et culturel, regroupant la piscine, le complexe sportif, un collège, l'EPAD, le palais des congrès, ...
- Le pôle portuaire, regroupant la gare maritime et le port de pêche.

La commune a souhaité intégrer un second secteur d'intervention sur le camping municipal de Kerné dans son projet de revitalisation de centre-ville, non pas pour l'urbaniser, mais pour y loger les saisonniers servant à l'économie touristique du centre-ville (restauration, hôtellerie, commerce...) dans des logements dits « insolites » issus de l'économie circulaire. Des hébergements que la ville souhaite en matériaux recyclés et autonome en énergies. Un projet qui viendrait renforcer l'offre existante sous-dimensionnée au regard des besoins du secteur touristique. Le projet est détaillé en annexe 1.

Annexe 7 de la convention ORT « Petites Villes de Demain »

Maquette financière annuelle prévisionnelle pour les communes d'Auray et de Quiberon – Année 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Sur la totalité du projet...			Pour 2023...		
Action	Maître d'ouvrage	Montant total HT	Part MO HT	Part de l'Etat à solliciter HT	Part des autres financeurs HT
Mise en place d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Auray	Auray Quiberon Terre Atlantique	En cours de consultation (Animation + opération)	En cours de définition	0 €	<u>En cours de définition</u> : Anah 56, Banque des Territoires, Ville d'Auray
Rénovation complexe sportif La Forêt	Auray	4 700 000€	2 334 000 €	450 000 € (DSIL ou Fonds vert)	<u>Obtenu</u> : Région : (Direction des lycées ; crédit 2021) 1.9M € <u>A solliciter</u> : ANS Département AQTA : 200 000 €
Aménagement du site du printemps, parc urbain intergénérationnel (Partie Sud Skate Park)	Auray	645 000€	167 250 €	200 000 € (DSIL/DETR)	<u>Obtenu</u> : ANS : 127 750 € <u>A solliciter</u> : Département : (PST) 150 000 €
Rénovation énergétique d'Athéna (Phase 1 des travaux)	Auray	2 700 000 €	71 000 €	0 €	<u>Obtenu</u> : Etat (DSIL PVD 2022) : 263 829 € Région (Crédit BVB 2021) : 320 638 €
Schéma d'aménagement des espace publics (Places ND et FM)	Auray	25 000 €	17 000 € (Etude)	0 €	<u>A solliciter</u> : Banque des territoires : 17 000 €

Stratégie de réhabilitation des équipements communaux	Auray	100 000 €	75 000 € (SDIE)	0 €	<u>A solliciter :</u> Banque des territoires : 25 000€ (SDIE – phase 2 (> 1000m2))
Création d'un îlot de fraîcheur : jardin de l'Hôtel Dieu	Auray	20 000 €	10 000 € (Etude)	0 €	<u>A solliciter :</u> Banque des territoires : 10 000 €
Implantation de l'Espace « France Service »	Quiberon	90 000 € (Fnct/an)	42 000 € (Fnct/an)	30 000 € (Fnct/an)	<u>A solliciter :</u> Saint-Pierre-Quiberon (20%) : 12 000 € Houat (5%) : 3 000 € Hoëdic (5%) : 3 000 €
Rénovation et extension du complexe sportif saint-clément	Quiberon	6 555 000 €	4 512 500 €	211 500 € (DSIL/DETR ou fonds vert)	<u>A solliciter :</u> Région : 200 000 € Département : 300 000 € ANS : 1 331 000 €
Rénovation et valorisation de l'Espace Louison Bobet	Quiberon	5 961 000€	4 261 500 €	400 000 € (DSIL/DETR ou fonds vert)	<u>A solliciter :</u> Département : (PST) 300 000 € AQTA : 1 000 000 €
Sécurité publique : extension de la vidéosurveillance	Quiberon	80 000 €	40 000 € (Installation)	40 000 € (FIPD)	
Déploiement du schéma circulations douces	Quiberon	2 000 000 €	1 350 000 €	0 €	<u>A solliciter :</u> Département : 500 000 € Région : 100 000 € AQTA : 50 000 €
Installation d'une chaufferie bois reliant plusieurs équipements publics	Quiberon	2 105 000 €	857 180 €	400 000 € (DSIL/DETR ou fonds vert)	<u>A solliciter :</u> ADEME : 629 695 € Département : (PST) 118 125 € Région : 100 000 €

Animation du programme PVD 2023					
Action	Maître d'ouvrage	Montant total HT	Part MO HT	Part de l'Etat à solliciter HT	Part des autres financeurs HT
Poste de chef de projet Petites Villes de Demain	Auray Quiberon Terre Atlantique	46 025 €	3 835 €	0 €	<u>Obtenu :</u> ANAH : 23 012 € Banque des Territoires : 11 506 € Auray : 3 835 € Quiberon : 3 835 €

Total crédits Etat sollicités	DETR, DSIL, Fonds vert, FNADT, ...	FIPD	Autres (préciser)
HT	1 661 500 €	40 000 €	30 000 € (Labélisation France Services) / an

Annexe 8 de la convention ORT « Petites Villes de Demain »

Le référentiel local d'évaluation

Les communes d'Auray et de Quiberon ont souhaité baser le dispositif d'évaluation du programme Petites Villes de Demain et de l'ORT suivant deux principes, qui constituent un cadre de réflexion adapté aux enjeux du territoire :

- La mise en place d'indicateurs de suivi sur chaque action mature et en cours d'études permettant d'évaluer la réussite ou non des actions prévues en essayant de les caractériser et de mesurer les changements induits.

Les indicateurs choisis sont en nombre restreint afin de permettre un réel suivi de l'action engagée, suivant les moyens humains dont disposent les collectivités.

- Au-delà des actions en elles-mêmes, les communes se sont interrogées sur des grandes questions générales pour évaluer la réussite du programme PVD / ORT. Ces questions sont limitées, car elles nécessitent des moyens humains et techniques conséquents pour leur évaluation effective.

Suite à la détermination de ces questions, des indicateurs ont été imaginés, en nombres limités et basés sur les moyens humains dont disposent les collectivités.

Les collectivités bénéficiaires ont préparé ce dispositif d'évaluation, à la fois pour juger de l'action publique et évaluer les réalisations, résultats et impacts, mais aussi potentiellement réorienter les actions suivant les résultats de l'évaluation.

Ce dispositif est détaillé ci-dessous.

TABLEAU D'EVALUATION DES ENJEUX DE REVITALISATION

Suite à la formalisation d'une stratégie de territoire visant à redynamiser les centres-villes, les deux communes ont fait émerger des questions évaluatives qui leur sont propres, qui permettent de mesurer à quel point la requalification des centres-villes est visible et en marche.

Le tableau ci-dessous indique donc les questions et les indicateurs mis en place.

Evaluation de revitalisation du centre-ville d'Auray	
<p><u>Rappel des enjeux :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre à chacun de se loger, notamment en développant la mixité sociale et en réhabilitant les logements dégradés 2. Veiller à l'équilibre des commerces entre les différentes polarités de la ville 3. Viser la « ville du quart d'heure » en organisant et développant les mobilités, équipements et services en ce sens 4. Viser l'autonomie énergétique des équipements communaux et la résilience alimentaire 	
Est-ce que les friches du centre-ville ont été résorbées pour laisser place à un programme d'habitat ?	Nombre de friches rénovées et restant à rénover
	Nombre de logements créés dans les friches
	Evaluation subjective de la qualité de la rénovation (qualité architecturale, mode de consommation, éco-matériaux, ...)
Est-ce que le centre-ville est devenu un lieu plus agréable à la déambulation et plus sécurisant pour les piétons ?	Nombre, diversité et fréquentation de lieux de convivialité (commerces, aires de jeux, ...)
	Nombre d'animations organisées à vocation festive, commerciale ou autre dans le centre-ville (marché hebdomadaire et estival, activités culturelles, ...)
	Nombre de nouvelles installations (commerces, services, équipements)
	Présence d'une signalétique adaptée depuis les parkings et au sein des espaces publics
	Présence de végétalisation, squares et espaces verts créant des îlots de fraîcheurs
Est-ce que les mobilités ont évolué dans le centre-ville au profit des piétons et des cyclistes ?	Nombre de linéaire piéton et cyclable créé
	Installation d'une signalétique claire indiquant les parkings et les temps de déplacement à pied
Est-ce que les travaux de rénovation des équipements communaux ont permis d'améliorer l'autonomie énergétique de la ville ?	Nombre d'équipements communaux rénovés
	Installation de panneaux photovoltaïques

Evaluation de revitalisation du centre-ville de Quiberon

Rappel des enjeux :

1. Permettre aux personnes travaillant sur le territoire d'y résider, y compris le public saisonnier
2. Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en fédérant les commerçants et en favorisant le commerce à l'année
3. Dynamiser les services et équipements de proximité existants en réhabilitant et rénover les équipements vétustes
4. Accompagner la transition énergétique et améliorer le cadre de vie

Est-ce que les personnes actives et plus particulièrement les saisonniers ont plus de facilité à trouver un logement ?	Nombre de logements saisonniers créés
	Nombre d'initiatives privés pour le logement des saisonniers
	Nombre de logements communaux rénovés pour du logement social
Est-ce que le centre-ville est devenu une destination commerciale, vivant plus de 8 mois dans l'année ?	Nombre, diversité et fréquentation de lieux de convivialité (commerces, aires de jeux, ...)
	Nombre d'animations organisées à vocation festive, commerciale ou autre dans le centre-ville (marché hebdomadaire et estival, activités culturelles, ...)
	Nombre de commerces vacants (basse / haute saison)
	Nombre de création ou rénovation d'enseignes respectant la charte
	Proportion d'activités différentes dans le centre-bourg (services, commerces, équipements, ...)
Est-ce que les mobilités ont évolué entre les pôles d'attractivités de la ville au profit des piétons et des cyclistes ?	Nombre de linéaire piéton et cyclable créé
	Fréquentation des parkings et rotation des voitures
Est-ce que les travaux de rénovation/extension des équipements communaux ont permis d'améliorer l'autonomie énergétique de la	Nombre d'équipements communaux rénovés
	Installation de panneaux photovoltaïques

ville et la qualité de vie des habitants ?	Evolution du nombre de visiteurs/usagers (Complexes sportifs, équipements culturels, circuits touristiques...)
--	--

LES INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS MATURES ET EN COURS D'ETUDES

Des indicateurs ont été définis pour les actions qui sont matures, ou prêtes à être engagées. Ces indicateurs sont limités du fait des moyens humains et techniques limités des collectivités. Ils permettent aux communes d'avoir des résultats chiffrés sur l'avancement des actions engagées pour la revitalisation des centres-villes.

Note : seules les actions matures et en cours d'études ont des indicateurs de suivi : les autres projets sont en cours de définition dans leur programmation et leurs indicateurs.

Indicateur de suivi actions « matures »		
N°	Porteur du projet	Nom de l'action
1	Auray Quiberon Terre Atlantique	Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de type Renouvellement Urbain - Première étape mise à jour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH de 2015
	Indicateur	Nombre d'opérations de réhabilitation finalisées, parmi celles identifiées et priorisées par l'étude pré-opérationnelle
2	Ville d'Auray	Réhabilitation et extension de la résidence Bocéno
	Indicateur	Nombre de logements produits et réhabilités
3	Ville d'Auray	Rénovation du complexe sportif La Forêt
	Indicateur	Taux de fréquentation du complexe sportif Gains énergétiques / an
4	Ville d'Auray	Aménagement du site du printemps, parc urbain intergénérationnel
	Indicateur	Taux de fréquentation du skatepark
5	Ville d'Auray	Rénovation énergétique d'Athéna
	Indicateur	Gains énergétiques / an
6	Ville de Quiberon	Implantation d'un Espace « France Services », à terme, ayant vocation à s'intégrer dans l'extension de l'hôtel de ville
	Indicateur	Fréquentation de l'espace « France Services »

7	Ville de Quiberon	Rénovation et extension du complexe sportif saint-clément
Indicateur		Taux de fréquentation Gains énergétiques / an
8	Ville de Quiberon	Rénovation et valorisation de l'Espace Louison Bobet
Indicateur		Taux de fréquentation selon les catégories d'usagers Gains énergétiques / an
9	Ville de Quiberon	Construction d'un nouvel espace jeune servant d'appui à la mise en œuvre de la politique jeunesse
Indicateur		Taux de fréquentation Nombre d'actions pédagogiques mises en place
10	Ville de Quiberon	Sécurité publique : extension de la vidéosurveillance
Indicateur		Nombre de faits de délinquance identifiés par la vidéoprotection sur le nouveau périmètre
11	Ville de Quiberon	Déploiement du schéma circulations douces
Indicateur		Nombre de linéaires cyclables Taux d'utilisation des cycles
12	Ville de Quiberon	Installation d'une chaufferie bois reliant plusieurs équipements publics
Indicateur		Gains énergétiques et économiques de la chaudière bois et du réseau de chaleur sur les équipements concernés
13	Ville de Quiberon	Réhabilitation du parc de logements communaux vétustes – Schéma directeur de gestion stratégique du parc immobilier de logements communaux
Indicateur		Nombre de logements réhabilités et rénovés

Indicateur de suivi actions « en cours d'études »		
N°	Porteur du projet	Nom de l'action
14	Ville d'Auray	Mise en place d'un parcours marchand lisible par une signalétique piétonne de qualité
Indicateur		Nombre de panneaux installés dans la ville
15	Ville d'Auray	Rénovation et extension de la médiathèque
Indicateur		Taux de fréquentation de la médiathèque
16	Ville d'Auray	Schéma d'aménagement des espaces publics (Place Joffre, Chapelle St-Esprit, Place Notre Dame, Place Four Mollet)
Indicateur		Nombre de places aménagées

17	Ville d'Auray	Maitrise foncière sur la friche « Le Bayon », lancement d'une étude capacitaire
	Indicateur	Nombre de logements créer, part de logements sociaux
18	Ville d'Auray	Maitrise foncière sur la friche « Ancienne école Rollo », lancement d'une étude capacitaire
	Indicateur	Nombre de logements créer, part des logement sociaux
19	Ville d'Auray	Préprogramme équipement du Bel Air et lancement d'une étude urbaine du quartier
	Indicateur	Taux de fréquentation du complexe sportif et du centre social
20	Ville de Quiberon	Développement du parc de logements aidés : ZAL Pilotins et ZAC Saint-Julien
	Indicateur	Nombre de logements créés et part de logements sociaux
21	Ville de Quiberon	Organisation du camping de Kerné notamment pour le logement des saisonniers
	Indicateur	Nombre de logements saisonniers créés, nombre de mois de logements saisonniers loués, Fréquentation du camping
22	Ville de Quiberon	Rénovation lourde des équipements de la Criée et développement d'une offre de circuit touristique
	Indicateur	Gains énergétiques du bâtiment, fréquentation du circuit touristique
23	Ville de Quiberon	Création d'un tiers lieu au Foyer Laïque multiusage
	Indicateur	Taux de fréquentation
24	Ville de Quiberon	Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking des îles permettant la revente en locale
	Indicateur	Production de Mwh / an

Envoyé à la Sous-Préfecture le 07/02/2023
Compte-rendu affiché le 07/02/2023
Reçu par la Sous-Préfecture le 07/02/2023

INTERVENTIONS :

Frédérique HENRIO

Dans le document d'AQTA, opération de revitalisation du territoire page 108 et suivantes, nous avons découvert l'indication page 130 de potentiel foncier dureté faible. Par exemple, dans le secteur du Bocéno, deux terrains situés à proximité du foyer logement sont classés en potentiel foncier dureté faible alors que l'un de ces deux terrains est classé espace vert dans le PLU, à priori donc non constructible. Est-ce que cela signifierait une suppression d'espaces verts au profit de constructions ?

Julien BASTIDE

Il faudrait que l'on regarde ça mais la réponse est non, il n'est pas question de supprimer des espaces verts. Après je pense que c'est lié au projet qu'on est en train de travailler sur le Bocéno et là-dessus je pense que c'est un petit peu tôt pour en parler. Il faut que l'on rénove le foyer logement du Bocéno, il y a des réflexions actuellement pour savoir comment nous allons rénover mais il n'est pas question de supprimer des espaces verts.

7- DGS - MODIFICATION DES STATUTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame Claire MASSON, Maire, expose à l'assemblée :

À la suite de réformes réglementaires et législatives, la mise à jour des statuts de la Communauté de communes est rendue nécessaire.

Ainsi, lors de sa séance du 02 décembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé, notamment, les modifications suivantes :

- renommer les compétences optionnelles en « compétences exercées à titre supplémentaire » conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- insérer les compétences « eau » et « assainissement » parmi les compétences obligatoires ;
- ajouter la création des aires d'accueil des gens du voyage à la compétence obligatoire afférente en application de la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;
- définir la compétence facultative relative à la mobilité ;
- supprimer la compétence supplémentaire : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ladite délibération a été notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à Madame le Maire, le 20 décembre 2022.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire. A défaut de délibération, sa décision est réputée favorable.

En cas d'approbation dans les conditions de majorité qualifiée requise, le Préfet prendra un arrêté pour entériner ces modifications.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame NORMAND

Le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022

N° 2022DC/136 – Feuille 1

Date de convocation : 25 novembre 2022

Membres en exercice : 57

Présents : 45

Votants : 53

Mise à jour des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Hermines à PLUMERGAT.

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents avant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Pierrick KERGOSIEN à Julien BASTIDE, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Claire MASSON, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL à Alain DONY.

Absents excusés : Gildas GOUARIN, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

À la suite de réformes réglementaires et législatives, la mise à jour des statuts de la Communauté de communes est rendue nécessaire.

N° 2022DC/136 – Feuille 2

Il s'agit, notamment, de :

- renommer les compétences optionnelles en « compétences exercées à titre supplémentaire » conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- insérer les compétences « eau » et « assainissement » parmi les compétences obligatoires ;
- ajouter la création des aires d'accueil des gens du voyage à la compétence obligatoire afférente en application de la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;
- définir la compétence facultative relative à la mobilité ;
- supprimer la compétence supplémentaire : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A compter de la notification de la présente délibération au maire de chacune des communes-membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 5211-17, 5211-17-1 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Après avoir entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 18 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'autoriser la modification des statuts annexés ;
- de solliciter les Communes-membres de la Communauté de communes conformément à l'article L. 5211-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ;
- de préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le :

La secrétaire de séance,

Sandrine CADORET

Le Président,

Philippe LE RAY



STATUTS Communauté de communes

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Modifications statutaires :

2014DC33 du 21/02/2014 - Modification statutaire AQTA 01

2014DC109 du 11/07/2014 - Assainissement non collectif : modification statutaire - Prise de la compétence réhabilitation des installations non conformes

2015DC047 du 12/06/2015 - Modifications statutaires relatives à l'intégration du Pôle d'Echanges Multimodal

2015DC074 du 18/09/2015 - Modification statutaire - Restitution de la compétence développement & aménagement culturel

2015DC077 du 18/09/2015 - Modification statutaire - Restitution de la compétence « Personnes âgées : Maintien à Domicile des personnes âgées et dépendantes »

2015DC128 du 18/12/2015 - Mise en conformité des Statuts de la Communauté de communes

2016DC100 du 30/09/2016 - Mise en conformité des Statuts de la Communauté de communes (*modification art. 7 : développement économique*)

2017DC109 du 29/09/2017 - Statuts de la Communauté de communes – Modifications

2018DC143 du 09/11/2018 - Modifications statutaires : compétence GEMAPI

2021DC018 du 26/03/2021 - Prise de compétence Mobilité

2022DC136 du 02/12/2022 - Mise à jour des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique



STATUTS AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Article 1 : Dénomination

La Communauté de communes créée en application des dispositions des articles L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prend la désignation d'**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE** et regroupe les Communes de :

- Auray
- Belz
- Brech
- Camors
- Carnac
- Crach
- Erdeven
- Etel
- Hoedic
- Ile d'Houat
- Landaul
- Landévant
- Locmariaquer
- Locoal-Mendon
- Ploemel
- Plouharnel
- Plumergat
- Pluneret
- Pluvigner
- Quiberon
- Sainte-Anne d'Auray
- Saint-Philibert
- Saint-Pierre Quiberon
- Trinité-sur-Mer

D'autres communes pourront adhérer à cette communauté de communes, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT.

Article 2 : Durée

La Communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

Article 3 : Siège

Son siège est fixé à BRECH, Espace Tertiaire de Porte Océane II, 40 rue du Danemark. Cependant, le Bureau et le Conseil pourront valablement se réunir et délibérer dans l'une ou l'autre des communes adhérentes.

Article 4 : Fonctionnement du Conseil

Les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement du Conseil communautaire sous réserve des dispositions qui lui sont propres.

Le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, au Président ou aux Vice-présidents ayant reçu délégation dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Bureau communautaire

Le Bureau est composé d'un Président et de 15 Vice-présidents maximum et il comprend au moins un délégué par Commune.

Le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Périodicité des assemblées

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président peut convoquer le Conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Article 7 : Compétences

La Communauté de communes a pour compétences :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

En application de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des Communes-membres, les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 – Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, y compris les actions en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

2 – Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;

- **La création, l'aménagement, l'extension, l'entretien, la réhabilitation et la gestion des Zones d'Activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires, touristiques ou portuaires ou aéroportuaires ;**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;**
- **L'étude, la construction, le financement et la gestion d'immobilier d'entreprise d'intérêt communautaire en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises sur le territoire ;**
- **La promotion touristique dont la création d'offices de tourisme ;**
- **Le soutien aux activités primaires.**

3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ;

4 – Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

5 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

6 - Assainissement des eaux usées ;

7 - Eau.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

« Les communautés de communes et les communautés d'agglomération continuent d'exercer, à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient à titre optionnel suite à la publication de la loi n°2019-1461 en date du 27 décembre 2019 jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales. »

La Communauté de communes exerce donc, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1 – Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2 – Politique du logement et du cadre de vie ;

3 – Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5 – Action sociale d'intérêt communautaire ;

- **Petite enfance**
- **Insertion**
- **Santé**
- **Emploi/formation/social/handicap/jeune**

✚ COMPETENCES FACULTATIVES :

La Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des Communes-membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1. Politique culturelle et sportive de rayonnement communautaire ;

- **Portage et/ou participation à des actions et événements sportifs à rayonnement communautaire :**
 - la manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire,
 - le versement de subventions aux associations d'intérêt communautaire dont l'objet dépasse le cadre communal.
- **Soutien à la culture et à la musique bretonnes à rayonnement communautaire :**
- **Portage et participation à des actions et événements culturels à rayonnement communautaire :**
 - La manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire,
 - Le versement de subventions aux associations d'intérêt communautaire dont l'objet dépasse le cadre communal.
- **Organisation, coordination et soutien des actions culturelles d'intérêt communautaire :**
 - Coordination et animation du réseau des médiathèques,
 - Conservation et valorisation du patrimoine,
 - Soutien aux associations culturelles à rayonnement communautaire.

2. Compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité au niveau local au sens de l'article L.1231-1 du Code des Transports ;

- **Actions en faveur du covoiturage et de l'autopartage pour réduire l'autosolisme ;**
- **Déploiement d'un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire et de dispositifs en faveur des modes actifs pour les déplacements quotidiens et touristiques ;**
- **Amélioration des transports collectifs et de la multimodalité sur le territoire (bus, train), en relation avec les partenaires, notamment la Région ;**
- **Installation, gestion et entretien des mobiliers urbains liés aux services de mobilités déployés et portés par la Communauté de communes ;**
- **Accompagnement des habitants et visiteurs vers un changement de comportement : actions de communication, animation, sensibilisation ;**
- **Accompagnement des acteurs économiques dans l'élaboration de leurs plans de déplacement :**
- **Promotion et développement des randonnées (pédestre, équestre, cycliste) ;**
- **Actions en faveur du développement des énergies décarbonées ;**
- **Intégration des enjeux de mobilité dans les documents de planification ;**
- **Instauration du versement mobilités.**

3. Actions de rayonnement communautaire complémentaires à la promotion du tourisme, œuvrant au développement de l'économie touristique sur le territoire :

- **Elaboration, suivi et évaluation du schéma de développement touristique,**
- **Soutien aux animations et événements à rayonnement communautaire.**

5. Mise en œuvre des missions définies aux 4°, 6°, 11° et 12° de l'article L. 211-7-I du Code de l'environnement :

- **Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;**
- **Lutte contre la pollution ;**
- **Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;**
- **L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.**

Article 8 : Modalités d'exercice des compétences

Lorsque l'exercice d'une compétence par la Communauté de communes est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt communautaire est défini par délibération du Conseil communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres conformément aux dispositions du IV de l'article L. 5214-16 du CGCT.

Les autres compétences transférées sont intégralement exercées par la Communauté de communes.

Article 9 : Composition du Conseil et répartition des sièges des délégués

La Communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "**Conseil communautaire**" composé de 57 délégués titulaires des Communes-membres, selon la répartition suivante :

- Auray : 8	- Trinité-sur-Mer : 1
- Belz : 2	
- Brec'h : 4	
- Camors : 2	
- Carnac : 3	
- Crac'h : 2	
- Erdeven : 2	
- Etel : 2	
- Hoëdic : 1	
- Ile d'Houat : 1	
- Landaul : 2	
- Landévant : 2	
- Locmariaquer : 1	
- Locoal-Mendon : 2	
- Ploemel : 2	
- Plouharnel : 2	
- Plumergat : 3	
- Pluneret : 3	
- Pluvigner : 4	
- Quiberon : 3	
- Sainte-Anne d'Auray : 2	
- Saint-Philibert : 1	
- Saint-Pierre Quiberon : 2	

Article 10 : Ressources

Les recettes du budget de la Communauté de communes sont énumérées à l'article L. 5214-23 du CGCT.

Article 11 : Dépenses

Les dépenses de la Communauté comprennent :

- les dépenses de tous les services qui lui sont confiés, au titre de ses compétences de droit, optionnelles ou facultatives ;
- les dépenses relatives aux services propres à la Communauté.

Article 12 : Versement de fonds de concours entre la Communauté et ses membres

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et ses Communes-membres.

Article 13 : Modifications statutaires

Les présents statuts peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la loi en cas :

- d'extension ou de réduction du périmètre de la Communauté ;
- de transfert de nouvelles compétences ou de restitution de celles de la Communauté aux Communes-membres ;
- de modification dans l'organisation de la Communauté ;
- de modification du nombre et de la répartition des sièges ;
- ou encore en cas de transformation de la Communauté.

Article 14 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur fixera les modalités de fonctionnement de la Communauté de communes.

Article 15 : Receveur de la Communauté

Les fonctions de receveur d'Auray Quiberon Terre Atlantique seront assurées par Monsieur le Receveur d'AURAY.

Article 16 : Dissolution

L'arrêté ou le décret de dissolution détermine dans le respect des dispositions des articles L. 5214-28 et L. 5211-25-1 du CGCT et sous réserve des droits des tiers les conditions dans lesquelles la Communauté de communes est liquidée.

Envoyé à la Sous-Préfecture le 07/02/2023
Compte-rendu affiché le 07/02/2023
Reçu par la Sous-Préfecture le 07/02/2023

8- DF - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET VILLE

Madame Claire MASSON, Maire, expose à l'assemblée :

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice, sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote de compte administratif.

Toutefois, l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget de l'exercice suivant, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement (ou l'excédent d'investissement) ainsi que la prévision d'affectation.

La reprise anticipée doit toutefois être justifiée par :

- par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur
- par des extraits du compte de gestion (feuilles des résultats budgétaires : états II-1 et II-2)
- l'état des restes à réaliser (signé de l'Ordonnateur)

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2022 et les prévisions d'affectation pour le budget Ville sont présentés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET VILLE

	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 2022	1,454,750.73 €	
B) Résultat antérieur reporté exercice 2021 (002)	1,522,081.44 €	
C) Résultat provisoire à affecter (A+B), hors restes à réaliser	2,976,832.17 €	
D) Résultat d'investissement exercice 2022	777,684.46 €	
E) Résultat antérieur reporté exercice 2021 (001)		-2,677,197.36 €
F) Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2023 (D+E) au compte 001		-1,899,512.90 €
G) Restes à réaliser (RAR) en dépenses à reporter en 2023		-1,565,756.16 €
G Bis) Restes à réaliser (RAR) en recettes à reporter en 2023	636,945.00 €	
H) BESOIN DE FINANCEMENT (F+G+G Bis)		-2,828,324.06 €
I) Affectation du résultat (C) en couverture du déficit d'investissement (H) au compte 1068 en 2023	2,828,324.06 €	
J) Solde de l'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 en 2023 (C-I)	148,508.11 €	

Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève à **1 454 750,73 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, soit un excédent total en fonctionnement de **2 976 832,17 €**.

Le résultat d'investissement 2022 s'élève à **777 684,46 €**. En prenant en compte le déficit de l'exercice précédent, le déficit total d'investissement à reporter au **compte 001 en 2023 est de 1 899 512,90 €**. A ce résultat, s'ajoute le montant des restes à réaliser, soit un besoin de financement global de **2 828 324,06 €**.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de voter l'affectation des résultats selon le tableau présenté ci-dessus, et d'autoriser Mme Le Maire à affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement par l'émission d'un titre d'investissement **au compte 1068 d'un montant de 2 828 324,06 €**.

Le solde de l'excédent de fonctionnement à reporter au **compte 002 en 2023** s'élève ainsi à **148 508,11 €**.

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les articles L. 2311-5 et L. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en commission finances du 24/01/2023

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (29 voix pour),

2 voix contre :

Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame NORMAND

Le conseil municipal :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats de l'exercice 2022.

- **DÉCIDE** de reprendre les résultats de l'exercice 2022 par anticipation au Budget primitif 2023.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

ETAT DES RESTES A REALISER 2022 -DEPENSES-

ENGAGEMENT	LIBELLE	FONCT	NATURE	SUPDP	OPERATION	BIERS	MONTANT
BA22007801	Restaurant scolaire du Loch	331	2313	13014	3150	ABI STRUCTURE INGENIEURS CONSEILS	2 220,00
FI21-00089S	MO RENOVATION GARDERIE DU LOCH	331	2313	13014	3150	ABRYS	1 832,00
FI22-00038	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC - DOUBLE FLUX	331	2313	13014	3150	AER'EAU CONTROL	1 005,00
FI21-00109S	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC - DOUBLE FLUX	331	2313	13014	3150	ALCIA BRETAGNE SUD	7 006,20
FI22-00037	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC - DOUBLE FLUX	331	2313	13014	3150	ALCIA BRETAGNE SUD	201,00
FI22-00087	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC - DOUBLE FLUX	331	2313	13014	3150	ALCIA BRETAGNE SUD	1 800,00
FI22-00042	LOT 2 "CHARPENTE - COUVERTURE"	331	2313	13014	3150	AMBZER NEVEZ	983,09
BA21006001S	Garderie du Loch - Mission SPS	331	2313	13014	3150	APAVE NORD OUEST	136,00
FI22-00106	CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS	331	2313	13014	3150	COCHON SEBASTIEN	4 333,35
FI21-00103S	MO RENOVATION 5 CLASSES ECOLE DU LOCH	331	2313	13014	3150	DAVID ALAIN	2 400,00
FI22-00124	LOT 3 MENUISERIE INTERIEURE - GARDERIE DU LOCH	331	2313	13014	3150	ENTREPRISE JOSEPH AUDIC	21 086,59
FI21-00089S	ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES	331	2313	13014	3150	J.C. ANDRE SARL	19 543,80
FI22-00154	ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES	331	2313	13014	3150	J.C. ANDRE SARL	3 066,67
FI22-00122	LOT 6 CHAPE - CARRELAGE - SOLS - FAIENCE GARDERIE LOCH	331	2313	13014	3150	LE BEL ET ASSOCIES SARL	17 823,78
FI22-00121	RENOV GARDERIE DU LOCH LOT 5 PLAFONDS SUSPENDUS	331	2313	13014	3150	PICARD	5 953,37
FI22-00123	LOT 7 PEINTURE - GARDERIE DU LOCH	331	2313	13014	3150	POLYCHROME	13 711,12
FI22-00125	CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS	331	2313	13014	3150	S LMH	11 168,50
FI22-00088	DEMOLITIONS - GROS OEUVRE	331	2313	13014	3150	SATEM BRETAGNE	9 530,64
BA21006101S	Garderie du Loch - Rénovation de 5 salles	331	2313	13014	3150	SOCOTEC CONSTRUCTION	655,70
Total 13014 - GARDERIE DU LOCH							124 118,61
FI22-00185	TERRASSEMENT - VOIRIE - EAUX PLUVIALES	845	2315	13017	3231	EUROVIA BRETAGNE	2 480,78
VR22002701	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE L'OCEAN	845	2315	13017	3231	MORBIHAN ENERGIE 56	48 000,00
VR22002801	Rénovation de l'éclairage public Avenue de l'Océan-partie sud	845	2315	13017	3231	MORBIHAN ENERGIE 56	153 000,00
Total 13017 - PISTE CYCLABLE AVENUE DE L'OCEAN							203 480,78
FI21-00052S	MISSION D'ETUDES AVENUE DE L'OCEAN	845	2031	13022	3204	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	540,00
VR22000501	Démultiplication DP Av de l'Océan	845	2315	13022	3204	AG2M	2 990,78
VR22007801	Pose de 2 éclairages proysolaires Av de l'Océan	845	2315	13022	3204	CITELUM FRANCE	2 999,66
FI22-00165	MISSION D'ETUDES AVENUE DE L'OCEAN	845	2315	13022	3204	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	9 918,00
FI22-00177	TERRASSEMENT - VOIRIE - EAUX PLUVIALES	845	2315	13022	3204	EUROVIA BRETAGNE	232 209,69
FI22-00166	MISSION D'ETUDES AVENUE DE L'OCEAN	845	2315	13022	3204	HORIZONS PAYSAGE ET AMENAGEMENTS	6 480,00
FI22-00184	MOBILIER ET ESPACES VERTS	845	2315	13022	3204	IDVERDE	32 452,16
VR21008001S	Efficacement de réseau Avenue de l'Océan	845	2315	13022	3204	MORBIHAN ENERGIE 56	10 150,00
VR22002901	Pose de fourreaux FO Avenue de l'Océan	845	2315	13022	3204	MORBIHAN ENERGIE 56	23 760,00
VR22007901	Enfouissement des réseaux Telecom	845	2315	13022	3204	MORBIHAN ENERGIE 56	4 080,00
VR22003101	Mission SPS - Aménagement Av de l'Océan	845	2315	13022	3204	SPE SECURITE PROTECTION ENVIRONNEMENT	1 044,00
Total 13022 - AMENAGEMENT AVENUE OCEAN							323 624,27
FI22-00084	COUVERTURE ET BARDAGE ST NMK	62	2313	13032	3068	45° OUEST	30 873,83
FI22-00120	RENOVATION HALLES AURAY LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRES	62	2313	13032	3068	AEL	3 115,93
FI22-00181	LOT 7 PLOMBERIE AV 1	62	2313	13032	3068	AEL	19 165,50
BA20024001S	Halles municipales	62	2313	13032	3068	APAVE NORD OUEST	575,99
FI22-00133	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	APITECHS	1 255,00
FI22-00021	RENOV HALLES LOT 5 FAUX PLAFONDS - BOIS	62	2313	13032	3068	COYAC EMMANUEL	21 534,66
FI22-00156	FAUX PLAFONDS - BOIS	62	2313	13032	3068	COYAC EMMANUEL	1 240,32
BA22023103	Mise en place plans d'évacuation et d'intervention	62	2313	13032	3068	EUROFEU SERVICES SAS	375,05
BA22027301	Halles municipales	62	2313	13032	3068	EUROFEU SERVICES SAS	578,24
FI20-00122S	ETUDE HALLES MUNICIPALES LOT 2	62	2313	13032	3068	GINGER CEBTP - SOLEN GEOTECHNIQU	212,93
FI22-00010	MOE RENOVATION DES HALLES	62	2313	13032	3068	GRUET INGENIERIE	6 868,73
FI20-00026S	MOE RENOVATION DES HALLES	62	2313	13032	3068	L'ATELIER LAME SAS	12 848,30
BA22024401	Halles municipales - Casiers	62	2313	13032	3068	LE CASIER FRANCAIS	28 296,00
FI22-00022	RENOV HALLES LOT 6 ASCENSEUR	62	2313	13032	3068	MP ASCENSEURS	3 684,00
FI22-00157	ASCENSEUR	62	2313	13032	3068	MP ASCENSEURS	618,00
FI22-00131	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	NORISO	350,00
FI22-00011	RENOVATION HALLES - LOT 2 CHARPENTE METALLIQUE	62	2313	13032	3068	NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	9 281,12
FI22-00016	RENOVATION HALLES - LOT 4 MENUISERIE EXT SERRURERIE	62	2313	13032	3068	NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	7 201,10
FI22-00181	COUVERTURE ET BARDAGE	62	2313	13032	3068	NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	23 237,41
FI22-00172	CHARPENTE METALLIQUE LOT 2 AV1	62	2313	13032	3068	NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	1 385,87
FI22-00183	SERRURERIE LOT 4 AV 1	62	2313	13032	3068	NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	2 601,55
FI22-00174	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	PAV & DAL	9 368,66
FI22-00155	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	62	2313	13032	3068	SAITEL	6 811,12
FI22-00933	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	SFB MORBIHAN	3 400,00
BA20023901S	Halles municipales	62	2313	13032	3068	SOCOTEC CONSTRUCTION	590,85
FI22-00032	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	SOMAX SAS	3 859,66
FI22-00153	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	SOMAX SAS	423,79
FI22-00175	LOT 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - FONDATION - VRD - CAR	62	2313	13032	3068	SOMAX SAS	400,00
Total 13032 - RENOVATION HALLES MUNICIPALES							199 117,42
UR22002901	Frais de géomètre - parcelle AK 3	518	2111	16005	4036	AG2M	1 805,38
UR22003901	Frais de notaire - dossier Plauchut Vebor	518	2111	16005	4036	SOEUR ALBAN (E TUDE)	166,00
Total 16005 - AMENAGEMENT URBAIN							2 061,38
IN22013401	PILOTE DE MIGRATION - REFRESH ORCHESTRATOR SOURCE	020	2061	16012	4040	ORANGE BUSINESS SA	20 837,08
IN22022301	REMPLACEMENT BATTERIE INTERNE ONDULATEUR	020	21838	16012	4040	APIXIT	2 909,74
IN22023701	ECRAN TACTIL ELO 21.5" - + SUPPORT DE FIGATION -	313	21838	16012	4040	NEDAP FRANCE	982,80
IN22016901	MIGRATION LIGNES TELEPHONIQUES ANALOGIQUES -	020	2318	16012	4040	SFR BUSINESS	960,00
Total 16012 - SYSTEMES D'INFORMATIONS							25 689,62
BA22021501	Achat de véhicule	020	21828	16013	4037	NISSARMOR	35 746,06
BA21011601P	Achat de véhicule - Equipe bâtiment "électricité"	020	21828	16013	4037	UGAP	24 800,24
Total 16013 - ACQ. MATERIEL DE TRANSPORT							60 546,30
BA20000701P	Mission de Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité	283	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	33,54
BA20000704P	Mission de Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité	422	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	243,49
BA22026804	Mission Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité - Avenant	422	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	1 530,00
BA22026801	Mission Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité - Avenant	211	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	1 530,00
BA20000702P	Mission de Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité	311	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	66,52
BA22026802	Mission Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité - Avenant	311	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	1 530,00
BA20000703P	Mission de Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité	321	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	307,22
BA22026803	Mission Maîtrise d'Oeuvre Accessibilité - Avenant	321	2313	16016	4085	A2CH ACCEO	1 530,00
BA21008904P	Travaux de mise en accessibilité de 4 sites	422	2313	16016	4085	SOCOTEC CONSTRUCTION	480,00
BA21008901P	Travaux de mise en accessibilité de 4 sites	211	2313	16016	4085	SOCOTEC CONSTRUCTION	480,00
BA21008902P	Travaux de mise en accessibilité de 4 sites	311	2313	16016	4085	SOCOTEC CONSTRUCTION	480,00
BA21008903P	Travaux de mise en accessibilité de 4 sites	321	2313	16016	4085	SOCOTEC CONSTRUCTION	480,00
VR22006901	Cheminement piétons - Printemps	845	2316	16016	4085	COLAS CENTRE OUEST	13 117,30
VR22004001	Marquage de placos PMR	845	2316	16016	4085	HELIOS ATLANTIQUE	10 573,44
Total 16016 - MISE EN ACCESSIBILITE							32 401,51
BA22011201	Mur rampes du Loch St Goustan	511	2312	16017	4107	MACONNERIE VITRY	6 800,00
VR22002501	MOE pour le remplacement du réseau EP Rue des Peupliers	518	2316	16017	4107	ARIELIA	6 300,00
VR22005001	Remplacement mat accidenté rue du Kermevez	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	1 837,21
VR22005101	Remplacement des lanternes quartier Dakar/Marca	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	5 820,60
VR22005201	remplacement de lanternes Rue du Père Eternel	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	2 671,88
VR22005301	Remplacement de Lanternes Rue du Belvédère	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	4 372,10
VR22005401	Remplacement de lanternes Avenue Wilson	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	7 477,27
VR22005801	Remplacements de lanternes et mat	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	2 497,25
VR22006401	Remise en état des bornes marchés	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	11 315,69
VR22006601	pose d'un coffret DMX	512	2316	16017	4107	CITELUM FRANCE	393,02
BE22001401	Conseil municipal de la ville d'Auray du 1 février 2023	6017	2316	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	1 412,06
BE22001401	Coussin berlinois enrobé rue Léon Jaffré	845	2316	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	2 042,40

ETAT DES RESTES A REALISER 2022 -DEPENSES-

ENGAGEMENT	LIBELLE	FONCT	NATURE	SURDP	OPERATION	TIERS	MONTANT
BE22001901	Plateau routier rue Abbé Joseph Martin	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	9 797,77
VR22006001	Refection cour maternelle Saint Goustan	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	3 994,16
VR22006101	Refection cours des écoles Rollo et Tabarly	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	1 053,90
VR22006201	Reprise voirie Rue de la Petite Forêt	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	2 250,71
VR22007001	Aménagement d'un trottoir - rue des Fèves	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	62 424,48
VR22007101	Reprise de chaussée	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	4 563,38
VR22007201	Pose de bordures chemin du Roland	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	3 741,24
VR22007401	Sondage sur réseau EP IMPASSE DE LA VIERGE	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	2 343,78
VR22007501	Reprofilage intersection chemin/rue du Reclus	845	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	3 112,12
VR22004601	Reprise EP rue du Verger	518	2315	16017	4107	COLAS CENTRE OUEST	6 351,58
VR22007601	Complément réfections Tranchées AQTA	845	2315	16017	4107	EUROVIA BRETAGNE	6 086,40
BA22029301	Vidéo surveillance	11	2315	16017	4107	INEO INFRACOM -CENTRE OUEST-	8 921,16
VR21009201P	Modification du réseau éclairage public	512	2315	16017	4107	MORBIHAN ENERGIE 56	3 006,00
VR22004701	Effacement entrée parking Kennedy	518	2315	16017	4107	MORBIHAN ENERGIE 56	8 640,00
						Total 16017 - TVX DIVERS VRD	179 310,18
AR22002001	Prestation application ludique patrimoniale	316	2051	16019	4043	BALUDIK SAS	11 160,00
BA22002601	Athens - Eclairage sécurité/salle de spectacle	311	2313	16019	4043	APAVE NORD OUEST	804,00
FI22-00108	ECLAIRAGE AMBIANCE CENTRE ATHENA	311	2313	16019	4043	L.S.A INGENIERIE SCENIQUE AUDIOVISUELL	11 165,28
FI22-00107	ECLAIRAGE DE SECURITE	311	2313	16019	4043	SARL EERI2B	3 593,62
						Total 16019 - CULTURE -TVX / MATERIELS DIVERS	26 722,90
CL22031901	INVESTISSEMENTS : ALSH SAINT GOUSTAN	331	21848	16022	4024	NET COLLECTIVITES	780,00
SC22025301	INVESTISSEMENT - MACHINE A CAFE SERVICE EDUCATION	212	2188	16022	4024	UGAP	395,34
BA22016301	Ecole maternelle du Loch	211	2313	16022	4024	AMSZER NEVEZ	5 701,56
BA22016401	Ecole maternelle Tabarly	211	2313	16022	4024	AMSZER NEVEZ	5 800,32
						Total 16022 - ENFANCE EDUCATION JEUNESSE -TVX / MATERIELS	12 677,22
BA22012301	COMPLEXE SPORTIF TY COAT ETUDE TRIBUNE ET CLUB HOUSE	322	2031	16023	4025	ATELIER NEIZH	22 598,00
BA22024301	Ty Coat - Construction club house & tribune	322	2031	16023	4025	SOCOTEC CONSTRUCTION	6 488,23
BA22024901	Ty Coat - Club house & tribune	322	2313	16023	4025	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	2 148,00
BA22023501	Stade Ty Coat - Compresseur	322	2313	16023	4025	MISSENARD-QUINT B	7 823,17
BA22026001	Espace Bel Air - Boite & salle de gym	321	2315	16023	4025	OPS OUEST PROTECTION SECURITE SARL	2 577,60
						Total 16023 - SPORT - TVX ET MATERIELS DIVERS	41 634,00
BA22022301	Remplacement extincteurs de + de 10ans	020	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022304	Remplacement extincteurs de + de 10ans	024	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	67,20
BA22022313	Remplacement extincteurs de + de 10ans	312	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	67,20
BA22022305	Remplacement extincteurs de + de 10ans	024	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022311	Remplacement extincteurs de + de 10ans	311	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	276,00
BA22022317	Remplacement extincteurs de + de 10ans	325	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	60,00
BA22022312	Remplacement extincteurs de + de 10ans	311	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	60,00
BA22022302	Remplacement extincteurs de + de 10ans	020	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	795,86
BA22022303	Remplacement extincteurs de + de 10ans	020	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022318	Remplacement extincteurs de + de 10ans	331	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022319	Remplacement extincteurs de + de 10ans	420	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	381,00
BA22022320	Remplacement extincteurs de + de 10ans	422	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	708,00
BA22022306	Remplacement extincteurs de + de 10ans	025	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022307	Remplacement extincteurs de + de 10ans	211	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	108,00
BA22022308	Remplacement extincteurs de + de 10ans	212	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	283,20
BA22022309	Remplacement extincteurs de + de 10ans	212	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	620,40
BA22022310	Remplacement extincteurs de + de 10ans	212	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	54,00
BA22022314	Remplacement extincteurs de + de 10ans	321	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	108,00
BA22022315	Remplacement extincteurs de + de 10ans	321	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	60,00
BA22022316	Remplacement extincteurs de + de 10ans	321	21568	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	167,88
MA22067601	FOURNITURE BARRIERE ECOLE ECOLES	847	2158	16031	4031	ACROPOSE	3 154,80
MA22067501	FOURNITURE ENCADREMENT COUSSINS BERLINOIS	847	2158	16031	4031	ACS ARTISAN CHAUDRONNIER SOUDEUR	910,80
BA22027801	Achat de matériel - Equipe Voirie	020	2158	16031	4031	ALRE BOBINAGE SARL	1 096,18
BA22008901	Achat de matériel (Menuiserie)	020	2158	16031	4031	QUEGUINER MATERIAUX	774,00
MA22067701	FOURNITURE SIGNALISATION	847	2158	16031	4031	SOCIÉTÉ SELF SIGNAL	1 065,96
BA22-00303	Achat de matériel (Equipe voirie et menuiserie)	020	2158	16031	4031	CMH COMPTOIR METAL BRETAGNE	760,00
PR22005201	Aménagement de poste Mme BATION Carine	020	21848	16031	4031	AZERGO	3 307,62
PR22005501	Aménagement poste Mme DUJARDIN Sylvie	020	21848	16031	4031	AZERGO	980,29
PO22007901	Potils équipements LCO9178D	428	2188	16031	4031	MANUTAN COLLECTIVITES SAS	343,20
BA22027201	Hôtel de ville - Toiture	020	2313	16031	4031	45° OUEST	1 980,68
BA22013701	Locaux associatifs Kevren - Caserne Duguesclin	024	2313	16031	4031	COLAS CENTRE OUEST	3 288,00
BA22023102	Mise en place plans d'évacuation et d'intervention	311	2313	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	211,62
BA22023101	Mise en place plans d'évacuation et d'intervention	024	2313	16031	4031	EUROFEU SERVICES SAS	103,32
BA22023501	Cité administrative - Chaudière	026	2313	16031	4031	MISSENARD-QUINT B	3 118,21
BA22025201	Hôtel de ville - Ascenseur	020	2313	16031	4031	MP ASCENSEURS	540,00
BA22028901	Réfection faitures CTM	020	2313	16031	4031	RENOVETANCH SARL	140 000,00
BA22022601	Hôtel de ville - TBGT	020	2313	16031	4031	SAITEL	1 132,78
BA22023401	Hôtel de ville	020	2313	16031	4031	SAITEL	1 951,77
BA22024501	Hôtel de ville	020	2313	16031	4031	SAITEL	3 252,14
BA22023801	Pôle municipal du Penher	020	2313	16031	4031	SNERE - BRUNET SARL	4 017,60
BA22027001	Hôtel de ville - Enduit	020	2313	16031	4031	GOMAK SAS	2 954,40
BA22027601	Mission de maîtrise d'oeuvre - FABLAB	024	2313	16031	4031	YENCE MATHILDE	4 752,00
						Total 16031 - AUTRES - TVX ET MATERIELS DIVERS	183 812,12
PO22010201	FOURNITURE D'UNE TABLE DE PIQUE NIQUEPROJET : BUDGET	428	2188	16032	4047	BOIS LOISIRS CREATIONS	4 221,94
PO22009001	Réalisation de kils pour différents parcours cours e d'orientation pat	428	2188	16032	4047	COMITE DEPT COURSE ORIENTATION 56	1 910,00
PO22009801	Signalisation horizontale et verticalePROJET BUDGET PARTICIPA	428	2188	16032	4047	FG POSE - GROUPE HELIOS	9 998,84
PO22009201	Borne à vélo DUNE	428	2188	16032	4047	HENRY MOBILIERS URBAINS SAS	3 017,16
PO22009102	Projet barbecue fusion-grill 3 foyers - béton gris unil avec étagère su	428	2188	16032	4047	LA VIE DEHORS	14 760,00
PO22009901	Fournitures de structures de jeux PMR + Dalles amortissantes + Co	428	2188	16032	4047	QUALI CITE BRETAGNE	47 996,40
						Total 16032 - BUDGET PARTICIPATIF	81 904,14
BA22026301	Tennis	321	2031	16033	4033	AG2M	3 810,00
BA22005201	TENNIS - SINISTRE TEST CONTAMINATION CHLORÉE	321	2313	16033	4033	BELFOR FRANCE	13 641,55
BA22005301	TENNIS - SINISTRE TRAITEMENT AÉRAULIQUE	321	2313	16033	4033	BELFOR FRANCE	4 740,00
BA22005401	TENNIS - SINISTRE DECONTAMINATION GRADINS	321	2313	16033	4033	BELFOR FRANCE	504,00
BA22005501	TENNIS - SINISTRE - ASSÈCHEMENT	321	2313	16033	4033	BELFOR FRANCE	1 800,00
SP22004801	Fermeture par bâche court tennis N°4	321	2313	16033	4033	LA MANUFACTURE DE BACHES	44 160,00
						Total 16033 - RECONSTRUCTION TENNIS	68 655,55
TOTAL							565 756,16

Arrêté la somme des restes à réaliser 2022 à un million cinq cent cinquante six euros et 16 cts
A Auray, le 13 janvier 2022
Madame Le Maire,
Clair MASSON

Conseil municipal de la ville d'Auray le 13 janvier 2023



ETAT DES RESTES A REALISER 2022 -RECETTES-

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	FONCT.	NATURE	SUPP.	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.
F122-00204	09/01/2023	SUBVENTION AVENUE OCEAN PST 2022	845	1323	13022	3204	CONSEIL DEPARTEMENTAL	134 060,00
F119-00087S	13/01/2022	SUBVENTION EUROPE/REGION/PETR - PISTE ATHE	322	13258	13026	3143	SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'AURAY	100 000,00
F122-00205	09/01/2023	SOLDE SUBVENTION HALLES -DYNAMISME BOURG	62	1321	13032	3068	PREFECTURE DU MORBIHAN	231 875,00
F122-00206	09/01/2023	SOLDE SUBVENTION HALLES -FNADT 2020 -	62	1321	13032	3068	PREFECTURE DU MORBIHAN	168 000,00
F121-00106P	13/01/2022	SUBVENTION DÉPT ORCHESTRE A L'ÉCOLE	311	1323	16019	4043	CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 010,00
TOTAL								656 945,00

Arrêté la somme des restes à réaliser 2022 à six cent trente six mille neuf cent quarante cinq euros
A Auray, le 13 janvier 2022
Madame Le Maire,
Claire MASSON



AURAY
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M BOUATTOURA Samy

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 23/01/2023

056025 SGC AURAY

Population 14564
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 20</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 25</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	37
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 38</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 72</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	73

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

53500 - AURAY

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	55 574,14
Subventions d'investissement versées	389,38	Neutralisations et régularisations	-2 805,76
Autres immobilisations incorporelles	1 233,83	Réserves	53 323,27
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 522,08
Terrains	11 099,62	Résultat de l'exercice	1 454,75
Constructions	46 296,20	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	43 878,27	TOTAL FONDS PROPRES (I)	109 068,48
Réseaux divers	7 260,10	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	1 846,20	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	1 889,18	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	4 782,25	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	11 965,86
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 267,58	Dettes financières et autres emprunts	52,30
Immobilisations financières (nettes)	27,21	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	12 018,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	119 969,81	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	927,76
Stocks		Autres dettes non financières	180,56
Créances	613,30	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 108,32
Trésorerie	1 612,49	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 225,79	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	13 126,48
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,64
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	122 195,60	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	122 195,60

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

53500 - AURAY

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		687 994,28	298 613,60	389 380,68	425 278,41
Autres immobilisations incorporelles		2 622 576,46	1 388 745,14	1 233 831,32	1 182 025,23
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		11 180 837,94	81 219,16	11 099 618,78	10 065 217,17
Constructions		48 292 513,90	1 996 316,75	46 296 197,15	45 570 557,35
Réseaux et installations de voirie		44 032 537,00	154 268,98	43 878 268,02	43 155 223,33
Réseaux divers		7 260 095,78		7 260 095,78	7 151 152,39
Installations techniques, agencements et matériel		4 914 092,85	3 067 888,05	1 846 204,80	1 901 911,12
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		7 522 555,41	5 633 379,46	1 889 175,95	1 741 673,27
Immobilisations corporelles en cours		4 782 247,85		4 782 247,85	2 320 473,08
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		1 267 582,49		1 267 582,49	1 267 582,49
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		27 206,00		27 206,00	26 206,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		132 590 239,96	12 620 431,14	119 969 808,82	114 807 299,84

BILAN (en Euros)

53500 - AURAY

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		177 137,27		177 137,27	91 414,19
Créances sur les redevables et comptes rattachés		384 206,10	2 150,70	382 055,40	774 851,76
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		54 148,04	40,00	54 108,04	4 912,52
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		615 491,41	2 190,70	613 300,71	871 178,47
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 612 490,35		1 612 490,35	2 346 708,73
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 612 490,35		1 612 490,35	2 346 708,73
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		134 818 221,72	12 622 621,84	122 195 599,88	118 025 187,04

BILAN (en Euros)

53500 - AURAY

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		7 299 242,62	7 299 242,62
Fonds globalisés		25 307 219,97	24 809 896,66
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		985 814,90	1 058 580,47
Rattachées à un actif non amortissable		21 981 859,89	21 387 001,78
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-2 805 755,62	-2 808 952,82
RÉSERVES		53 323 265,26	49 818 787,97
REPORT A NOUVEAU		1 522 081,44	2 380 729,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 454 749,65	2 645 829,06
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		109 068 478,11	106 591 115,41

BILAN (en Euros)

53500 - AURAY

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		11 965 861,96	10 529 027,44
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		52 300,59	71 950,72
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		12 018 162,55	10 600 978,16
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		927 761,58	749 987,00
Dettes fiscales et sociales		19 818,71	33 932,58
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		990,00	
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		159 750,05	45 972,80
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 108 320,34	829 892,38
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		13 126 482,89	11 430 870,54
COMPTE DE RÉGULARISATION (III)		638,88	3 201,09
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		122 195 599,88	118 025 187,04

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

53500 - AURAY

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	2 787,24	
Participations	825,55	
Compensations, autres attributions et autres participations	189,56	
Dons et legs		
Impôts et taxes	13 286,94	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 644,66	
Produits des cessions d'actifs	9,24	
Autres produits de gestion	836,00	
Production stockée et immobilisée	362,88	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	10,47	
Reprises du financement rattaché à un actif	72,77	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	1,93	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	20 027,24	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	4 622,82	
Charges de personnel	10 240,13	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	199,27	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	143,57	
Impôts et taxes	258,03	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 082,89	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	5,18	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	5,99	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	16 557,89	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

53500 - AURAY

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 773,14	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 773,14	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 696,21	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,03	
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	241,49	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-241,46	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 454,75	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		2 787 241,36		
Participations		825 552,19		
Compensations, autres attributions et autres participations		189 562,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		13 286 938,31		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 644 659,91		
Produits des cessions d'actifs		9 239,20		
Autres produits de gestion		835 995,73		
Production stockée et immobilisée		362 876,79		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 474,40		
Reprises du financement rattaché à un actif		72 765,57		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		1 934,00		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		20 027 239,46		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		4 622 820,30		
Charges de personnel		10 240 133,07		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		7 164 762,86		
Dont charges sociales		3 075 370,21		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		199 272,29		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		143 572,07		
Impôts et taxes		258 030,16		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 082 888,42		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		5 184,00		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		5 989,20		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		16 557 889,51		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 773 143,92		
Dont ménages		1 983,04		
Dont personnes morales de droit privé		772 227,74		
Dont collectivités territoriales		9 135,25		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		989 797,89		
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 773 143,92		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 696 206,03		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement		30,29		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		30,29		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		238 486,67		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		3 000,00		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		241 486,67		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-241 456,38		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 454 749,65		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

53500 - AURAY

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 154 326,29	21 634 614,64	34 788 940,93
Titres de recette émis (b)	9 386 755,21	22 398 800,93	31 785 556,14
Réductions de titres (c)	428 844,05	2 200 731,88	2 629 575,93
Recettes nettes (d = b - c)	8 957 911,16	20 198 069,05	29 155 980,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 154 326,29	21 634 614,64	34 788 940,93
Mandats émis (f)	8 424 402,60	19 085 614,42	27 510 017,02
Annulations de mandats (g)	244 175,90	342 295,02	586 470,92
Dépenses nettes (h = f - g)	8 180 226,70	18 743 319,40	26 923 546,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	777 684,46	1 454 749,65	2 232 434,11
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

53500 - AURAY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-2 677 197,36		777 684,46		-1 899 512,90
Fonctionnement	5 026 558,73	3 504 477,29	1 454 749,65		2 976 831,09
TOTAL I	2 349 361,37	3 504 477,29	2 232 434,11		1 077 318,19
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 349 361,37	3 504 477,29	2 232 434,11		1 077 318,19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 450 000,00	140 000,00	1 590 000,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00		15 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS		1 000,00	1 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 465 000,00	141 000,00	1 606 000,00
Opération n° 13002	Opération d'équipement n° 13002	50 000,00	-200,00	49 800,00
Opération n° 13005	Opération d'équipement n° 13005	25 250,00	-17 450,00	7 800,00
Opération n° 13014	Opération d'équipement n° 13014	336 000,00	119 000,00	455 000,00
Opération n° 13017	Opération d'équipement n° 13017	375 000,00	43 339,00	418 339,00
Opération n° 13018	Opération d'équipement n° 13018	270 000,00	150 000,00	420 000,00
Opération n° 13022	Opération d'équipement n° 13022	1 300 000,00	-670 000,00	630 000,00
Opération n° 13023	Opération d'équipement n° 13023	21 000,00	4 000,00	25 000,00
Opération n° 13030	Opération d'équipement n° 13030	129 000,00	-30 000,00	99 000,00
Opération n° 13031	Opération d'équipement n° 13031	27 800,00	-27 800,00	
Opération n° 13032	Opération d'équipement n° 13032	1 800 000,00	470 000,00	2 270 000,00
Opération n° 13033	Opération d'équipement n° 13033	47 000,00		47 000,00
Opération n° 13034	Opération d'équipement n° 13034	37 500,00		37 500,00
Opération n° 13035	Opération d'équipement n° 13035	113 000,00	-60 000,00	53 000,00
Opération n° 16005	Opération d'équipement n° 16005	674 206,86	-190 000,00	484 206,86
Opération n° 16012	Opération d'équipement n° 16012	250 077,57	-30 223,00	219 854,57
Opération n° 16013	Opération d'équipement n° 16013	164 295,18	17 000,00	181 295,18
Opération n° 16015	Opération d'équipement n° 16015	18 307,44	5 100,00	23 407,44
Opération n° 16016	Opération d'équipement n° 16016	352 621,15		352 621,15
Opération n° 16017	Opération d'équipement n° 16017	493 055,96	-133 000,00	360 055,96
Opération n° 16018	Opération d'équipement n° 16018	66 148,14	89 510,00	155 658,14
Opération n° 16019	Opération d'équipement n° 16019	164 638,58	165 000,00	329 638,58
Opération n° 16022	Opération d'équipement n° 16022	193 647,89	-42 500,00	151 147,89
Opération n° 16023	Opération d'équipement n° 16023	250 205,16	-15 000,00	235 205,16
Opération n° 16024	Opération d'équipement n° 16024	18 125,00	3 600,00	21 725,00
Opération n° 16031	Opération d'équipement n° 16031	323 185,99	66 850,00	390 035,99
Opération n° 16032	Opération d'équipement n° 16032	193 904,01		193 904,01
Opération n° 16033	Opération d'équipement n° 16033		310 000,00	310 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	7 693 968,93	227 226,00	7 921 194,93
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 158 968,93	368 226,00	9 527 194,93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	673 000,00	1 934,00	674 934,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	175 000,00	275 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	1 590 000,00	1 586 896,90		1 586 896,90	3 103,10
204	15 000,00	8 636,00		8 636,00	6 364,00
21					
26	1 000,00	1 000,00		1 000,00	
SOUS-TOTAL	1 606 000,00	1 596 532,90		1 596 532,90	9 467,10
Opération n° 13002	49 800,00	49 800,00		49 800,00	
Opération n° 13005	7 800,00	7 800,00		7 800,00	
Opération n° 13014	455 000,00	325 196,95		325 196,95	129 803,05
Opération n° 13017	418 339,00	194 860,36		194 860,36	223 478,64
Opération n° 13018	420 000,00	307 678,44	480,00	307 198,44	112 801,56
Opération n° 13022	630 000,00	306 375,73		306 375,73	323 624,27
Opération n° 13023	25 000,00	24 988,05		24 988,05	11,95
Opération n° 13030	99 000,00	28 231,10		28 231,10	70 768,90
Opération n° 13031					
Opération n° 13032	2 270 000,00	2 068 378,25		2 068 378,25	201 621,75
Opération n° 13033	47 000,00	42 870,00		42 870,00	4 130,00
Opération n° 13034	37 500,00	23 949,60		23 949,60	13 550,40
Opération n° 13035	53 000,00	22 020,00	480,00	21 540,00	31 460,00
Opération n° 16005	484 206,86	474 820,06	691,84	474 128,22	10 078,64
Opération n° 16012	219 854,57	179 855,36	1 080,00	178 775,36	41 079,21
Opération n° 16013	181 295,18	128 765,36	19 189,70	109 575,66	71 719,52
Opération n° 16015	23 407,44	23 338,81		23 338,81	68,63
Opération n° 16016	352 621,15	295 547,80		295 547,80	57 073,35
Opération n° 16017	360 055,96	166 017,15		166 017,15	194 038,81
Opération n° 16018	155 658,14	154 873,37		154 873,37	784,77
Opération n° 16019	329 638,58	295 589,60		295 589,60	34 048,98
Opération n° 16022	151 147,89	114 490,70		114 490,70	36 657,19
Opération n° 16023	235 205,16	345 259,22	222 254,36	123 004,86	112 200,30
Opération n° 16024	21 725,00	20 608,67		20 608,67	1 116,33
Opération n° 16031	390 035,99	193 922,41		193 922,41	196 113,58
Opération n° 16032	193 904,01	105 325,22		105 325,22	88 578,79
Opération n° 16033	310 000,00	222 254,36		222 254,36	87 745,64
SOUS-TOTAL	7 921 194,93	6 122 816,57	244 175,90	5 878 640,67	2 042 554,26
TOTAL	9 527 194,93	7 719 349,47	244 175,90	7 475 173,57	2 052 021,36
040	674 934,00	437 576,36		437 576,36	237 357,64
041	275 000,00	267 476,77		267 476,77	7 523,23

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL				
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	773 000,00	176 934,00	949 934,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 677 197,36		2 677 197,36
TOTAL GENERAL		12 609 166,29	545 160,00	13 154 326,29

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
SOUS-TOTAL					
TOTAL	949 934,00	705 053,13		705 053,13	244 880,87
001	2 677 197,36				2 677 197,36
TOTAL GENERAL	13 154 326,29	8 424 402,60	244 175,90	8 180 226,70	4 974 099,59

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 252 541,85		4 252 541,85
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 551 401,00	155 100,00	1 706 501,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 080 000,00		3 080 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
024	Produits de cessions (recettes)	20 000,00	-9 239,20	10 760,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 903 942,85	145 860,80	9 049 803,65
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 903 942,85	145 860,80	9 049 803,65
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 655 223,44	63 126,00	2 718 349,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00	161 173,20	1 111 173,20
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	175 000,00	275 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 705 223,44	399 299,20	4 104 522,64
TOTAL GENERAL		12 609 166,29	545 160,00	13 154 326,29

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	4 252 541,85	4 342 087,65	340 287,05	4 001 800,60	250 741,25
13	1 706 501,00	683 161,11	88 303,00	594 858,11	1 111 642,89
16	3 080 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	80 000,00
23		779,16		779,16	-779,16
024	10 760,80				10 760,80
SOUS-TOTAL	9 049 803,65	8 026 027,92	428 590,05	7 597 437,87	1 452 365,78
TOTAL	9 049 803,65	8 026 027,92	428 590,05	7 597 437,87	1 452 365,78
021	2 718 349,44				2 718 349,44
040	1 111 173,20	1 093 250,52	254,00	1 092 996,52	18 176,68
041	275 000,00	267 476,77		267 476,77	7 523,23
TOTAL	4 104 522,64	1 360 727,29	254,00	1 360 473,29	2 744 049,35
TOTAL GENERAL	13 154 326,29	9 386 755,21	428 844,05	8 957 911,16	4 196 415,13

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 390 755,00	351 896,00	4 742 651,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 601 382,00	70 000,00	10 671 382,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	10 000,00	20 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 022 177,00	67 750,00	2 089 927,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	218 300,00	25 500,00	243 800,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	27 332,00		27 332,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 279 946,00	525 146,00	17 805 092,00
011	Charges à caractère général			
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 655 223,44	63 126,00	2 718 349,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00	161 173,20	1 111 173,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 605 223,44	224 299,20	3 829 522,64
TOTAL GENERAL		20 885 169,44	749 445,20	21 634 614,64

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	4 742 651,00	4 938 506,00	297 578,56	4 640 927,44	101 723,56
012	10 671 382,00	10 642 758,49	9 284,10	10 633 474,39	37 907,61
014	20 000,00	17 381,00		17 381,00	2 619,00
65	2 089 927,00	2 089 399,60		2 089 399,60	527,40
66	243 800,00	276 919,03	35 432,36	241 486,67	2 313,33
67	27 332,00	26 588,68		26 588,68	743,32
68	10 000,00	1 065,10		1 065,10	8 934,90
TOTAL	17 805 092,00	17 992 617,90	342 295,02	17 650 322,88	154 769,12
011					
023	2 718 349,44				2 718 349,44
042	1 111 173,20	1 092 996,52		1 092 996,52	18 176,68
TOTAL	3 829 522,64	1 092 996,52		1 092 996,52	2 736 526,12
TOTAL GENERAL	21 634 614,64	19 085 614,42	342 295,02	18 743 319,40	2 891 295,24

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	105 200,00		105 200,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 447 320,00		1 447 320,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 548 319,00		3 548 319,00
731	Fiscalité locale	9 626 611,00	43 865,00	9 670 476,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 596 588,00	183 933,00	3 780 521,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	366 000,00	500 000,00	866 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	50,00		50,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		9 239,20	9 239,20
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		10 474,00	10 474,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 690 088,00	747 511,20	19 437 599,20
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	673 000,00	1 934,00	674 934,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	673 000,00	1 934,00	674 934,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 522 081,44		1 522 081,44
TOTAL GENERAL		20 885 169,44	749 445,20	21 634 614,64

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	105 200,00	311 093,28	157 674,98	153 418,30	-48 218,30
70	1 447 320,00	1 902 679,24	258 019,33	1 644 659,91	-197 339,91
73	3 548 319,00	3 208 822,41	1 035 773,41	2 173 049,00	1 375 270,00
731	9 670 476,00	11 379 815,51	248 545,20	11 131 270,31	-1 460 794,31
74	3 780 521,00	4 298 258,05	495 902,50	3 802 355,55	-21 834,55
75	866 000,00	839 448,91	4 816,46	834 632,45	31 367,55
76	50,00	30,29		30,29	19,71
77	9 239,20	10 552,48		10 552,48	-1 313,28
78	10 474,00	10 474,40		10 474,40	-0,40
TOTAL	19 437 599,20	21 961 174,57	2 200 731,88	19 760 442,69	-322 843,49
77		50,00		50,00	-50,00
042	674 934,00	437 576,36		437 576,36	237 357,64
TOTAL	674 934,00	437 626,36		437 626,36	237 307,64
002	1 522 081,44				1 522 081,44
TOTAL GENERAL	21 634 614,64	22 398 800,93	2 200 731,88	20 198 069,05	1 436 545,59

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 526 223,16		1 526 223,16
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	41 023,61		41 023,61
1678	Autres emprunts et dettes	17 000,00		17 000,00
168758	Autres groupements	2 650,13		2 650,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 586 896,90		1 586 896,90
20421	Biens mobiliers, matériel et études	8 636,00		8 636,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	8 636,00		8 636,00
266	Autres formes de participation	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 596 532,90		1 596 532,90
Opération n° 231513002	Installations, matériel et outillage techniques	49 800,00		49 800,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13002	Opération d'équipement n° 13002	49 800,00		49 800,00
Opération n° 20213005	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'	7 800,00		7 800,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13005	Opération d'équipement n° 13005	7 800,00		7 800,00
Opération n° 203113014	Frais d'études	7 257,60		7 257,60
Opération n° 231313014	Constructions	317 939,35		317 939,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13014	Opération d'équipement n° 13014	325 196,95		325 196,95
Opération n° 203113017	Frais d'études	3 522,93		3 522,93
Opération n° 215813017	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 299,00		7 299,00
Opération n° 231513017	Installations, matériel et outillage techniques	184 038,43		184 038,43
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13017	Opération d'équipement n° 13017	194 860,36		194 860,36
Opération n° 203113018	Frais d'études	307 678,44	480,00	307 198,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13018	Opération d'équipement n° 13018	307 678,44	480,00	307 198,44
Opération n° 203113022	Frais d'études	8 985,00		8 985,00
Opération n° 231513022	Installations, matériel et outillage techniques	297 390,73		297 390,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13022	Opération d'équipement n° 13022	306 375,73		306 375,73
Opération n° 231513023	Installations, matériel et outillage techniques	24 988,05		24 988,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13023	Opération d'équipement n° 13023	24 988,05		24 988,05
Opération n° 203113030	Frais d'études	28 231,10		28 231,10
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13030	Opération d'équipement n° 13030	28 231,10		28 231,10
Opération n° 203113032	Frais d'études	467,84		467,84
Opération n° 231313032	Constructions	2 034 592,11		2 034 592,11
Opération n° 23813032	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	33 318,30		33 318,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13032	Opération d'équipement n° 13032	2 068 378,25		2 068 378,25
Opération n° 203113033	Frais d'études	42 870,00		42 870,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13033	Opération d'équipement n° 13033	42 870,00		42 870,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 203113034	Frais d'études	23 949,60		23 949,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13034	Opération d'équipement n° 13034	23 949,60		23 949,60
Opération n° 203113035	Frais d'études	21 540,00		21 540,00
Opération n° 231313035	Constructions	480,00	480,00	
SOUS-TOTAL OPERATION n° 13035	Opération d'équipement n° 13035	22 020,00	480,00	21 540,00
Opération n° 211116005	Terrains nus	13 420,06		13 420,06
Opération n° 211516005	Terrains bâtis	451 400,00	691,84	450 708,16
Opération n° 215816005	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00		10 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16005	Opération d'équipement n° 16005	474 820,06	691,84	474 128,22
Opération n° 205116012	Concessions et droits similaires	62 085,32	1 080,00	61 005,32
Opération n° 2183816012	Autre matériel informatique	91 035,28		91 035,28
Opération n° 231816012	Autres immobilisations corporelles	26 734,76		26 734,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16012	Opération d'équipement n° 16012	179 855,36	1 080,00	178 775,36
Opération n° 21573116013	Matériel roulant	19 189,70	19 189,70	
Opération n° 2182816013	Autres matériels de transport	109 575,66		109 575,66
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16013	Opération d'équipement n° 16013	128 765,36	19 189,70	109 575,66
Opération n° 231516015	Installations, matériel et outillage techniques	23 338,81		23 338,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16015	Opération d'équipement n° 16015	23 338,81		23 338,81
Opération n° 231316016	Constructions	280 003,48		280 003,48
Opération n° 231516016	Installations, matériel et outillage techniques	15 544,32		15 544,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16016	Opération d'équipement n° 16016	295 547,80		295 547,80
Opération n° 231516017	Installations, matériel et outillage techniques	166 017,15		166 017,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16017	Opération d'équipement n° 16017	166 017,15		166 017,15
Opération n° 2156816018	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	430,20		430,20
Opération n° 21573116018	Matériel roulant	19 189,70		19 189,70
Opération n° 215816018	Autres installations, matériel et outillage techniques	97 136,75		97 136,75
Opération n° 2183816018	Autre matériel informatique	2 696,40		2 696,40
Opération n° 2184816018	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 846,67		26 846,67
Opération n° 218816018	Autres	8 573,65		8 573,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16018	Opération d'équipement n° 16018	154 873,37		154 873,37
Opération n° 203116019	Frais d'études	2 520,00		2 520,00
Opération n° 2184816019	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 630,77		30 630,77
Opération n° 218816019	Autres	101 021,36		101 021,36
Opération n° 231316019	Constructions	158 586,07		158 586,07
Opération n° 231616019	Restauration des biens historiques et culturels	2 831,40		2 831,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16019	Opération d'équipement n° 16019	295 589,60		295 589,60

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 205116022	Concessions et droits similaires	960,00		960,00
Opération n° 2183116022	Matériel informatique scolaire	32 581,85		32 581,85
Opération n° 2184116022	Matériel de bureau et mobilier scolaires	26 615,65		26 615,65
Opération n° 2184816022	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 913,54		2 913,54
Opération n° 218816022	Autres	25 297,61		25 297,61
Opération n° 231316022	Constructions	26 122,05		26 122,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16022	Opération d'équipement n° 16022	114 490,70		114 490,70
Opération n° 203116023	Frais d'études	7 611,00		7 611,00
Opération n° 2156816023	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	329,16		329,16
Opération n° 215816023	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 533,27		3 533,27
Opération n° 218116023	Installations générales, agencements et aménagements divers	12 465,00		12 465,00
Opération n° 218816023	Autres	1 874,70		1 874,70
Opération n° 231216023	Agencements et aménagements de terrains	34 727,13		34 727,13
Opération n° 231316023	Constructions	280 952,46	219 164,66	61 787,80
Opération n° 231516023	Installations, matériel et outillage techniques	3 766,50	3 089,70	676,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16023	Opération d'équipement n° 16023	345 259,22	222 254,36	123 004,86
Opération n° 218816024	Autres	17 008,67		17 008,67
Opération n° 231316024	Constructions	3 600,00		3 600,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16024	Opération d'équipement n° 16024	20 608,67		20 608,67
Opération n° 21573816031	Autre matériel et outillage de voirie	4 555,98		4 555,98
Opération n° 215816031	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 385,65		20 385,65
Opération n° 2184816031	Autres matériels de bureau et mobiliers	299,97		299,97
Opération n° 218816031	Autres	1 152,16		1 152,16
Opération n° 231316031	Constructions	167 528,65		167 528,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16031	Opération d'équipement n° 16031	193 922,41		193 922,41
Opération n° 218816032	Autres	83 287,99		83 287,99
Opération n° 231216032	Agencements et aménagements de terrains	5 788,01		5 788,01
Opération n° 231516032	Installations, matériel et outillage techniques	16 249,22		16 249,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16032	Opération d'équipement n° 16032	105 325,22		105 325,22
Opération n° 231316033	Constructions	219 164,66		219 164,66
Opération n° 231516033	Installations, matériel et outillage techniques	3 089,70		3 089,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16033	Opération d'équipement n° 16033	222 254,36		222 254,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	6 122 816,57	244 175,90	5 878 640,67
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 719 349,47	244 175,90	7 475 173,57
13911	État et établissements nationaux	20 228,29		20 228,29
13912	Régions	16 165,43		16 165,43

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13913	Départements	25 711,51		25 711,51
139158	Autres groupements	3 333,33		3 333,33
13916	Autres établissements publics locaux	1 506,00		1 506,00
13918	Autres	3 155,64		3 155,64
139361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 665,37		2 665,37
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	1 934,00		1 934,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	52 646,57		52 646,57
2313	Constructions	252 121,40		252 121,40
2315	Installations, matériel et outillage techniques	58 108,82		58 108,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	437 576,36		437 576,36
2313	Constructions	234 465,34		234 465,34
2315	Installations, matériel et outillage techniques	33 011,43		33 011,43
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	267 476,77		267 476,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	705 053,13		705 053,13
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 424 402,60	244 175,90	8 180 226,70

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Recettes nettes
		1	2	3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	660 779,74	340 287,05	320 492,69
10226	Taxe d'aménagement	176 830,62		176 830,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 504 477,29		3 504 477,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 342 087,65	340 287,05	4 001 800,60
1321	État et établissements nationaux	231 420,84	12 303,00	219 117,84
1322	Régions	95 061,67	1 000,00	94 061,67
1323	Départements	148 677,60	75 000,00	73 677,60
13251	GFP de rattachement	119 167,00		119 167,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	88 834,00		88 834,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	683 161,11	88 303,00	594 858,11
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00		3 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 000 000,00		3 000 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	779,16		779,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	779,16		779,16
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 026 027,92	428 590,05	7 597 437,87
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 026 027,92	428 590,05	7 597 437,87
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	5 989,20		5 989,20
2111	Terrains nus	3 000,00		3 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 184,00		2 184,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'	3 164,00		3 164,00
28031	Frais d'études	171 118,67		171 118,67
28041582	Bâtiments et installations	18 449,86		18 449,86
2804182	Bâtiments et installations	8 933,38		8 933,38
280421	Biens mobiliers, matériel et études	4 728,00		4 728,00
280422	Bâtiments et installations	5 728,00		5 728,00
2804412	Bâtiments et installations	2 312,49		2 312,49
2804422	Bâtiments et installations	4 358,00		4 358,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	63 671,60		63 671,60
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 393,76		1 393,76
28128	Autres agencements et aménagements	2 561,00		2 561,00
281311	Bâtiments administratifs	37,55		37,55
281312	Bâtiments scolaires	6 339,28		6 339,28
281318	Autres bâtiments publics	115 066,69	254,00	114 812,69
28152	Installations de voirie	91,26		91,26
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 734,41		1 734,41
2815731	Matériel roulant	19 215,00		19 215,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	40 598,82		40 598,82
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	154 833,80		154 833,80
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 224,00		1 224,00
281828	Autres matériels de transport	106 885,22		106 885,22
281831	Matériel informatique scolaire	13 064,00		13 064,00
281838	Autre matériel informatique	155 095,85		155 095,85
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	9 413,17		9 413,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 533,33		38 533,33
28188	Autres	133 502,18		133 502,18
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 093 250,52	254,00	1 092 996,52
2031	Frais d'études	234 158,47		234 158,47
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	33 318,30		33 318,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	267 476,77		267 476,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 360 727,29	254,00	1 360 473,29
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 386 755,21	428 844,05	8 957 911,16

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	109 109,20		109 109,20
60612	Énergie - Électricité	630 378,54	77 398,31	552 980,23
60621	Combustibles	3 292,88		3 292,88
60622	Carburants	73 790,53		73 790,53
60623	Alimentation	503 273,57	35 745,46	467 528,11
60624	Produits de traitement	1 599,30		1 599,30
60628	Autres fournitures non stockées	140 446,98	6 793,67	133 653,31
60631	Fournitures d'entretien	69 286,55		69 286,55
60632	Fournitures de petit équipement	469 784,78	5 617,81	464 166,97
60633	Fournitures de voirie	7 450,03		7 450,03
60636	Habillement et Vêtements de travail	17 479,03	838,92	16 640,11
6064	Fournitures administratives	18 653,83	500,00	18 153,83
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	69 478,62	65,27	69 413,35
6067	Fournitures scolaires	41 931,51		41 931,51
6132	Locations immobilières	15 846,33		15 846,33
61351	Matériel roulant	6 343,01		6 343,01
61358	Autres	243 213,26	7 107,18	236 106,08
614	Charges locatives et de copropriété	9 018,94	404,28	8 614,66
61521	Terrains	56 815,79		56 815,79
615221	Bâtiments publics	108 562,42	20 265,56	88 296,86
615228	Autres bâtiments	2 369,22		2 369,22
615231	Voiries	31 235,05	7 000,00	24 235,05
615232	Réseaux	62 175,57	8 688,60	53 486,97
61551	Matériel roulant	32 440,55		32 440,55
61558	Autres biens mobiliers	87 328,98		87 328,98
6156	Maintenance	235 656,41	3 594,07	232 062,34
6161	Multirisques	71 546,08		71 546,08
6168	Autres	144,35		144,35
6182	Documentation générale et technique	11 416,21		11 416,21
6184	Versements à des organismes de formation	56 293,29	16 431,14	39 862,15
6188	Autres frais divers	2 093,44	1 595,88	497,56
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 898,01		2 898,01
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 717,13		2 717,13
62268	Autres honoraires, conseils...	44 072,21	686,54	43 385,67
6227	Frais d'actes et de contentieux	62 935,36		62 935,36
6228	Divers	410 488,18	5 383,60	405 104,58

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6231	Annonces et insertions	38 606,25		38 606,25
6232	Fêtes et cérémonies	2 028,79		2 028,79
6233	Foires et expositions	73 094,70	3 091,79	70 002,91
6234	Réceptions	28 491,53	5 325,17	23 166,36
6236	Catalogues et imprimés et publications	89 347,13	7 094,00	82 253,13
6238	Divers	23 925,91	1 550,00	22 375,91
6241	Transports de biens	586,08		586,08
6247	Transports collectifs du personnel	41 703,80		41 703,80
6251	Voyages, déplacements et missions	18 663,52		18 663,52
6261	Frais d'affranchissement	30 162,79		30 162,79
6262	Frais de télécommunications	46 997,29	3 446,45	43 550,84
627	Services bancaires et assimilés.	2 173,33		2 173,33
6281	Concours divers (cotisations...)	20 832,59		20 832,59
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 243,12		2 243,12
6284	Redevance pour services rendus	2 462,95		2 462,95
6288	Autres	755 795,82	78 954,86	676 840,96
63512	Taxes foncières	46 851,00		46 851,00
63513	Autres impôts locaux	1 494,00		1 494,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 480,26		1 480,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 938 506,00	297 578,56	4 640 927,44
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	4 614,96		4 614,96
6218	Autre personnel extérieur	29 493,09	2 389,93	27 103,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 170,00		29 170,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	137 541,40		137 541,40
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	42 124,09	630,59	41 493,50
64111	Rémunération principale	4 650 840,54	524,30	4 650 316,24
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	47 277,14		47 277,14
64113	NBI	50 654,55		50 654,55
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	16 300,01		16 300,01
64118	Autres indemnités.	1 058 922,67	100,00	1 058 822,67
64131	Rémunérations	1 143 959,02	56,93	1 143 902,09
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8 037,10		8 037,10
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	6 900,01		6 900,01
64138	Primes et autres indemnités	212 549,53		212 549,53
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation	600,00		600,00
64168	Autres emplois aidés	83 002,26		83 002,26

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64171	Apprentis - Rémunérations	4 172,68		4 172,68
64172	Apprentis - Indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 135 420,16	2 078,65	1 133 341,51
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 520 765,39	2 733,49	1 518 031,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	62 691,45	549,77	62 141,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	278 782,03		278 782,03
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	10 732,00		10 732,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	76 831,16		76 831,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 630,37	220,44	19 409,93
6488	Autres	11 646,88		11 646,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	10 642 758,49	9 284,10	10 633 474,39
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	17 381,00		17 381,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	17 381,00		17 381,00
65131	Bourses	400,00		400,00
65138	Autres secours	1 583,04		1 583,04
65311	Indemnités de fonction	181 831,40		181 831,40
65312	Frais de mission et de déplacement	4 400,64		4 400,64
65313	Cotisations de retraite	9 959,20		9 959,20
65315	Formation	2 522,40		2 522,40
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	558,65		558,65
6541	Créances admises en non-valeur	994,09		994,09
6542	Créances éteintes	10 474,40		10 474,40
6553	Service d'incendie	345 275,79		345 275,79
657341	Communes membres du GFP	8 475,25		8 475,25
657348	Autres communes	660,00		660,00
657358	Autres groupements	19 522,10		19 522,10
657362	CCAS	625 000,00		625 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	772 227,74		772 227,74
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	21 681,04		21 681,04
65888	Autres	83 833,86		83 833,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 089 399,60		2 089 399,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	234 104,85		234 104,85
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	39 513,65	35 432,36	4 081,29
6618	Intérêts des autres dettes	300,53		300,53
6688	Autres	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	276 919,03	35 432,36	241 486,67

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 588,68		26 588,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	26 588,68		26 588,68
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 065,10		1 065,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	1 065,10		1 065,10
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 992 617,90	342 295,02	17 650 322,88
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	5 184,00		5 184,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	5 989,20		5 989,20
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 081 823,32		1 081 823,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 092 996,52		1 092 996,52
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 092 996,52		1 092 996,52
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 085 614,42	342 295,02	18 743 319,40

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	287 193,28	157 674,98	129 518,30
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	23 900,00		23 900,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	311 093,28	157 674,98	153 418,30
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	31 104,68	1 125,00	29 979,68
70312	Redevances funéraires	9 159,89	3 849,84	5 310,05
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	111 130,97	4 317,06	106 813,91
70323	Redevance d'occupation du domaine public	327 164,99	181 855,24	145 309,75
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 726,77		15 726,77
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	336 322,28	52 947,89	283 374,39
7065	Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)	1 826,63		1 826,63
7066	Redevances et droits des services à caractère social	241 165,13	145,04	241 020,09
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	480 163,14	645,86	479 517,28
70688	Autres prestations de services	44 100,00		44 100,00
7078	Autres marchandises	358,32		358,32
7082	Commissions	629,37		629,37
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 921,94	7 908,93	5 013,01
70841	aux budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles	169 396,05		169 396,05
70846	au GFP de rattachement	4 860,00	180,00	4 680,00
70848	aux autres organismes	8 366,00		8 366,00
70873	par les C.C.A.S.	59 889,54		59 889,54
70878	par des tiers	48 143,54	5 044,47	43 099,07
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	250,00		250,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 902 679,24	258 019,33	1 644 659,91
73211	Attribution de compensation	2 196 095,00	23 046,00	2 173 049,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences	230 448,75	230 448,75	
738	Autres impôts et taxes	782 278,66	782 278,66	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	3 208 822,41	1 035 773,41	2 173 049,00
73111	Impôts directs locaux	9 712 841,00	185 541,00	9 527 300,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité fo	1 027 918,66		1 027 918,66
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	384 312,85		384 312,85
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	218 497,00	63 004,20	155 492,80
7318	Autres	36 246,00		36 246,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	11 379 815,51	248 545,20	11 131 270,31
74111	Dotations forfaitaires des communes	1 679 703,00	112 404,00	1 567 299,00
741123	Dotations de solidarité urbaine (DSU) des communes	700 371,00		700 371,00
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	499 777,00		499 777,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

53500 - AURAY

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
744	ECTVA	19 794,36		19 794,36
74718	Autres	185 490,06	851,93	184 638,13
7472	Régions	185 092,33	120 911,27	64 181,06
7473	Départements	69 193,45		69 193,45
74741	Communes membres du GFP	208 516,16	46 830,68	161 685,48
74788	Autres	492 116,69	146 262,62	345 854,07
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	172 234,00		172 234,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	68 642,00	68 642,00	
7484	Dotation de recensement	2 698,00		2 698,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00		14 630,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 298 258,05	495 902,50	3 802 355,55
752	Revenus des immeubles	301 418,51	3 624,02	297 794,49
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	88,58		88,58
75888	Autres	537 941,82	1 192,44	536 749,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	839 448,91	4 816,46	834 632,45
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	30,29		30,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	30,29		30,29
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien	1 363,28		1 363,28
775	Produits des cessions d'immobilisations	9 189,20		9 189,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 552,48		10 552,48
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	10 474,40		10 474,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	10 474,40		10 474,40
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 961 174,57	2 200 731,88	19 760 442,69
775	Produits des cessions d'immobilisations	50,00		50,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	50,00		50,00
722	Immobilisations corporelles	362 876,79		362 876,79
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	1 934,00		1 934,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	72 765,57		72 765,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	437 576,36		437 576,36
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	437 626,36		437 626,36
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 398 800,93	2 200 731,88	20 198 069,05

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		6 873 171,98						6 873 171,98		6 873 171,98
10222	F.C.T.V.A.		13 580 837,44						14 241 617,18		13 901 330,13
10226	Taxe d'aménagement		2 512 994,98					340 287,05	660 779,74	340 287,05	2 689 825,60
10228	Autres fonds d'investissement		8 716 064,24								8 716 064,24
1022	Sous Total compte 1022		24 809 896,66					340 287,05	837 610,36	340 287,05	25 647 507,02
10251	Dons et legs en capital		426 070,64								426 070,64
1025	Sous Total compte 1025		426 070,64								426 070,64
102	Sous Total compte 102		32 109 139,28					340 287,05	837 610,36	340 287,05	32 946 749,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		49 818 787,97						3 504 477,29		53 323 265,26
106	Sous Total compte 106		49 818 787,97						3 504 477,29		53 323 265,26
10	Sous Total compte 10		81 927 927,25					340 287,05	4 342 087,65	340 287,05	86 270 014,90
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 380 729,67	3 504 477,29	2 645 829,06					3 504 477,29	5 026 558,73
11	Sous Total compte 11		2 380 729,67	3 504 477,29	2 645 829,06					3 504 477,29	5 026 558,73
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		2 645 829,06	2 645 829,06						2 645 829,06	2 645 829,06
12	Sous Total compte 12		2 645 829,06	2 645 829,06						2 645 829,06	2 645 829,06
1311	État et établissements nationaux		606 848,66								606 848,66
1312	Régions		484 963,18								484 963,18
1313	Départements		747 311,16								747 311,16
13158	Autres groupements		100 000,00								100 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1315	Sous Total compte 1315		100 000,00						100 000,00		100 000,00
1316	Autres établissements publics locaux		37 660,00						37 660,00		37 660,00
1318	Autres		94 194,02						94 194,02		94 194,02
131	Sous Total compte 131		2 070 977,02						2 070 977,02		2 070 977,02
1321	Etat et établissements nationaux		3 341 990,53			12 303,00	231 420,84	12 303,00	3 573 411,37		3 561 108,37
1322	Régions		4 590 922,82			1 000,00	95 061,67	1 000,00	4 685 984,49		4 684 984,49
1323	Départements		4 287 372,47			75 000,00	148 677,60	75 000,00	4 436 050,07		4 361 050,07
13248	Autres communes		390 926,84						390 926,84		390 926,84
1324	Sous Total compte 1324		390 926,84						390 926,84		390 926,84
13251	GFP de rattachement		547 879,00				119 167,00		667 046,00		667 046,00
13258	Autres groupements		324 273,18						324 273,18		324 273,18
1325	Sous Total compte 1325		872 152,18				119 167,00		991 319,18		991 319,18
1326	Autres établissements publics locaux		438 840,78						438 840,78		438 840,78
1328	Autres		3 276 139,18						3 276 139,18		3 276 139,18
132	Sous Total compte 132		17 198 344,80			88 303,00	594 327,11	88 303,00	17 792 671,91		17 704 368,91
13361	Dotation d'équipement des territoires ru		79 961,00						79 961,00		79 961,00
1336	Sous Total compte 1336		79 961,00						79 961,00		79 961,00
133	Sous Total compte 133		79 961,00						79 961,00		79 961,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende		2 058 174,19				88 834,00		2 147 008,19		2 147 008,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		918 904,81						918 904,81		918 904,81
1346	Sous Total compte 1346		918 904,81						918 904,81		918 904,81
1348	Autres		689 475,54						689 475,54		689 475,54
134	Sous Total compte 134		3 666 554,54				88 834,00		3 755 388,54		3 755 388,54
1384	Communes		32 537,77						32 537,77		32 537,77
1385	Groupements de collectivités et collecti		10 000,00						10 000,00		10 000,00
1388	Autres		479 564,67						479 564,67		479 564,67
138	Sous Total compte 138		522 102,44						522 102,44		522 102,44
13911	État et établissements nationaux	357 488,30				20 228,29		377 716,59		377 716,59	
13912	Régions	276 402,43				16 165,43		292 567,86		292 567,86	
13913	Départements	319 142,79				25 711,51		344 854,30		344 854,30	
139158	Autres groupements	36 666,63				3 333,33		39 999,96		39 999,96	
13915	Sous Total compte 13915	36 666,63				3 333,33		39 999,96		39 999,96	
13916	Autres établissements publics locaux	9 036,00				1 506,00		10 542,00		10 542,00	
13918	Autres	51 251,63				3 155,64		54 407,27		54 407,27	
1391	Sous Total compte 1391	1 049 987,78				70 100,20		1 120 087,98		1 120 087,98	
139361	Dotation d'équipement des territoires ru	42 369,77				2 665,37		45 035,14		45 035,14	
13936	Sous Total compte 13936	42 369,77				2 665,37		45 035,14		45 035,14	
1393	Sous Total compte 1393	42 369,77				2 665,37		45 035,14		45 035,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	Sous Total compte 139	1 092 357,55				72 765,57		1 165 123,12		1 165 123,12	
13	Sous Total compte 13	1 092 357,55	23 537 939,80			161 068,57	683 161,11	1 253 426,12	24 221 100,91		22 967 674,79
1641	Emprunts en euros		9 360 824,14			1 526 223,16	3 000 000,00	1 526 223,16	12 360 824,14		10 834 600,98
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		1 132 770,94			41 023,61		41 023,61	1 132 770,94		1 091 747,33
1644	Sous Total compte 1644		1 132 770,94			41 023,61		41 023,61	1 132 770,94		1 091 747,33
164	Sous Total compte 164		10 493 595,08			1 567 246,77	3 000 000,00	1 567 246,77	13 493 595,08		11 926 348,31
1678	Autres emprunts et dettes		64 000,00			17 000,00		17 000,00	64 000,00		47 000,00
167	Sous Total compte 167		64 000,00			17 000,00		17 000,00	64 000,00		47 000,00
168758	Autres groupements		7 950,72			2 650,13		2 650,13	7 950,72		5 300,59
16875	Sous Total compte 16875		7 950,72			2 650,13		2 650,13	7 950,72		5 300,59
1687	Sous Total compte 1687		7 950,72			2 650,13		2 650,13	7 950,72		5 300,59
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		35 432,36	35 432,36	39 513,65			35 432,36	74 946,01		39 513,65
1688	Sous Total compte 1688		35 432,36	35 432,36	39 513,65			35 432,36	74 946,01		39 513,65
168	Sous Total compte 168		43 383,08	35 432,36	39 513,65	2 650,13		38 082,49	82 896,73		44 814,24
16	Sous Total compte 16		10 600 978,16	35 432,36	39 513,65	1 586 896,90	3 000 000,00	1 622 329,26	13 640 491,81		12 018 162,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		562 708,67			1 934,00	5 989,20	1 934,00	568 697,87		566 763,87
193	Autres neutralisation et régularisation	3 371 661,49			858,00			3 372 519,49		3 372 519,49	
19	Sous Total compte 19	3 371 661,49	562 708,67		858,00	1 934,00	5 989,20	3 374 453,49	568 697,87	2 805 755,62	
	Total classe 1	4 464 019,04	121 656 112,61	6 186 596,71	2 685 342,71	2 090 186,52	8 031 237,96	12 740 802,27	132 372 693,28	4 537 642,61	124 169 533,62

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	197 531,91				7 800,00		205 331,91		205 331,91	
2031	Frais d'études	1 335 827,63				454 633,51	234 638,47	1 790 461,14	234 638,47	1 555 822,67	
203	Sous Total compte 203	1 335 827,63				454 633,51	234 638,47	1 790 461,14	234 638,47	1 555 822,67	
2041582	Bâtiments et installations	275 479,67						275 479,67		275 479,67	
204158	Sous Total compte 204158	275 479,67						275 479,67		275 479,67	
20415	Sous Total compte 20415	275 479,67						275 479,67		275 479,67	
204182	Bâtiments et installations	154 100,44						154 100,44		154 100,44	
20418	Sous Total compte 20418	154 100,44						154 100,44		154 100,44	
2041	Sous Total compte 2041	429 580,11						429 580,11		429 580,11	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	23 640,00				8 636,00		32 276,00		32 276,00	
20422	Bâtiments et installations	122 468,79						122 468,79		122 468,79	
2042	Sous Total compte 2042	146 108,79				8 636,00		154 744,79		154 744,79	
204412	Bâtiments et installations	34 687,28						34 687,28		34 687,28	
20441	Sous Total compte 20441	34 687,28						34 687,28		34 687,28	
204422	Bâtiments et installations	68 982,10						68 982,10		68 982,10	
20442	Sous Total compte 20442	68 982,10						68 982,10		68 982,10	
2044	Sous Total compte 2044	103 669,38						103 669,38		103 669,38	
204	Sous Total compte 204	679 358,28				8 636,00		687 994,28		687 994,28	
2051	Concessions et droits similaires	792 286,27				63 045,32	1 080,00	855 331,59	1 080,00	854 251,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
205	Sous Total compte 205	792 286,27				63 045,32	1 080,00	855 331,59	1 080,00	854 251,59	
2088	Autres immobilisations incorporelles	7 170,29						7 170,29		7 170,29	
208	Sous Total compte 208	7 170,29						7 170,29		7 170,29	
20	Sous Total compte 20	3 012 174,38				534 114,83	235 718,47	3 546 289,21	235 718,47	3 310 570,74	
2111	Terrains nus	3 194 869,03				13 420,06	3 000,00	3 208 289,09	3 000,00	3 205 289,09	
2112	Terrains de voirie	477 545,53						477 545,53		477 545,53	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 124 743,91						1 124 743,91		1 124 743,91	
2115	Terrains bâtis	1 235 581,92				451 400,00	691,84	1 686 981,92	691,84	1 686 290,08	
2116	Cimetière	17 657,08						17 657,08		17 657,08	
2118	Autres terrains	18 314,66						18 314,66		18 314,66	
211	Sous Total compte 211	6 068 712,13				464 820,06	3 691,84	6 533 532,19	3 691,84	6 529 840,35	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	138 582,73						138 582,73		138 582,73	
2128	Autres agencements et aménagements	3 935 186,71		577 228,15				4 512 414,86		4 512 414,86	
212	Sous Total compte 212	4 073 769,44		577 228,15				4 650 997,59		4 650 997,59	
21311	Bâtiments administratifs	3 473 001,92		3 437,93				3 476 439,85		3 476 439,85	
21312	Bâtiments scolaires	9 133 646,26		139 239,70				9 272 885,96		9 272 885,96	
21316	Équipements du cimetière	281 423,30						281 423,30		281 423,30	
21318	Autres bâtiments publics	33 306 081,98		704 151,69				34 010 233,67		34 010 233,67	
2131	Sous Total compte 2131	46 194 153,46		846 829,32				47 040 982,78		47 040 982,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21351	Bâtiments publics	58 458,98						58 458,98		58 458,98	
2135	Sous Total compte 2135	58 458,98						58 458,98		58 458,98	
2138	Autres constructions	309 601,54						309 601,54		309 601,54	
213	Sous Total compte 213	46 562 213,98		846 829,32				47 409 043,30		47 409 043,30	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	883 470,60						883 470,60		883 470,60	
214	Sous Total compte 214	883 470,60						883 470,60		883 470,60	
2151	Réseaux de voirie	39 683 520,11		723 135,95				40 406 656,06		40 406 656,06	
2152	Installations de voirie	3 625 880,94						3 625 880,94		3 625 880,94	
21534	Réseaux d'électrification	1 311 177,71						1 311 177,71		1 311 177,71	
21538	Autres réseaux	5 839 974,68		108 943,39				5 948 918,07		5 948 918,07	
2153	Sous Total compte 2153	7 151 152,39		108 943,39				7 260 095,78		7 260 095,78	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	63 626,17				759,36		64 385,53		64 385,53	
2156	Sous Total compte 2156	63 626,17				759,36		64 385,53		64 385,53	
215731	Matériel roulant	239 328,60				38 379,40	19 189,70	277 708,00	19 189,70	258 518,30	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	651 602,30				4 555,98		656 158,28		656 158,28	
21573	Sous Total compte 21573	890 930,90				42 935,38	19 189,70	933 866,28	19 189,70	914 676,58	
2157	Sous Total compte 2157	890 930,90				42 935,38	19 189,70	933 866,28	19 189,70	914 676,58	
2158	Autres installations, matériel et outill	3 804 388,80			5 528,73	138 354,67	2 184,00	3 942 743,47	7 712,73	3 935 030,74	
215	Sous Total compte 215	55 219 499,31		832 079,34	5 528,73	182 049,41	21 373,70	56 233 628,06	26 902,43	56 206 725,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21611	Biens sous-jacents	69 584,37		2 668,43				72 252,80		72 252,80	
2161	Sous Total compte 2161	69 584,37		2 668,43				72 252,80		72 252,80	
216	Sous Total compte 216	69 584,37		2 668,43				72 252,80		72 252,80	
2181	Installations générales, agencements et	17 649,30				12 465,00		30 114,30		30 114,30	
21828	Autres matériels de transport	1 796 995,79			44 564,63	109 575,66		1 906 571,45	44 564,63	1 862 006,82	
2182	Sous Total compte 2182	1 796 995,79			44 564,63	109 575,66		1 906 571,45	44 564,63	1 862 006,82	
21831	Matériel informatique scolaire	255 421,29				32 581,85		288 003,14		288 003,14	
21838	Autre matériel informatique	1 192 601,19		29 533,07		93 731,68		1 315 865,94		1 315 865,94	
2183	Sous Total compte 2183	1 448 022,48		29 533,07		126 313,53		1 603 869,08		1 603 869,08	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	303 922,71				26 615,65		330 538,36		330 538,36	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	956 357,76				60 690,95		1 017 048,71		1 017 048,71	
2184	Sous Total compte 2184	1 260 280,47				87 306,60		1 347 587,07		1 347 587,07	
2188	Autres	2 368 509,20				238 216,14		2 606 725,34		2 606 725,34	
218	Sous Total compte 218	6 891 457,24		29 533,07	44 564,63	573 876,93		7 494 867,24	44 564,63	7 450 302,61	
21	Sous Total compte 21	119 768 707,07		2 288 338,31	50 093,36	1 220 746,40	25 065,54	123 277 791,78	75 158,90	123 202 632,88	
2312	Agencements et aménagements de terrains	577 228,15			577 228,15	93 161,71	779,16	670 389,86	578 007,31	92 382,55	
2313	Constructions	846 829,56			846 829,32	3 975 555,57	219 644,66	4 822 385,13	1 066 473,98	3 755 911,15	
2315	Installations, matériel et outillage tec	832 079,34			832 079,34	875 343,16	3 089,70	1 707 422,50	835 169,04	872 253,46	
2316	Restauration des biens	2 668,43			2 668,43	2 831,40		5 499,83	2 668,43	2 831,40	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	historiques et cu										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2318	Autres immobilisations corporelles	29 533,07			29 533,07	26 734,76		56 267,83	29 533,07	26 734,76	
231	Sous Total compte 231	2 288 338,55			2 288 338,31	4 973 626,60	223 513,52	7 261 965,15	2 511 851,83	4 750 113,32	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	32 134,53				33 318,30	33 318,30	65 452,83	33 318,30	32 134,53	
23	Sous Total compte 23	2 320 473,08			2 288 338,31	5 006 944,90	256 831,82	7 327 417,98	2 545 170,13	4 782 247,85	
2421	de la collectivité territoriale	1 071 511,03						1 071 511,03		1 071 511,03	
2423	d'établissements publics de coopération	196 071,46						196 071,46		196 071,46	
242	Sous Total compte 242	1 267 582,49						1 267 582,49		1 267 582,49	
24	Sous Total compte 24	1 267 582,49						1 267 582,49		1 267 582,49	
261	Titres de participation	21 210,00						21 210,00		21 210,00	
266	Autres formes de participation	4 996,00				1 000,00		5 996,00		5 996,00	
26	Sous Total compte 26	26 206,00				1 000,00		27 206,00		27 206,00	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		142 367,91				3 164,00		145 531,91		145 531,91
28031	Frais d'études		274 248,00				171 118,67		445 366,67		445 366,67
2803	Sous Total compte 2803		274 248,00				171 118,67		445 366,67		445 366,67
2804158	Bâtiments et installations		90 132,15				18 449,86		108 582,01		108 582,01
2804158	Sous Total compte 2804158		90 132,15				18 449,86		108 582,01		108 582,01
280415	Sous Total compte 280415		90 132,15				18 449,86		108 582,01		108 582,01
2804182	Bâtiments et installations		76 754,33				8 933,38		85 687,71		85 687,71
280418	Sous Total compte 280418		76 754,33				8 933,38		85 687,71		85 687,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041	Sous Total compte 28041		166 886,48				27 383,24		194 269,72		194 269,72
280421	Biens mobiliers, matériel et études		9 092,00				4 752,00		13 844,00		13 844,00
280422	Bâtiments et installations		18 526,00				5 728,00		24 254,00		24 254,00
28042	Sous Total compte 28042		27 618,00				10 480,00		38 098,00		38 098,00
2804412	Bâtiments et installations		25 437,39				2 312,49		27 749,88		27 749,88
280441	Sous Total compte 280441		25 437,39				2 312,49		27 749,88		27 749,88
2804422	Bâtiments et installations		34 138,00				4 358,00		38 496,00		38 496,00
280442	Sous Total compte 280442		34 138,00				4 358,00		38 496,00		38 496,00
28044	Sous Total compte 28044		59 575,39				6 670,49		66 245,88		66 245,88
2804	Sous Total compte 2804		254 079,87				44 533,73		298 613,60		298 613,60
2805	Concessions et droits similaires, brevet		727 004,67				63 671,60		790 676,27		790 676,27
28088	Autres immobilisations incorporelles		7 170,29						7 170,29		7 170,29
2808	Sous Total compte 2808		7 170,29						7 170,29		7 170,29
280	Sous Total compte 280		1 404 870,74				282 488,00		1 687 358,74		1 687 358,74
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		31 166,40				1 393,76		32 560,16		32 560,16
28128	Autres agencements et aménagements		46 098,00				2 561,00		48 659,00		48 659,00
2812	Sous Total compte 2812		77 264,40				3 954,76		81 219,16		81 219,16
281311	Bâtiments administratifs		713,45				37,55		751,00		751,00
281312	Bâtiments scolaires		64 421,54				6 339,28		70 760,82		70 760,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Autres bâtiments publics		1 809 992,24			254,00	115 066,69	254,00	1 925 058,93		1 924 804,93
28131	Sous Total compte 28131		1 875 127,23			254,00	121 443,52	254,00	1 996 570,75		1 996 316,75
2813	Sous Total compte 2813		1 875 127,23			254,00	121 443,52	254,00	1 996 570,75		1 996 316,75
28152	Installations de voirie		154 177,72				91,26		154 268,98		154 268,98
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		59 187,18				1 734,41		60 921,59		60 921,59
28156	Sous Total compte 28156		59 187,18				1 734,41		60 921,59		60 921,59
2815731	Matériel roulant		143 449,90				19 215,00		162 664,90		162 664,90
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		431 557,98				40 598,82		472 156,80		472 156,80
281573	Sous Total compte 281573		575 007,88				59 813,82		634 821,70		634 821,70
28157	Sous Total compte 28157		575 007,88				59 813,82		634 821,70		634 821,70
28158	Autres installations, matériel et outill		2 222 839,69	5 528,73			154 833,80	5 528,73	2 377 673,49		2 372 144,76
2815	Sous Total compte 2815		3 011 212,47	5 528,73			216 473,29	5 528,73	3 227 685,76		3 222 157,03
28181	Installations générales, agencements et		1 410,00				1 224,00		2 634,00		2 634,00
281828	Autres matériels de transport		1 337 370,05	43 706,63			106 885,22	43 706,63	1 444 255,27		1 400 548,64
28182	Sous Total compte 28182		1 337 370,05	43 706,63			106 885,22	43 706,63	1 444 255,27		1 400 548,64
281831	Matériel informatique scolaire		219 526,19	522,00	6 260,46		13 064,00	522,00	238 850,65		238 328,65
281838	Autre matériel informatique		836 459,12	6 260,46	522,00		155 095,85	6 260,46	992 076,97		985 816,51
28183	Sous Total compte 28183		1 055 985,31	6 782,46	6 782,46		168 159,85	6 782,46	1 230 927,62		1 224 145,16

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		257 244,69	1 191,37			9 413,17	1 191,37	266 657,86		265 466,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		751 032,31		1 191,37		38 533,33		790 757,01		790 757,01
28184	Sous Total compte 28184		1 008 277,00	1 191,37	1 191,37		47 946,50	1 191,37	1 057 414,87		1 056 223,50
28188	Autres		1 816 325,98				133 502,18		1 949 828,16		1 949 828,16
2818	Sous Total compte 2818		5 219 368,34	51 680,46	7 973,83		457 717,75	51 680,46	5 685 059,92		5 633 379,46
281	Sous Total compte 281		10 182 972,44	57 209,19	7 973,83	254,00	799 589,32	57 463,19	10 990 535,59		10 933 072,40
28	Sous Total compte 28		11 587 843,18	57 209,19	7 973,83	254,00	1 082 077,32	57 463,19	12 677 894,33		12 620 431,14
	Total classe 2	126 395 143,02	11 587 843,18	2 345 547,50	2 346 405,50	6 763 060,13	1 599 693,15	135 503 750,65	15 533 941,83	132 590 239,96	12 620 431,14
4011	Fournisseurs		467 372,03	3 962 391,59	3 986 887,52			3 962 391,59	4 454 259,55		491 867,96
401	Sous Total compte 401		467 372,03	3 962 391,59	3 986 887,52			3 962 391,59	4 454 259,55		491 867,96
4041	Fournisseurs d'immobilisati			6 122 086,35	6 123 816,57			6 122 086,35	6 123 816,57		1 730,22
40471	Fournisseurs d'immobilisati		11 787,97	7 248,81	24 420,77			7 248,81	36 208,74		28 959,93
	- Retenue										
4047	Sous Total compte 4047		11 787,97	7 248,81	24 420,77			7 248,81	36 208,74		28 959,93
404	Sous Total compte 404		11 787,97	6 129 335,16	6 148 237,34			6 129 335,16	6 160 025,31		30 690,15
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		270 827,00	270 827,00	405 203,47			270 827,00	676 030,47		405 203,47
40	Sous Total compte 40		749 987,00	10 362 553,75	10 540 328,33			10 362 553,75	11 290 315,33		927 761,58
411	Redevables	232 878,02		1 484 197,26	1 393 164,83			1 717 075,28	1 393 164,83	323 910,45	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	61 301,53		142 533,84	164 399,77			203 835,37	164 399,77	39 435,60	
4161	Créances douteuses	31 585,75		44 615,38	55 341,08			76 201,13	55 341,08	20 860,05	
416	Sous Total compte 416	31 585,75		44 615,38	55 341,08			76 201,13	55 341,08	20 860,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4181	Recevables - Produits non encore facturés	460 686,46			460 686,46			460 686,46	460 686,46		0,00
418	Sous Total compte 418	460 686,46			460 686,46			460 686,46	460 686,46		0,00
41	Sous Total compte 41	786 451,76		1 671 346,48	2 073 592,14			2 457 798,24	2 073 592,14	384 206,10	
421	Personnel - Rémunérations dues			5 711 205,86	5 711 705,86			5 711 205,86	5 711 705,86		500,00
427	Personnel - Oppositions			18 029,03	18 029,03			18 029,03	18 029,03		0,00
4287	Produits à recevoir			28 570,00				28 570,00		28 570,00	
428	Sous Total compte 428			28 570,00				28 570,00		28 570,00	
429	Déficits et débits des comptes et rég			60,05	60,05			60,05	60,05		0,00
42	Sous Total compte 42			5 757 864,94	5 729 794,94			5 757 864,94	5 729 794,94	28 070,00	
431	Sécurité sociale		12 134,92	2 160 696,36	2 148 561,44			2 160 696,36	2 160 696,36		0,00
437	Autres organismes sociaux			2 423 961,73	2 440 731,81			2 423 961,73	2 440 731,81		16 770,08
4386	Autres charges à payer		3 914,15	3 914,15				3 914,15	3 914,15		0,00
438	Sous Total compte 438		3 914,15	3 914,15				3 914,15	3 914,15		0,00
43	Sous Total compte 43		16 049,07	4 588 572,24	4 589 293,25			4 588 572,24	4 605 342,32		16 770,08
4411	Subventions à recevoir - Amiable	50 528,03		80 376,83	129 639,81			130 904,86	129 639,81	1 265,05	
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	15 828,67			7 340,00			15 828,67	7 340,00	8 488,67	
441	Sous Total compte 441	66 356,70		80 376,83	136 979,81			146 733,53	136 979,81	9 753,72	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		9 988,00	133 753,73	123 788,73			133 753,73	133 776,73		23,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442		9 988,00	133 753,73	123 788,73			133 753,73	133 776,73		23,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44311	Dépenses		523,98	23 467,02	22 943,04			23 467,02	23 467,02		0,00
44312	Recettes - Amiable			2 466 927,78	2 466 927,78			2 466 927,78	2 466 927,78		0,00
4431	Sous Total compte 4431		523,98	2 490 394,80	2 489 870,82			2 490 394,80	2 490 394,80		0,00
44321	Dépenses			578,87	578,87			578,87	578,87		0,00
44322	Recettes - Amiable	728,00		87 911,03	81 181,43			88 639,03	81 181,43	7 457,60	
4432	Sous Total compte 4432	728,00		88 489,90	81 760,30			89 217,90	81 760,30	7 457,60	
44331	Dépenses			227 356,48	227 356,48			227 356,48	227 356,48		0,00
44332	Recettes - Amiable	792,00		11 037,29	11 829,29			11 829,29	11 829,29		0,00
4433	Sous Total compte 4433	792,00		238 393,77	239 185,77			239 185,77	239 185,77		0,00
44341	Dépenses			9 152,17	9 152,17			9 152,17	9 152,17		0,00
44342	Recettes - Amiable	1 524,49		399 493,65	399 493,65			401 018,14	399 493,65	1 524,49	
44346	Recettes - Contentieux			52 506,04	52 506,04			52 506,04	52 506,04		0,00
4434	Sous Total compte 4434	1 524,49		461 151,86	461 151,86			462 676,35	461 151,86	1 524,49	
44351	Dépenses		33 793,08	57 674,89	23 881,81			57 674,89	57 674,89		0,00
44352	Recettes - Amiable	4 680,00		4 860,00	4 860,00			9 540,00	4 860,00	4 680,00	
4435	Sous Total compte 4435	4 680,00	33 793,08	62 534,89	28 741,81			67 214,89	62 534,89	4 680,00	
44361	Dépenses			602,69	873,60			602,69	873,60		270,91
44362	Recettes - Amiable			169 396,05	169 396,05			169 396,05	169 396,05		0,00
4436	Sous Total compte 4436			169 998,74	170 269,65			169 998,74	170 269,65		270,91

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Dépenses			645 124,43	645 124,43			645 124,43	645 124,43		0,00
44372	Recettes - Amiable			59 889,54	59 889,54			59 889,54	59 889,54		0,00
4437	Sous Total compte 4437			705 013,97	705 013,97			705 013,97	705 013,97		0,00
44381	Dépenses			120 536,62	127 544,27			120 536,62	127 544,27		7 007,65
4438	Sous Total compte 4438			120 536,62	127 544,27			120 536,62	127 544,27		7 007,65
443	Sous Total compte 443	7 724,49	34 317,06	4 336 514,55	4 303 538,45			4 344 239,04	4 337 855,51	6 383,53	
44551	T.V.A. à décaisser			60 053,00	60 053,00			60 053,00	60 053,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			60 053,00	60 053,00			60 053,00	60 053,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			17 351,09	17 351,09			17 351,09	17 351,09		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	17 333,00		34 716,00	39 771,00			52 049,00	39 771,00	12 278,00	
4456	Sous Total compte 4456	17 333,00		52 067,09	57 122,09			69 400,09	57 122,09	12 278,00	
44571	T.V.A. collectée			5 035,15	5 035,15			5 035,15	5 035,15		0,00
4457	Sous Total compte 4457			5 035,15	5 035,15			5 035,15	5 035,15		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			17 333,00	17 333,00			17 333,00	17 333,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458			17 333,00	17 333,00			17 333,00	17 333,00		0,00
445	Sous Total compte 445	17 333,00		134 488,24	139 543,24			151 821,24	139 543,24	12 278,00	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		7 395,51	247 782,51	242 293,13			247 782,51	249 688,64		1 906,13
4486	Autres charges à payer		500,00	500,00	619,50			500,00	1 119,50		619,50
4487	Produits à recevoir			141 443,46				141 443,46		141 443,46	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
448	Sous Total compte 448		500,00	141 943,46	619,50			141 943,46	1 119,50	140 823,96	
44	Sous Total compte 44	91 414,19	52 200,57	5 074 859,32	4 946 762,86			5 166 273,51	4 998 963,43	167 310,08	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			9 189,20	9 050,00			9 189,20	9 050,00	139,20	
462	Sous Total compte 462			9 189,20	9 050,00			9 189,20	9 050,00	139,20	
4632	Intérêts à payer			53 749,98	53 749,98			53 749,98	53 749,98		0,00
463	Sous Total compte 463			53 749,98	53 749,98			53 749,98	53 749,98		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser			6 275,43	7 265,43			6 275,43	7 265,43		990,00
4648	Opérations pour le compte de particulier			17 907,45	17 907,45			17 907,45	17 907,45		0,00
464	Sous Total compte 464			24 182,88	25 172,88			24 182,88	25 172,88		990,00
466	Excédents de versement			12 599,36	12 857,21			12 599,36	12 857,21		257,85
46711	Autres comptes créditeurs		11 530,74	1 036 969,30	1 177 447,20			1 036 969,30	1 188 977,94		152 008,64
4671	Sous Total compte 4671		11 530,74	1 036 969,30	1 177 447,20			1 036 969,30	1 188 977,94		152 008,64
46721	Débiteurs divers - Amiable	4 912,52		590 246,82	589 940,50			595 159,34	589 940,50	5 218,84	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			1 700,00	1 500,00			1 700,00	1 500,00	200,00	
4672	Sous Total compte 4672	4 912,52		591 946,82	591 440,50			596 859,34	591 440,50	5 418,84	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			1 144,31	1 144,31			1 144,31	1 144,31		0,00
4675	Sous Total compte 4675			1 144,31	1 144,31			1 144,31	1 144,31		0,00
467	Sous Total compte 467	4 912,52	11 530,74	1 630 060,43	1 770 032,01			1 634 972,95	1 781 562,75		146 589,80
4687	Produits à recevoir			20 020,00				20 020,00		20 020,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
468	Sous Total compte 468			20 020,00				20 020,00		20 020,00	
46	Sous Total compte 46	4 912,52	11 530,74	1 749 801,85	1 870 862,08			1 754 714,37	1 882 392,82		127 678,45
4711	Versements des régisseurs			499 999,53	499 999,53			499 999,53	499 999,53		0,00
4712	Virements réimputés		125,00	20 849,30	20 929,30			20 849,30	21 054,30		205,00
47131	Versements sur contributions directes			9 546 165,00	9 546 165,00			9 546 165,00	9 546 165,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			2 783 703,00	2 783 703,00			2 783 703,00	2 783 703,00		0,00
47133	Fonds d'emprunt			5 997 000,00	5 997 000,00			5 997 000,00	5 997 000,00		0,00
47134	Subventions			254 228,67	254 228,67			254 228,67	254 228,67		0,00
47138	Autres			6 476 876,53	6 476 876,53			6 476 876,53	6 476 876,53		0,00
4713	Sous Total compte 4713			25 057 973,20	25 057 973,20			25 057 973,20	25 057 973,20		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		667,20	6 953,62	6 286,42			6 953,62	6 953,62		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		1 837,00	2 121 702,63	2 120 503,43			2 121 702,63	2 122 340,43		637,80
47141	Sous Total compte 47141		2 504,20	2 128 656,25	2 126 789,85			2 128 656,25	2 129 294,05		637,80
47143	Flux d'encaissement à réimputer			8 340,35	8 340,35			8 340,35	8 340,35		0,00
4714	Sous Total compte 4714		2 504,20	2 136 996,60	2 135 130,20			2 136 996,60	2 137 634,40		637,80
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			12 707,06	12 707,06			12 707,06	12 707,06		0,00
4717	Sous Total compte 4717			12 707,06	12 707,06			12 707,06	12 707,06		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		696,89	181 799,32	181 102,43			181 799,32	181 799,32		0,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		3 326,09	27 910 325,01	27 907 841,72			27 910 325,01	27 911 167,81		842,80

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			1 714 606,48	1 714 606,48			1 714 606,48	1 714 606,48		0,00
47218	Autres dépenses			757 966,32	757 966,32			757 966,32	757 966,32		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 472 572,80	2 472 572,80			2 472 572,80	2 472 572,80		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			1 016,42	1 016,42			1 016,42	1 016,42		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			166 059,36	166 059,36			166 059,36	166 059,36		0,00
472	Sous Total compte 472			2 639 648,58	2 639 648,58			2 639 648,58	2 639 648,58		0,00
4751	Redevables sur rôle			480 571,19	480 571,19			480 571,19	480 571,19		0,00
4757	Produits sur rôle			479 350,84	479 350,84			479 350,84	479 350,84		0,00
475	Sous Total compte 475			959 922,03	959 922,03			959 922,03	959 922,03		0,00
4781	Frais de poursuite rattachés			757,00	757,00			757,00	757,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,50	1,58			0,50	1,58		1,08
478	Sous Total compte 478			757,50	758,58			757,50	758,58		1,08
47	Sous Total compte 47		3 326,09	31 510 653,12	31 508 170,91			31 510 653,12	31 511 497,00		843,88
4911	Dépréciations des comptes de redevables		11 600,00	10 474,40	1 025,10			10 474,40	12 625,10		2 150,70
491	Sous Total compte 491		11 600,00	10 474,40	1 025,10			10 474,40	12 625,10		2 150,70
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d				40,00				40,00		40,00
496	Sous Total compte 496				40,00				40,00		40,00
49	Sous Total compte 49		11 600,00	10 474,40	1 065,10			10 474,40	12 665,10		2 190,70
Total classe 4		882 778,47	844 693,47	60 726 126,10	61 259 869,61			61 608 904,57	62 104 563,08	615 491,41	1 111 149,92

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5113	Titres spéciaux de paiement	1 135,00		22 291,00	22 666,00			23 426,00	22 666,00	760,00	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			63 486,20	63 486,20			63 486,20	63 486,20		0,00
51172	Chèques impayés			71,00	71,00			71,00	71,00		0,00
51178	Autres valeurs impayées			8 395,74	8 395,74			8 395,74	8 395,74		0,00
5117	Sous Total compte 5117			8 466,74	8 466,74			8 466,74	8 466,74		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	31 883,51		382 621,48	414 504,99			414 504,99	414 504,99		0,00
511	Sous Total compte 511	33 018,51		476 865,42	509 123,93			509 883,93	509 123,93	760,00	
515	Compte au Trésor	2 249 133,19		24 264 765,74	24 981 703,34			26 513 898,93	24 981 703,34	1 532 195,59	
51	Sous Total compte 51	2 282 151,70		24 741 631,16	25 490 827,27			27 023 782,86	25 490 827,27	1 532 955,59	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	63 844,83		114 847,17	99 869,44			178 692,00	99 869,44	78 822,56	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	712,20						712,20		712,20	
541	Sous Total compte 541	64 557,03		114 847,17	99 869,44			179 404,20	99 869,44	79 534,76	
54	Sous Total compte 54	64 557,03		114 847,17	99 869,44			179 404,20	99 869,44	79 534,76	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 798 353,65	1 798 353,65			1 798 353,65	1 798 353,65		0,00
584	Encaissement par lecture optique			225 232,11	225 232,11			225 232,11	225 232,11		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			994,09	994,09			994,09	994,09		0,00
587	Sous Total compte 587			994,09	994,09			994,09	994,09		0,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			30 351,50	30 351,50			30 351,50	30 351,50		0,00
58	Sous Total compte 58			2 054 931,35	2 054 931,35			2 054 931,35	2 054 931,35		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	2 346 708,73		26 911 409,68	27 645 628,06			29 258 118,41	27 645 628,06	1 612 490,35	
60611	Eau et assainissement					109 109,20		109 109,20		109 109,20	
60612	Énergie - Électricité					630 378,54	77 398,31	630 378,54	77 398,31	552 980,23	
6061	Sous Total compte 6061					739 487,74	77 398,31	739 487,74	77 398,31	662 089,43	
60621	Combustibles					3 292,88		3 292,88		3 292,88	
60622	Carburants					73 790,53		73 790,53		73 790,53	
60623	Alimentation					503 273,57	35 745,46	503 273,57	35 745,46	467 528,11	
60624	Produits de traitement					1 599,30		1 599,30		1 599,30	
60628	Autres fournitures non stockées					140 446,98	6 793,67	140 446,98	6 793,67	133 653,31	
6062	Sous Total compte 6062					722 403,26	42 539,13	722 403,26	42 539,13	679 864,13	
60631	Fournitures d'entretien					69 286,55		69 286,55		69 286,55	
60632	Fournitures de petit équipement					469 784,78	5 617,81	469 784,78	5 617,81	464 166,97	
60633	Fournitures de voirie					7 450,03		7 450,03		7 450,03	
60636	Habillement et Vêtements de travail					17 479,03	838,92	17 479,03	838,92	16 640,11	
6063	Sous Total compte 6063					564 000,39	6 456,73	564 000,39	6 456,73	557 543,66	
6064	Fournitures administratives					18 653,83	500,00	18 653,83	500,00	18 153,83	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					69 478,62	65,27	69 478,62	65,27	69 413,35	
6067	Fournitures scolaires					41 931,51		41 931,51		41 931,51	
606	Sous Total compte 606					2 155 955,35	126 959,44	2 155 955,35	126 959,44	2 028 995,91	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					2 155 955,35	126 959,44	2 155 955,35	126 959,44	2 028 995,91	
6132	Locations immobilières					15 846,33		15 846,33		15 846,33	
61351	Matériel roulant					6 343,01		6 343,01		6 343,01	
61358	Autres					243 213,26	7 107,18	243 213,26	7 107,18	236 106,08	
6135	Sous Total compte 6135					249 556,27	7 107,18	249 556,27	7 107,18	242 449,09	
613	Sous Total compte 613					265 402,60	7 107,18	265 402,60	7 107,18	258 295,42	
614	Charges locatives et de copropriété					9 018,94	404,28	9 018,94	404,28	8 614,66	
61521	Terrains					56 815,79		56 815,79		56 815,79	
615221	Bâtiments publics					108 562,42	20 265,56	108 562,42	20 265,56	88 296,86	
615228	Autres bâtiments					2 369,22		2 369,22		2 369,22	
61522	Sous Total compte 61522					110 931,64	20 265,56	110 931,64	20 265,56	90 666,08	
615231	Voiries					31 235,05	7 000,00	31 235,05	7 000,00	24 235,05	
615232	Réseaux					62 175,57	8 688,60	62 175,57	8 688,60	53 486,97	
61523	Sous Total compte 61523					93 410,62	15 688,60	93 410,62	15 688,60	77 722,02	
6152	Sous Total compte 6152					261 158,05	35 954,16	261 158,05	35 954,16	225 203,89	
61551	Matériel roulant					32 440,55		32 440,55		32 440,55	
61558	Autres biens mobiliers					87 328,98		87 328,98		87 328,98	
6155	Sous Total compte 6155					119 769,53		119 769,53		119 769,53	
6156	Maintenance					235 656,41	3 594,07	235 656,41	3 594,07	232 062,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					616 583,99	39 548,23	616 583,99	39 548,23	577 035,76	
6161	Multirisques					71 546,08		71 546,08		71 546,08	
6168	Autres					144,35		144,35		144,35	
616	Sous Total compte 616					71 690,43		71 690,43		71 690,43	
6182	Documentation générale et technique					11 416,21		11 416,21		11 416,21	
6184	Versements à des organismes de formation					56 293,29	16 431,14	56 293,29	16 431,14	39 862,15	
6188	Autres frais divers					2 093,44	1 595,88	2 093,44	1 595,88	497,56	
618	Sous Total compte 618					69 802,94	18 027,02	69 802,94	18 027,02	51 775,92	
61	Sous Total compte 61					1 032 498,90	65 086,71	1 032 498,90	65 086,71	967 412,19	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattaché					4 614,96		4 614,96		4 614,96	
6218	Autre personnel extérieur					29 493,09	2 389,93	29 493,09	2 389,93	27 103,16	
621	Sous Total compte 621					34 108,05	2 389,93	34 108,05	2 389,93	31 718,12	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					2 898,01		2 898,01		2 898,01	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					2 717,13		2 717,13		2 717,13	
62268	Autres honoraires, conseils...					44 072,21	686,54	44 072,21	686,54	43 385,67	
6226	Sous Total compte 6226					46 789,34	686,54	46 789,34	686,54	46 102,80	
6227	Frais d'actes et de contentieux					62 935,36		62 935,36		62 935,36	
6228	Divers					410 488,18	5 383,60	410 488,18	5 383,60	405 104,58	
622	Sous Total compte 622					523 110,89	6 070,14	523 110,89	6 070,14	517 040,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions					38 606,25		38 606,25		38 606,25	
6232	Fêtes et cérémonies					2 028,79		2 028,79		2 028,79	
6233	Foires et expositions					73 094,70	3 091,79	73 094,70	3 091,79	70 002,91	
6234	Réceptions					28 491,53	5 325,17	28 491,53	5 325,17	23 166,36	
6236	Catalogues et imprimés et publications					89 347,13	7 094,00	89 347,13	7 094,00	82 253,13	
6238	Divers					23 925,91	1 550,00	23 925,91	1 550,00	22 375,91	
623	Sous Total compte 623					255 494,31	17 060,96	255 494,31	17 060,96	238 433,35	
6241	Transports de biens					586,08		586,08		586,08	
6247	Transports collectifs du personnel					41 703,80		41 703,80		41 703,80	
624	Sous Total compte 624					42 289,88		42 289,88		42 289,88	
6251	Voyages, déplacements et missions					18 663,52		18 663,52		18 663,52	
625	Sous Total compte 625					18 663,52		18 663,52		18 663,52	
6261	Frais d'affranchissement					30 162,79		30 162,79		30 162,79	
6262	Frais de télécommunication					46 997,29	3 446,45	46 997,29	3 446,45	43 550,84	
626	Sous Total compte 626					77 160,08	3 446,45	77 160,08	3 446,45	73 713,63	
627	Services bancaires et assimilés.					2 173,33		2 173,33		2 173,33	
6281	Concours divers (cotisations..)					20 832,59		20 832,59		20 832,59	
6283	Frais de nettoyage des locaux					2 243,12		2 243,12		2 243,12	
6284	Redevance pour services rendus					2 462,95		2 462,95		2 462,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					755 795,82	78 954,86	755 795,82	78 954,86	676 840,96	
628	Sous Total compte 628					781 334,48	78 954,86	781 334,48	78 954,86	702 379,62	
62	Sous Total compte 62					1 734 334,54	107 922,34	1 734 334,54	107 922,34	1 626 412,20	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					29 170,00		29 170,00		29 170,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					137 541,40		137 541,40		137 541,40	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					42 124,09	630,59	42 124,09	630,59	41 493,50	
633	Sous Total compte 633					208 835,49	630,59	208 835,49	630,59	208 204,90	
63512	Taxes foncières					46 851,00		46 851,00		46 851,00	
63513	Autres impôts locaux					1 494,00		1 494,00		1 494,00	
6351	Sous Total compte 6351					48 345,00		48 345,00		48 345,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					1 480,26		1 480,26		1 480,26	
635	Sous Total compte 635					49 825,26		49 825,26		49 825,26	
63	Sous Total compte 63					258 660,75	630,59	258 660,75	630,59	258 030,16	
64111	Rémunération principale					4 650 840,54	524,30	4 650 840,54	524,30	4 650 316,24	
64112	Supplément familial de traitement et ind					47 277,14		47 277,14		47 277,14	
64113	NBI					50 654,55		50 654,55		50 654,55	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflatio					16 300,01		16 300,01		16 300,01	
64118	Autres indemnités.					1 058 922,67	100,00	1 058 922,67	100,00	1 058 822,67	
6411	Sous Total compte 6411					5 823 994,91	624,30	5 823 994,91	624,30	5 823 370,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64131	Rémunérations					1 143 959,02	56,93	1 143 959,02	56,93	1 143 902,09	
64132	Supplément familial de traitement et ind					8 037,10		8 037,10		8 037,10	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					6 900,01		6 900,01		6 900,01	
64138	Primes et autres indemnités					212 549,53		212 549,53		212 549,53	
6413	Sous Total compte 6413					1 371 445,66	56,93	1 371 445,66	56,93	1 371 388,73	
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation					600,00		600,00		600,00	
64168	Autres emplois aidés					83 002,26		83 002,26		83 002,26	
6416	Sous Total compte 6416					83 602,26		83 602,26		83 602,26	
64171	Apprentis - Rémunérations					4 172,68		4 172,68		4 172,68	
64172	Apprentis - Indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	
6417	Sous Total compte 6417					4 272,68		4 272,68		4 272,68	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					157 674,98	287 193,28	157 674,98	287 193,28		129 518,30
641	Sous Total compte 641					7 440 990,49	287 874,51	7 440 990,49	287 874,51	7 153 115,98	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					1 135 420,16	2 078,65	1 135 420,16	2 078,65	1 133 341,51	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					1 520 765,39	2 733,49	1 520 765,39	2 733,49	1 518 031,90	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					62 691,45	549,77	62 691,45	549,77	62 141,68	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					278 782,03		278 782,03		278 782,03	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					10 732,00		10 732,00		10 732,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					76 831,16		76 831,16		76 831,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						23 900,00		23 900,00		23 900,00
645	Sous Total compte 645					3 085 222,19	29 261,91	3 085 222,19	29 261,91	3 055 960,28	
6475	Médecine du travail, pharmacie					19 630,37	220,44	19 630,37	220,44	19 409,93	
647	Sous Total compte 647					19 630,37	220,44	19 630,37	220,44	19 409,93	
6488	Autres					11 646,88		11 646,88		11 646,88	
648	Sous Total compte 648					11 646,88		11 646,88		11 646,88	
64	Sous Total compte 64					10 557 489,93	317 356,86	10 557 489,93	317 356,86	10 240 133,07	
65131	Bourses					400,00		400,00		400,00	
65138	Autres secours					1 583,04		1 583,04		1 583,04	
6513	Sous Total compte 6513					1 983,04		1 983,04		1 983,04	
651	Sous Total compte 651					1 983,04		1 983,04		1 983,04	
65311	Indemnités de fonction					181 831,40		181 831,40		181 831,40	
65312	Frais de mission et de déplacement					4 400,64		4 400,64		4 400,64	
65313	Cotisations de retraite					9 959,20		9 959,20		9 959,20	
65315	Formation					2 522,40		2 522,40		2 522,40	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					558,65		558,65		558,65	
65317	Sous Total compte 65317					558,65		558,65		558,65	
6531	Sous Total compte 6531					199 272,29		199 272,29		199 272,29	
653	Sous Total compte 653					199 272,29		199 272,29		199 272,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					994,09		994,09		994,09	
6542	Créances éteintes					10 474,40		10 474,40		10 474,40	
654	Sous Total compte 654					11 468,49		11 468,49		11 468,49	
6553	Service d'incendie					345 275,79		345 275,79		345 275,79	
655	Sous Total compte 655					345 275,79		345 275,79		345 275,79	
657341	Communes membres du GFP					8 475,25		8 475,25		8 475,25	
657348	Autres communes					660,00		660,00		660,00	
65734	Sous Total compte 65734					9 135,25		9 135,25		9 135,25	
657358	Autres groupements					19 522,10		19 522,10		19 522,10	
65735	Sous Total compte 65735					19 522,10		19 522,10		19 522,10	
657362	CCAS					625 000,00		625 000,00		625 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					625 000,00		625 000,00		625 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					653 657,35		653 657,35		653 657,35	
65748	Autres personnes de droit privé					772 227,74		772 227,74		772 227,74	
6574	Sous Total compte 6574					772 227,74		772 227,74		772 227,74	
657	Sous Total compte 657					1 425 885,09		1 425 885,09		1 425 885,09	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					21 681,04		21 681,04		21 681,04	
6581	Sous Total compte 6581					21 681,04		21 681,04		21 681,04	
65888	Autres					83 833,86		83 833,86		83 833,86	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					83 833,86		83 833,86		83 833,86	
658	Sous Total compte 658					105 514,90		105 514,90		105 514,90	
65	Sous Total compte 65					2 089 399,60		2 089 399,60		2 089 399,60	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					234 104,85		234 104,85		234 104,85	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					39 513,65	35 432,36	39 513,65	35 432,36	4 081,29	
6611	Sous Total compte 6611					273 618,50	35 432,36	273 618,50	35 432,36	238 186,14	
6618	Intérêts des autres dettes					300,53		300,53		300,53	
661	Sous Total compte 661					273 919,03	35 432,36	273 919,03	35 432,36	238 486,67	
6688	Autres					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
668	Sous Total compte 668					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
66	Sous Total compte 66					276 919,03	35 432,36	276 919,03	35 432,36	241 486,67	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					26 588,68		26 588,68		26 588,68	
675	Valeurs comptables des immobilisations					5 184,00		5 184,00		5 184,00	
6761	Différences sur réalisations (positives)					5 989,20		5 989,20		5 989,20	
676	Sous Total compte 676					5 989,20		5 989,20		5 989,20	
67	Sous Total compte 67					37 761,88		37 761,88		37 761,88	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					1 081 823,32		1 081 823,32		1 081 823,32	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					1 065,10		1 065,10		1 065,10	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					1 082 888,42		1 082 888,42		1 082 888,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					1 082 888,42		1 082 888,42		1 082 888,42	
	Total classe 6					19 225 908,40	653 388,30	19 225 908,40	653 388,30	18 725 938,40	153 418,30
70311	Concession dans les cimetières (produit					1 125,00	31 104,68	1 125,00	31 104,68		29 979,68
70312	Redevances funéraires					3 849,84	9 159,89	3 849,84	9 159,89		5 310,05
7031	Sous Total compte 7031					4 974,84	40 264,57	4 974,84	40 264,57		35 289,73
70321	Droits de stationnement et de locations					4 317,06	111 130,97	4 317,06	111 130,97		106 813,91
70323	Redevance d'occupation du domaine public					181 855,24	327 164,99	181 855,24	327 164,99		145 309,75
7032	Sous Total compte 7032					186 172,30	438 295,96	186 172,30	438 295,96		252 123,66
70388	Autres redevances et recettes diverses						15 726,77		15 726,77		15 726,77
7038	Sous Total compte 7038						15 726,77		15 726,77		15 726,77
703	Sous Total compte 703					191 147,14	494 287,30	191 147,14	494 287,30		303 140,16
7062	Redevances et droits des services à cara					52 947,89	336 322,28	52 947,89	336 322,28		283 374,39
7065	Droits de ports et de navigation (autres						1 826,63		1 826,63		1 826,63
7066	Redevances et droits des services à cara					145,04	241 165,13	145,04	241 165,13		241 020,09
7067	Redevances et droits des services périsic					645,86	480 163,14	645,86	480 163,14		479 517,28

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70688	Autres prestations de services						44 100,00		44 100,00		44 100,00
7068	Sous Total compte 7068						44 100,00		44 100,00		44 100,00
706	Sous Total compte 706					53 738,79	1 103 577,18	53 738,79	1 103 577,18		1 049 838,39
7078	Autres marchandises						358,32		358,32		358,32

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
707	Sous Total compte 707						358,32		358,32		358,32
7082	Commissions						629,37		629,37		629,37
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)					7 908,93	12 921,94	7 908,93	12 921,94		5 013,01
70841	aux budgets annexes, régies, CCAS et cai						169 396,05		169 396,05		169 396,05
70846	au GFP de rattachement					180,00	4 860,00	180,00	4 860,00		4 680,00
70848	aux autres organismes						8 366,00		8 366,00		8 366,00
7084	Sous Total compte 7084					180,00	182 622,05	180,00	182 622,05		182 442,05
70873	par les C.C.A.S.						59 889,54		59 889,54		59 889,54
70878	par des tiers					5 044,47	48 143,54	5 044,47	48 143,54		43 099,07
7087	Sous Total compte 7087					5 044,47	108 033,08	5 044,47	108 033,08		102 988,61
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						250,00		250,00		250,00
708	Sous Total compte 708					13 133,40	304 456,44	13 133,40	304 456,44		291 323,04
70	Sous Total compte 70					258 019,33	1 902 679,24	258 019,33	1 902 679,24		1 644 659,91
722	Immobilisations corporelles						362 876,79		362 876,79		362 876,79
72	Sous Total compte 72						362 876,79		362 876,79		362 876,79
73111	Impôts directs locaux					185 541,00	9 712 841,00	185 541,00	9 712 841,00		9 527 300,00
7311	Sous Total compte 7311					185 541,00	9 712 841,00	185 541,00	9 712 841,00		9 527 300,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						1 027 918,66		1 027 918,66		1 027 918,66
7312	Sous Total compte 7312						1 027 918,66		1 027 918,66		1 027 918,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr						384 312,85		384 312,85		384 312,85
7314	Sous Total compte 7314						384 312,85		384 312,85		384 312,85
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					63 004,20	218 497,00	63 004,20	218 497,00		155 492,80
7317	Sous Total compte 7317					63 004,20	218 497,00	63 004,20	218 497,00		155 492,80
7318	Autres						36 246,00		36 246,00		36 246,00
731	Sous Total compte 731					248 545,20	11 379 815,51	248 545,20	11 379 815,51		11 131 270,31
73211	Attribution de compensation					23 046,00	2 196 095,00	23 046,00	2 196 095,00		2 173 049,00
7321	Sous Total compte 7321					23 046,00	2 196 095,00	23 046,00	2 196 095,00		2 173 049,00
732	Sous Total compte 732					23 046,00	2 196 095,00	23 046,00	2 196 095,00		2 173 049,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de					230 448,75	230 448,75	230 448,75	230 448,75		0,00
735	Sous Total compte 735					230 448,75	230 448,75	230 448,75	230 448,75		0,00
738	Autres impôts et taxes					782 278,66	782 278,66	782 278,66	782 278,66		0,00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					17 381,00		17 381,00		17 381,00	
739111	Sous Total compte 739111					17 381,00		17 381,00		17 381,00	
73911	Sous Total compte 73911					17 381,00		17 381,00		17 381,00	
7391	Sous Total compte 7391					17 381,00		17 381,00		17 381,00	
739	Sous Total compte 739					17 381,00		17 381,00		17 381,00	
73	Sous Total compte 73					1 301 699,61	14 588 637,92	1 301 699,61	14 588 637,92		13 286 938,31

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74111	Dotation forfaitaire des communes					112 404,00	1 679 703,00	112 404,00	1 679 703,00		1 567 299,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

S3500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des						700 371,00		700 371,00		700 371,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						499 777,00		499 777,00		499 777,00
74112	Sous Total compte 74112						1 200 148,00		1 200 148,00		1 200 148,00
7411	Sous Total compte 7411					112 404,00	2 879 851,00	112 404,00	2 879 851,00		2 767 447,00
741	Sous Total compte 741					112 404,00	2 879 851,00	112 404,00	2 879 851,00		2 767 447,00
744	FCIVA						19 794,36		19 794,36		19 794,36
74718	Autres					851,93	185 490,06	851,93	185 490,06		184 638,13
7471	Sous Total compte 7471					851,93	185 490,06	851,93	185 490,06		184 638,13
7472	Régions					120 911,27	185 092,33	120 911,27	185 092,33		64 181,06
7473	Départements						69 193,45		69 193,45		69 193,45
74741	Communes membres du GFP					46 830,68	208 516,16	46 830,68	208 516,16		161 685,48
7474	Sous Total compte 7474					46 830,68	208 516,16	46 830,68	208 516,16		161 685,48
74788	Autres					146 262,62	492 116,69	146 262,62	492 116,69		345 854,07
7478	Sous Total compte 7478					146 262,62	492 116,69	146 262,62	492 116,69		345 854,07
747	Sous Total compte 747					314 856,50	1 140 408,69	314 856,50	1 140 408,69		825 552,19
74833	État - Compensation au titre des exonéra						172 234,00		172 234,00		172 234,00
74834	État - compensation au titre des exonéra					68 642,00	68 642,00	68 642,00	68 642,00		0,00
7483	Sous Total compte 7483					68 642,00	240 876,00	68 642,00	240 876,00		172 234,00
7484	Dotation de recensement						2 698,00		2 698,00		2 698,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7485	Dotation pour les titres sécurisés						14 630,00		14 630,00		14 630,00
748	Sous Total compte 748					68 642,00	258 204,00	68 642,00	258 204,00		189 562,00
74	Sous Total compte 74					495 902,50	4 298 258,05	495 902,50	4 298 258,05		3 802 355,55
752	Revenus des immeubles					3 624,02	301 418,51	3 624,02	301 418,51		297 794,49
7584	Recouvrement sur créances admises en non						88,58		88,58		88,58
75888	Autres					1 192,44	537 941,82	1 192,44	537 941,82		536 749,38
7588	Sous Total compte 7588					1 192,44	537 941,82	1 192,44	537 941,82		536 749,38
758	Sous Total compte 758					1 192,44	538 030,40	1 192,44	538 030,40		536 837,96
75	Sous Total compte 75					4 816,46	839 448,91	4 816,46	839 448,91		834 632,45
764	Revenus des valeurs mobilières de placem						30,29		30,29		30,29
76	Sous Total compte 76						30,29		30,29		30,29
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 363,28		1 363,28		1 363,28
775	Produits des cessions d'immobilisati						9 239,20		9 239,20		9 239,20
7761	Différences sur réalisations (négatives)						1 934,00		1 934,00		1 934,00
776	Sous Total compte 776						1 934,00		1 934,00		1 934,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						72 765,57		72 765,57		72 765,57
77	Sous Total compte 77						85 302,05		85 302,05		85 302,05

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						10 474,40		10 474,40		10 474,40
781	Sous Total compte 781						10 474,40		10 474,40		10 474,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
78	Sous Total compte 78						10 474,40		10 474,40		10 474,40
	Total classe 7					2 060 437,90	22 087 707,65	2 060 437,90	22 087 707,65	17 381,00	20 044 650,75
	Total général	134 088 649,26	134 088 649,26	96 169 679,99	93 937 245,88	30 139 592,95	32 372 027,06	260 397 922,20	260 397 922,20	158 099 183,73	158 099 183,73

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

53500 - AURAY

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
ATELIERS DU PATRIMOINE	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
ATELIERS DU PATRIMOINE	9 240,00	0,00	9 240,00	0,00	0,00	0,00	9 240,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	9 240,00	0,00	9 240,00	0,00	0,00	0,00	9 240,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
ATELIERS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	51 240,00	0,00	51 240,00	0,00	51 240,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	51 240,00	0,00	51 240,00	0,00	51 240,00
TOTAUX	51 240,00	0,00	51 240,00	51 240,00	0,00	51 240,00	51 240,00	51 240,00

Page des signatures

53500 - AURAY

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AURAY** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé à la Sous-Préfecture le 07/02/2023
Compte-rendu affiché le 07/02/2023
Reçu par la Sous-Préfecture le 07/02/2023

INTERVENTIONS :

Frédérique HENRIO

Au sein du groupe Unis pour Auray nous avons essayé d'analyser les données financières portant sur ce budget 2023 qui vient compléter et encourager les éléments chiffrés que vous avez présenté dans le rapport d'orientation budgétaire le 14 décembre 2022.

Nous allons essayer de reporter le plus fidèlement possible nos interrogations, nos inquiétudes. Ce bordereau de la reprise anticipée des résultats présente pour nous une alerte sérieuse pour l'évolution des finances de la ville d'Auray. La reprise de l'excédent de fonctionnement est en chute libre vertigineuse. Le montant de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 pour 2023 qui était annoncé faible lors du rapport d'orientation budgétaire : 305 000 euros atteint finalement la moitié de ce montant 148 707 euros. Il s'agit du montant le plus faible observé depuis 2008. Sur la mandature 2014-2020, le montant le plus faible a été de 190 000 euros en 2015. Pour les 3 années, de 2021 à 2023, l'excédent de fonctionnement reporté qui était de 2 381 000 euros en 2021 a été réduit à 1 522 000 euros pour 2022 pour chuter à 148 500 euros seulement pour cette année 2023. Cette chute de l'excédent de fonctionnement reporté vient en complément d'une autre donnée importante, la chute de la capacité d'autofinancement net que vous avez prévu dans le ROB avec un montant de seulement 134 000 euros pour 2024 puis négative en 2025 avec moins d'un million d'euros, la même situation critique en 2026. Nous ne remettons pas en cause la réalité des chiffres, ni l'exactitude des calculs, mais souhaitons manifester notre inquiétude. Notre vote ce soir au nom du groupe Unis pour Auray sera contre. Est-ce que ces deux alarmes budgétaires vous préoccupent autant que nous et si oui quelles mesures fortes envisagez-vous ? A ce propos, nous relevons que vous aviez précisé à plusieurs reprises que ce projet ne se réaliserait que si les subventions couvraient 80% du coût total alors que récemment, dans un entretien publié dans un journal local, le 20 janvier 2023, Monsieur l'adjoint aux sports a évoqué une couverture de subvention minimale de 70 % pour que ce projet de treize millions d'euros puisse être lancé. Nous aurions donc besoin d'une confirmation sur le pourcentage de subventions qui déclencherait le lancement du projet et nous souhaiterions aussi savoir ce que vous envisagez dans chacun de ces projets si les subventions ne sont pas à la hauteur attendue et notamment si la salle d'escalade ne pourrait pas être réalisée. Nous pensons avoir compris, en ce qui concerne le PLA, que la location de la structure provisoire serait financée ou remboursée par AQTA pour une période de 3 ans. Dans la mesure où vous n'aviez prévu aucune dépense d'investissements en 2023 pour ce programme 13033 et que la période restante ne permettra pas à la construction d'un bâtiment pour le PLA avant la fin de la location, est-ce que vous avez eu un accord d'AQTA pour la prise en compte de la charge financière de la prolongation de la location ? Est-ce que ces alarmes budgétaires vous inquiètent autant que nous et si oui quelles mesures fortes envisagez-vous ?

Pierrick KERGOSIEN

Vous faites une remarque sur le solde de l'excédent de fonctionnement qui se réduit. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons des effets inflationnistes sur certaines dépenses, nous avons aussi eu l'augmentation de 3,5 du point d'indice. Effectivement nos marges de manœuvre se réduisent en fonctionnement, nous avons déjà commencé à y travailler. Vous savez que nous avons déjà réuni le groupe de travail finances et nous le referons pour notamment optimiser les choses au niveau du fonctionnement. Autant, en termes d'investissement nous pouvons décaler les choses mais en fonctionnement il faut bien payer les choses en temps et en heure donc on est en train de travailler sur plusieurs pistes. Par rapport au rapport d'orientation budgétaire, nous avons eu des bonnes nouvelles au niveau des recettes puisqu'en fait nous aurons environ 500 000 euros en plus en recettes de fonctionnement, ce qui va améliorer la situation par rapport au rapport d'orientation budgétaire mais nous allons continuer à travailler sur les recettes, sur le fait de bien allouer les ressources par rapport aux besoins que nous allons identifier auprès des habitants. Oui nous avons conscience de cette baisse de l'excédent de fonctionnement et nous y travaillons.

Claire MASSON

Vous remarquez que nous avons beaucoup avancé les délibérations sur le budget ce qui fait aussi que nous avons un bien meilleur taux de réalisation du budget tous les ans puisque nous avons avancé le budget en tout début d'année alors que souvent il est voté en mars ou en avril. Cela permet une meilleure réalisation des investissements.

9- DF - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023 - BUDGET VILLE

Monsieur Pierrick KERGOSIEN, 1er adjoint, expose à l'assemblée :

Contexte des AP/CP

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Il signifie que le budget n'est voté que pour une année et doit être exécuté dans l'année.

Par dérogation à ce principe d'annualité, la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler sur l'exercice.

Cette procédure vise ainsi à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Les marchés peuvent ainsi être engagés en totalité dès la première année de l'AP/CP.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Fonctionnement des AP/CP

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement répartie par exercice (CP) doit être égale au montant total de l'autorisation de programme (AP).

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles (augmentation ou diminution de l'enveloppe, clôture) sont présentées par le Maire et doivent faire l'objet d'une délibération.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives en cours d'année.

Il est présenté ci-dessous, la liste des AP/CP en vigueur au sein de la collectivité.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

**LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) VOTES EN 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - CONSEIL DU 1 FEVRIER 2023**

N° PROG	AUTORISATION DE PROGRAMME	Sens	Années 2022 et antérieures CP	Année 2023 CP	Année 2024 CP	Année 2025CP	Ulérieures CP	Total AP
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER	Dépenses	1,487,697.88					1,487,697.88
		Recettes	1,324,558.53					1,324,558.53
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	Dépenses	1,653,671.17	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	1,853,671.17
		Recettes	560,860.10					560,860.10
13005	DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	Dépenses	460,878.02	14,700.00	50,000.00	200,000.00		725,578.02
		Recettes	114,036.96		331,250.00			445,286.96
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (Loch, St Gildas)	Dépenses	1,126,534.00	415,118.81	600,000.00			2,141,652.81
		Recettes	278,299.78	318,336.00	269,080.00	199,080.00		1,064,795.78
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	Dépenses	2,402,152.14	703,480.76	500,000.00	500,000.00	300,000.00	4,405,632.90
		Recettes	556,935.33	297,608.00				854,543.33
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"	Dépenses	745,024.80	1,700,000.00	2,300,000.00	1,200,000.00		5,945,024.80
		Recettes	1,473.00	680,800.00	680,800.00	774,400.00		2,137,473.00
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	Dépenses	2,075,752.38	701,624.27				2,777,376.65
		Recettes	344,352.40	134,060.00				478,412.40
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY	Dépenses	349,603.60					349,603.60
		Recettes	0.00					0.00
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	Dépenses	1,574,771.12					1,574,771.12
		Recettes	279,245.00	100,000.00				379,245.00
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	Dépenses	115,112.15	772,000.00	10,000.00	40,000.00	30,000.00	967,112.15
		Recettes	0.00	127,750.00				127,750.00
13031	VIDEO PROTECTION	Dépenses	268,053.46		0.00			268,053.46
		Recettes	0.00					0.00
13032	HALLES MUNICIPALES	Dépenses	2,257,757.46	199,117.42				2,456,874.88
		Recettes	171,375.00	399,875.00				571,250.00
13033	COMPLEXE DU BEL AIR	Dépenses	42,870.00		0.00	350,000.00	800,000.00	1,192,870.00
		Recettes	0.00					0.00
13034	CUISINE MUNICIPALE	Dépenses	72,669.60	100,000.00	1,200,000.00	900,000.00		2,272,669.60
		Recettes	21,025.25		63,076.00			84,101.25
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA	Dépenses	61,140.00	135,000.00	500,000.00	485,000.00	640,000.00	1,821,140.00
		Recettes	0.00		175,340.00	409,127.00		584,467.00
13036	GARDERIE ROLLO	Dépenses			20,000.00	100,000.00	300,000.00	420,000.00
		Recettes						0.00
13038	CHAPELLE SAINT ESPRIT ET SES ABORDS	Dépenses					300,000.00	300,000.00
		Recettes						0.00
13039	FERME MUNICIPALE	Dépenses		180,000.00	50,000.00			230,000.00
		Recettes						0.00
TOTAL DEPENSES			14,693,687.78	4,971,041.26	5,280,000.00	3,825,000.00	2,420,000.00	31,189,729.04

A reçu un avis favorable en commission finances du 24/01/2023

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

2 voix contre :

Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO

7 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Mme QUILLAY

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VOTE** les montants des AP/CP, tels que mentionnés dans le tableau inséré dans la présente délibération

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

Envoyé à la Sous-Préfecture le 07/02/2023
Compte-rendu affiché le 07/02/2023
Reçu par la Sous-Préfecture le 07/02/2023

INTERVENTIONS :

Françoise NAEL

Nous nous abstenons sur ce bordereau. Nous sommes en accord sur certains projets comme la cuisine municipale, le Skate Park, l'Hôtel Dieu, la Forêt, l'Avenue de l'Océan, l'Eglise Saint Gildas, la vidéoprotection... Mais nous sommes en désaccord sur d'autres projets qui ont un certain budget, qui ne sont pas dans nos priorités et qui vont impacter lourdement la situation financière de la ville et son endettement.

Nous voulons parler de la Ferme Municipale, du complexe Sportif du Bel Air entre autres. Nous pensons que les subventions ne seront pas à la hauteur de vos espérances et que vous devrez couvrir vos investissements par un emprunt de 4 millions d'euros que vous avez prévu. J'y reviendrai tout à l'heure pour le vote du budget mais vous ne mettez pas les priorités là où elles doivent être. Nous y reviendrons aussi tout à l'heure mais je voudrais évoquer ici un sujet qui transparaît dans les APCP par rapport au projet de l'Hôtel Dieu, un exemple de non prise en compte des priorités.

Ce sont nos aînés. Que faites-vous pour nos aînés et pour leurs familles ? Je veux parler là de la reconception par le CHBA de l'EPHAD de Keriolet à Auray. Pour une fois, nous aussi, les minorités, la minorité J'aime Auray, allons revenir sur le passé comme vous savez si bien le faire. En 2018 Jean Dumoulin a été devant la commission des sites pour demander le déclassement d'une zone boisée du Pratel afin de permettre au CHBA la reconstruction de l'EPHAD sur le site de l'actuel hôpital du Pratel. Cela faisait partie des négociations avec le CHBA à l'époque dans le cadre du projet de l'Hôtel Dieu. Le CHBA voyait dans cette relocalisation un réel intérêt, une économie d'échelle et une optimisation de leurs services centraux. Nous avons joué notre rôle d'élus, facilité le maintien de l'EPHAD sur notre ville. Madame le Maire, vous avez fait reclasser cette zone boisée en septembre 2022 et avez modifié le PLU en conséquence. En faisant cela, vous avez vous empêché le CHBA de reconstruire l'EPHAD sur le site du Pratel à Keriolet. Pour nous c'est consternant.

Suite à l'enquête publique est réalisé pour la modification du PLU en 2022, une réserve avait été émise par madame le commissaire enquêteur, réserve qui portait sur ce reclassement rendant impossible de fait cette reconstruction et incitant à l'ouverture d'un dialogue entre la mairie et le CHBA pour tenir compte de cette réserve. Vous y avez répondu en septembre lors du conseil municipal dans le bordereau d'un revers de main en précisant que trois visites avaient été faites sur place et que la mairie allait lever la réserve.

Quelles ont été les échanges ? Aucun détail ne nous a été donné pour le moment. Nous ne le saurons peut-être jamais ou peut-être tout à l'heure, nous verrons.

Madame le Maire, je veux démontrer là que nous n'avons vraiment pas les mêmes priorités.

80% des occupants de l'EPHAD sont des alréens. Vous préférez donner la priorité à quelques arbres centenaires certes importants au détriment de nos personnes âgées, de nos centenaires et de leurs familles alréennes désireuses de les visiter facilement ? Quelle solution avez-vous ? Est-ce que vous avez un plan B ? Quel terrain proposez-vous pour que l'EPHAD restent sur Auray ?

Claire MASSON

Cela n'a vraiment rien à voir avec l'APCP puisque l'APCP concerne les anciens bâtiments de l'Hôtel Dieu et la réhabilitation de l'ancien Hôtel Dieu par le groupe CIR avec qui nous travaillons depuis maintenant 2 ans. Je pense que la mairie, sur la réhabilitation de l'Hôtel Dieu, n'aura pas du tout à rougir au niveau de notre municipalité sur le travail qui a été fait là-dessus. Sur l'APCP je pense que nous n'avons de soucis à nous faire.

Par rapport à la partie où il y a l'EPHAD actuel, le Tripode, il doit effectivement être reconstruit. Sous la mandature de Monsieur Dumoulin, vous aviez décidé de faire déclasser le bois qui comprend un chemin creux qui est protégé par le PNR, des arbres centenaires sur ce chemin creux, voire plus que centenaires, et vous aviez donc accepté de faire raser toute une série de très beaux arbres et détruire complètement cette zone verte et ce poumon de l'enclave du Pratel. Il y a relativement peu d'espaces verts sur Auray comme vous le savez car c'est très construit. C'est un des rares endroits encore poumon vert qui existe dans ce secteur-là. Donc suite aux remarques de l'hôpital, nous avons fait venir le paysagiste conseil de l'État qui est venu nous rencontrer avec l'hôpital ainsi que le paysagiste conseil du PNR. Nous avons eu deux rendez-vous avec l'hôpital sur ce sujet et les deux paysagistes ont été unanimes. Nous avons proposé de reclasser uniquement la partie qui comprenait les anciens arbres avec le chemin creux qui normalement est protégé ne peut pas être détruit comme ça. Les paysagistes conseil ont conseillé de prendre un peu de recul sur ce chemin creux pour ne pas abîmer les racines des arbres centenaires et de reclasser l'entièreté du bois classé précédent. Nous nous sommes conformés aux avis des paysagistes conseil. Nous en avons discuté avec le directeur de l'hôpital et ses sous-directeurs et nous avons fait faire une étude capacitaire de la parcelle par notre service urbanisme. L'étude capacitaire donne un potentiel d'une soixantaine de lits sur l'endroit où se trouve actuellement la maison médicale de garde qui doit être déconstruite et l'endroit où se trouve aussi le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) qui doit aussi être déconstruit, qui est un bâtiment très ancien. L'hôpital souhaitait, pour des économies d'échelle et surtout pour les déplacements des médecins gériatres en particulier, qu'il n'y ait pas beaucoup de déplacements par rapport au site du Pratel. Sachant qu'il y a quand même des EPHAD qui existent à Sainte Anne d'Auray, à Grand Champ, et dans d'autres communes. Il y a une possibilité que les médecins se déplacent sur d'autres sites. Actuellement, quand ils construisent des nouveaux services en gériatrie, ils veulent que ce soit par le groupe de 30 lits car c'est le modèle qui permet d'assurer le meilleur fonctionnement. Nous avons proposé soit 60 lits en bas soit carrément de reconstruire l'ensemble sur le haut de l'hôpital car il y a un très grand parking, avec un renfort de parking par un parking silo (à étages) qui est tout à fait faisable sur le site. Nous avons fait cette proposition à l'hôpital, il y a eu d'autres propositions sur des communes proches d'Auray, sur lesquelles nous avons travaillées et nous avons fait la proposition à la fois au département, à l'ARS et à l'hôpital. Nous avons donc rencontré l'ensemble des intervenants et nous avons aussi vu avec eux le diagnostic sur les besoins du territoire puisqu'il y a des besoins sur AQTA. Le diagnostic sur le territoire est en cours, en sachant je pense que contrairement à ce que vous dites, 80% des patients ne sont pas forcément alréens parce que je ne suis pas sûre que Sainte Anne d'Auray soit Auray. Quand nous en avons discuté avec le directeur de l'hôpital, il nous a dit que certains patients étant de Sainte Anne d'Auray, ils sont d'Auray. Je suis plus mitigé sur la définition géographique d'Auray, l'annexion de Sainte Anne n'est pas à l'ordre du jour. Je pense que les données sont aussi à vérifier là-dessus. Nous avons voulu reclasser un bois qui était protégé et il nous semble important de le protéger. Nous avons fait des propositions à l'hôpital et nous en avons discuté avec les maires des communes alentour pour voir ce qui était faisable. Nous avons fait venir deux paysagistes conseil neutres, nous ne les avons pas choisis. Je pense que nous avons vraiment fait le travail. Je pense que si le reclassement a été décidé à l'unanimité c'est qu'il a de l'importance. Les poumons verts et les îlots de fraîcheur ne sont pas du tout à négliger, vous n'avez pas été sans observer que l'été dernier il y a eu une canicule sur la France y compris à Auray. Vous parliez tout à l'heure Madame Henrio de ne pas détruire des zones de jardin et des zones paysagères. Là c'est ce que nous avons souhaité faire sur une zone paysagère qui est absolument magnifique. Je vous invite à aller visiter ce bois. Il y a des houx qui sont plus que centenaires, des chênes qui ont entre 100 et 200 ans. C'est très long de faire pousser un

arbre de 200 ans, je trouve ça dommage de les raser quand on a la possibilité de construire à côté.

Françoise NAEL

Alors oui c'est très long de faire pousser des arbres de 200 ans mais je ne sais pas si vous avez des parents, des grands-parents, des petits enfants qui aimeraient bien garder leur grands-parents ou leurs parents très longtemps auprès d'eux mais je pense que c'est plus important que de laisser pousser des arbres de 200 ans. Vous nous dites que vous avez demandé des conseils de paysagistes, que vous avez discuté avec le CHBA, les communes extérieures. C'est écrit quelque part suite à la modification du PLU? On aimerait consulter les comptes-rendus de ces échanges d'une part. Deuxièmement vous nous dites que vous avez vu avec des communes limitrophes d'Auray pour éventuellement déplacer l'EPHAD hors d'Auray. Quelles sont ces communes ? Troisièmement vous nous dites que vous avez fait des propositions à l'hôpital. Apparemment cela ne convient pas. C'est tout ce que vous faites pour garder un EPHAD à Auray ? Vous ne vous battez pas ? Vous vous en fichez ?

Julien BASTIDE

Madame Naël vous faites flèche de tout bois ce soir. Je pense que nous sommes un peu hors sujet, vous auriez pu garder ce sujet pour les questions diverses puisque là nous étions sur APCP. Toutes les informations que Madame le Maire vient de donner publiquement, c'est très bien qu'elle les ait données publiquement mais elles avaient déjà été données dans le Comité de Pilotage de la modification du PLU. Tout cela n'avait pas été caché contrairement à ce que vous dites. Deuxièmement, cette modification de PLU a été votée par votre groupe en commission urbanisme donc c'est très bien de revenir maintenant sur le sujet, de dire que cette modification n'aurait pas dû avoir lieu mais elle a été votée favorablement. Je suis désolé d'être un petit peu désagréable mais ceci est objectivement vrai, cela n'est pas contestable. Que maintenant vous dites que vous n'êtes pas d'accord finalement avec ce qui s'est passé, très bien vous avez le droit de changer d'avis, mais je le répète, ces éléments ont été exposés en Comité de Pilotage de modification du PLU donc ils n'ont pas été cachés. Deuxièmement vous avez voté cette modification de PLU. Après vous avez le droit de dire que finalement ce n'est pas ce que vous souhaitez.

Françoise NAEL

J'ai profité de ce bordereau pour en parler car j'ai prévenu que je devais quitter cette séance à 20H. Nous n'avons pas voté, en commission on ne vote pas, on donne un avis. Ce qui compte c'est le vote en Conseil Municipal et en Conseil Municipal nous nous sommes abstenus sur ce bordereau.

Julien BASTIDE

Donc en fait quand vous donnez un avis favorable en commission cela n'a aucun poids ? Je le saurai, je vous remercie.

Adeline FERNANDEZ

Je voulais juste intervenir au niveau des aînés, alors je suis désolée nous allons faire une petite digression. Claire Masson vous a répondu au sujet de l'EHPAD. Après au sujet des aînés, nous avons mené de nombreuses actions qui allaient vraiment vers un service à la population de qualité. Nous avons travaillé sur le projet du Bocéno qui est un dossier qui datait déjà depuis plusieurs années et dont on s'est emparé avec une coopération public-public avec Bretagne Sud Habitat dont on vous a déjà parlé. Il est important pour nous de garantir une qualité d'accueil pour nos aînés dans un bâtiment qui relève d'une compétence municipale contrairement à un EPHAD où nous avons aussi une action limitée. Donc au niveau du Bocéno nous avons anticipé sur l'accueil à venir de nos aînés. Nous savons aussi qu'aujourd'hui le maintien à domicile est une solution qui est proposée de plus en plus par les différents services médico-sociaux et là aussi nous avons une action et une vigilance toute particulière sur tout ce que les actions du SAAD et du TAD où désormais il y a des formations et des évaluations pour permettre de garantir une qualité des services offerts aux personnes âgées. Nos aînés sont importants pour nous et nous essayons d'y faire attention en fonction des compétences dont dispose une commune.

Claire MASSON

Pour revenir sur ce dossier, nous avons toute la place sur le parking de l'hôpital pour le faire et rien n'empêche de le refaire sur site sur la parcelle de Keriolet. Si l'hôpital souhaite refaire l'EHPAD à côté c'est sa parcelle, il le refait sans problème, il y a toute la place.

Françoise NAEL

Vous ne vous m'avez pas répondu, quelles sont les communes aux alentours ?

Claire MASSON

Vous vous adresserez aux maires des communes alentours.

Patrick GEINDRE

Pouvons-nous revenir au sujet des APCP ? Je n'occulte pas mais là nous parlons d'un total APCP de 30 millions d'euros, ce qui n'est pas une mince affaire. Quand on analyse un petit peu le tableau des APCP, on s'aperçoit qu'en fait les crédits de paiement par année représentent 26% sur 2023, 35% sur 2024; 25% sur 2025 et 14% sur 2026. Les crédits de paiement sont particulièrement engageants pour la Ville puisque c'est une autorisation de payer. Concernant les recettes qui apparaissent sur les APCP, les recettes sont en fait les subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région, du Département, d'AQTA. On s'aperçoit qu'en moyenne, le pourcentage des recettes sur l'ensemble des projets est de l'ordre de 27% avec une grande disparité selon les programmes et une faiblesse sur les sur les projets financièrement importants, par exemple l'autorisation de programme 13017: VRD et mobilités douces, les subventions notées apparaissent pour 20%. Concernant le Complexe de la Forêt, les recettes apparaissent pour 36 %, Avenue de l'Océan 14% Parc Urbain 13%, Halles Municipales 7%, complexe du Bel Air 0%, cuisine municipale 4%, rénovation du Centre Athéna 32% , Garderie Rollo 0%, ferme municipale 0%. Cela veut dire que les autorisations de programme moins les recettes attendues égalent un besoin de financement et donc le besoin de financement sera le recours à l'emprunt de 4 millions d'euros pour financer ces autorisations de paiement. Les recettes attendues, c'est à dire les subventions, sont à un niveau faible.

Pierrick KERGOSIEN

Juste pour préciser les choses au niveau des recettes. Nous sommes très prudents, nous inscrivons les recettes qui sont notifiées. Effectivement, plus vous allez dans l'avenir moins vous avez de subventions car elles ne sont pas notifiées et d'ailleurs beaucoup de d'organismes nous donnent leur accord mais ne nous notifient pas tout de suite. C'est pour ça qu'effectivement dès que vous commencez à arriver en 2024 et 2025 vous n'avez pas toutes les notifications attendues et vous n'avez pas la notification. C'est ce qui explique le défaut de financement lié aux subventions et la faiblesse des subventions plus on avance dans le temps. C'est une raison vraiment pratique et technique plus que la réalité. Bien entendu nous irons chercher des subventions mais les notifications nous les recevons souvent pour l'année qui suit de la part des organismes. Donc effectivement sur 2023 nous faisons le plein de subventions, voilà c'est cette raison-là qui explique cette différence et cela ne veut pas dire que le différentiel ne sera que de l'autofinancement ou de l'emprunt.

Patrick GEINDRE

Je suis tout à fait d'accord, c'est logique. D'où l'utilité des fiches projets que nous avons demandées maintes fois et qui permettraient d'avoir un historique, une situation nette sur l'évolution budgétaire des APCP et sur le niveau des subventions obtenues.

Pierrick KERGOSIEN

Je vais vous faire la même réponse que je vous ai fait la dernière fois, cela sera travaillé en GT Finances.

Jean-François GUILLEMET

Est-ce que je peux me permettre de vous poser une question ? On peut inverser les rôles parfois. Vous avez évoqué tous les projets que vous validiez dans ce bordereau. Vous n'avez listé qu'un projet que vous ne validez pas, celui de la ferme municipale. Nous sommes à 30 millions d'euros. La ferme municipale représente 230 000 euros, donc c'était pour savoir s'il y avait d'autres choses que je n'aurai pas entendu.

Patrick GEINDRE

Vous avez mal entendu parce que les 230 000 euros pour la ferme qui figurent dans l'AP ne concernent que la première phase des travaux de rénovation. Vous oubliez les 460 000 euros d'acquisition foncière de cette ferme.

Jean-François GUILLEMET

D'accord donc là vous revenez sur le passé.

Françoise NAEL

Vous n'avez pas écouté mon intervention, j'ai parlé du complexe du Bel Air pour 13 millions d'euros.

Jean-François GUILLEMET

Pour l'instant il n'est pas du tout chiffré à 13 millions d'euros sur ce document.

Françoise NAEL

Cela a été rendu public, c'était dans la presse.

Jean-François GUILLEMET

Oui mais sur ce document qui est un document de validation, ce projet n'est actuellement chiffré que sur les premières phases et le dimensionnement est très prudent. Ma question était juste de savoir parmi les projets qui vous posent vraiment question, il y a donc la ferme municipale et le projet du Bel Air?

Françoise NAEL

Entre autres oui, ce sont des gros postes. On ne parle pas forcément des chiffres mais ce sont des projets.

Frédérique HENRIO

Vous avez pu constater tout à l'heure que je me suis trompée dans mes fiches. Aujourd'hui nous découvrons la disparition de l'autorisation du programme 038 - Chapelle du Saint Esprit qui était apparu dans les APCP 2022 et nous voyons apparaître à l'inverse une nouvelle autorisation du programme 039 - ferme municipale pour un montant de 230 000 euros mais sans aucune indication dans le bordereau contrairement à ce qui avait été fait lors des précédentes créations d'APCP P13-034, P13-035, P13-036. L'autorisation de programme étant un outil financier destiné à permettre des investissements lourds qui vont s'échelonner sur plusieurs années. Prévoir une autorisation de programme pour la ferme municipale ne nous paraît pas nécessaire. Le niveau d'opération d'équipement avec un chapitre unique, opération prévue par l'instruction M57, nous semblerait plus pertinent. Vous avez aussi oublié dans cette autorisation de programme de mentionner dans la colonne des montants engagés au titre des années antérieures, le coût d'acquisition de la ferme, frais de notaire compris. A contrario, il nous paraît utile de prévoir une nouvelle autorisation de programme pour la reconstruction du bâtiment du Tennis Club. Pour le moment vous avez intégré cette opération dans le programme 16-023 non compris dans une autorisation de programme en y reversant 300 000 euros perçus de l'assureur pour la reconstruction selon la DM 1 du BP 2022. Mais la logique budgétaire pour un investissement qui interviendra sur plusieurs années serait de lui réserver le niveau d'autorisation de programme. Nous suggérons aussi l'éclatement de l'autorisation de P13-033 complexe du Bel Air en cinq autorisations de programmes distinctes pour chacun des projets que vous décidez d'implanter au stade du Bel Air : mur d'escalade de niveau international, salle de gym du PLA, pôle boxe, médiathèque et centre social. Cela permettrait un meilleur suivi financier pour chacun de ces programmes d'investissement avec une plus grande transparence budgétaire. A ce propos, nous relevons que vous avez précisé à plusieurs reprises que ce projet ne se réaliserait que si les subventions couvraient 80% du coût total alors que récemment, dans un entretien publié dans un journal local le 20 janvier 2023, Monsieur l'adjoint aux sports a évoqué une couverture de subvention minimale de 70% pour que ce projet de 13 millions d'euros puisse être lancé. Nous aurions donc besoin d'une confirmation sur le pourcentage de subventions qui déclencherait le lancement du projet et nous souhaiterions savoir ce que vous envisageriez pour chacun de ces projets si les subventions n'étaient pas à la hauteur attendue et notamment si la salle d'escalade ne pouvait être réalisée. Nous croyons avoir compris, en ce qui concerne le PLA, que la location de la structure provisoire est financée ou remboursée par AQTA pour une période de 3 ans. Dans la mesure où vous n'avez prévu aucune dépense d'investissements en 2023 pour ce programme 13-033 et que la période restante ne permettra pas la reconstruction d'un bâtiment pour le PLA avant la fin de la location, est-ce que vous avez eu un accord d'AQTA pour la prise en compte par l'intercommunalité de la charge financière de la prolongation de la location ?

Revenons à la présentation des APCP. Vous aviez repris en 2020 la procédure qui était d'usage les années précédentes avec une présentation aux membres du conseil municipal du détail de chacune des opérations incluses dans les autorisations de programme. Nous souhaitons que vous reveniez à ces informations détaillées pour permettre une meilleure transparence et une meilleure information des élus et de la population.

Enfin, dernier point sur les APCP : en comparant les indications financières de ce bordereau pages 358 avec celles reportées dans la maquette budgétaire page 413 et 414 du document diffusé par le CM, nous avons repéré quatre autorisations de programmes pour lesquelles le montant cumulé des années antérieures indiqué dans ces deux documents est différent. Cela concerne les programmes 002 - Port de Saint Goutan, 014- Bâtiments et équipements divers, 017 - VRD Mobilités douces et 022 - VRD Avenue de l'Océan. Ce qui a attiré notre attention a été l'autorisation de programme de l'Avenue de l'Océan où vous nous avez indiqué avoir déjà engagé 2 075 752 euros avec un coût total prévu dans l'autorisation de programme de 2 777 376 euros, ce qui semble dépasser les montants réels engagés ou prévus. La maquette budgétaire semble plus conforme à la réalité avec l'indication d'un montant engagé de 320 748 euros. Ces erreurs nous semblent suffisamment importantes pour vous demander un report du vote des APCP au prochain Conseil Municipal. Nous souhaiterions que vous acceptiez de surseoir pour cette séance au vote des APCP pour les présenter lors du prochain Conseil Municipal avec les corrections de ces erreurs et les modificatifs ou précisions sur la base des suggestions que nous avons pu vous transmettre.

Françoise NAEL

Je ne sais pas si vous avez tout compris à la rédaction qu'a faite Monsieur Rochelle mais chapeau bas, on reconnaît bien sa lettre. Je ne sais pas s'il faut passer du temps à répondre à un certain Monsieur Rochelle qui n'est pas présent ce soir. C'est vous la conseillère municipale.

Pierrick KERGOSIEN

Cela a un peu dépassé ma capacité de mémoire. Je retiens deux choses : que dans un prochain bordereau quand nous avons une création d'APCP, nous le remettons clairement dans le texte. Sur la proposition d'exploser une APCP en cinq programmes, vous savez qu'il y a une notion en comptabilité publique qui s'appelle l'opération et qu'en aucun cas on ne peut la dissocier. C'est une seule et même opération et en termes de commande publique c'est une seule opération. Nous sommes obligés de rester dans la même opération au niveau de la commande publique. Peut-être pourriez-vous nous transmettre des éléments pour que l'on regarde et que l'on puisse vous répondre ?

Benoît LE ROL

Pour les tennis, les 300 000 euros dont vous parlez sont une avance sur la couverture des terrains en terre battue qui était de 500 000 euros. Pour le Bel Air, vous avez répondu à votre question dans votre intervention. Nous ne commencerons ce projet que si nous avons 70% de subventions. Au dernier Groupe de Travail Bel Air, Monsieur Maheo était présent, les chiffres ont été clairs. Cela a été dit dans la presse mais nous l'avons aussi dit en Groupe de Travail. Le Département s'est engagé à mettre 15 ou 20 %, la Région également. Jimmy Pahun porte ce projet au niveau du ministère. Nous allons revoir AQTA pour qu'ils réajustent leurs subventions. Je rappelle que le PLA est subventionné par AQTA. Nous ne commencerons ce projet qu'à partir de 70% de subventions, nous espérons en avoir plus. On peut aller jusqu'à 80%.

Jean-François GUILLEMET

Une précision car il y avait une erreur aussi dans l'article de presse. Il n'y a pas de projet de médiathèque sur Le Bel Air. La médiathèque reste à Athéna et c'est une ludothèque qui fait partie du projet Bel Air.

Benoît GUYOT

Vous parlez d'une enveloppe de 13 millions d'euros sur le Bel Air ?

Madame Henrio, pour l'intérêt de tous et surtout de ceux qui ont écrit vos documents, il serait bien de synthétiser parce qu'il y a un moment où cela devient très compliqué à suivre. Merci.

10- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET VILLE

Madame Claire MASSON, Maire, expose à l'assemblée :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est tenu le 14 décembre 2022, le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2023.

La présentation du budget primitif 2023 est l'occasion de dresser un panorama de la mise en œuvre des politiques publiques retenues par le conseil municipal.

PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AURAY

1/ Préserver, valoriser et transformer nos biens communs.

- **Préserver et valoriser le patrimoine de tous.**

Dans le cadre de la préservation du patrimoine historique classé aux Monuments de France, les travaux d'étanchéité et de sécurisation définitive du clocher de l'église St Gildas vont être réalisés en 2023 /2024 (291K€ dès 2023). Il convient de préciser que la Ville concourra à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire portée par l'intercommunalité.

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des infrastructures sportives mises à disposition des alréens, plusieurs concrétisations vont être mises en chantier en 2023 :

- Première phase de la rénovation et extension du complexe sportif de La Forêt dont la livraison est prévue pour fin 2024 / début 2025 (1,7M€) ;
- Construction de tribunes (100K€) et d'un club house (200K€) par le biais d'un chantier participatif au stade Ty Coat ;
- Reconstruction des bâtiments du tennis suite à l'incendie de début 2022 prise en charge par la couverture assurantielle hors amélioration (1M€).

En voirie, 2023 verra la fin des travaux du réaménagement de l'avenue de l'Océan, la fin des études et le démarrage des travaux de reconstruction de l'ouvrage hydraulique sur le Reclus boulevard Anne de Bretagne ainsi que la reprise du réseau pluvial de la rue des Peupliers en partenariat avec la Communauté de Communes AQTA qui modernisera son réseau d'assainissement des eaux usées.

- **limiter les effets du changement climatique.**

Les dépenses d'investissement 2023 permettront de réaliser les études nécessaires à la préparation des chantiers du mandat ou de pouvoir en engager la concrétisation, conformément aux engagements de l'équipe municipale. Le programme d'investissement reflétera aussi les priorités transversales, cohérentes avec les objectifs du développement durable.

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des mobilités douces en site propre, 200K€ seront mobilisés pour finaliser la piste cyclable et le trottoir avenue de l'Océan et 285K€ pour aménager définitivement la liaison cyclable Avenue Foch et rue Aristide Briand et le rond-point du Ballon. Une enveloppe annuelle de 500K€ consacrée aux mobilités douces a vocation à être pérennisée d'ici à 2026.

La rénovation de nos bâtiments publics, notamment leur isolation thermique et leur potentiel énergétique sera chiffrée et programmée dans le cadre d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). La première concrétisation de ce schéma sera la rénovation du centre culturel Athéna dont les études se poursuivront.

Par ailleurs, plusieurs actions ont pour objectif d'agir concrètement pour la biodiversité du territoire communal :

- On notera également pour 2023 et les années suivantes une augmentation des crédits affectés aux économies d'énergies notamment pour accélérer la modernisation de notre réseau d'éclairage public et la systématisation des ampoules leds ;
- Le coefficient de biotope par surface (CBS) introduit dans le règlement écrit du PLU afin de favoriser la végétalisation et de limiter l'imperméabilisation des sols se verra appliqué aux premières concrétisations d'aménagement ;
- Nature en ville : constitution d'îlots de fraîcheur éphémères ou durables, reconstitution du linéaire de bocage sur les parcelles de la ferme municipale en partenariat avec Breizh Bocage, gestion durable des espaces boisés communaux.

Enfin, la finalisation des locaux périscolaires du groupe scolaire des Rives du Loch permettra de réceptionner un bâtiment communal en cohérence avec le plus haut niveau de performance énergétique attendu.

2/ Être acteur dans sa ville, agir pour sa ville.

- **Intensifier la démocratie dans l'action municipale.**

La troisième version du budget participatif, toujours doté d'une enveloppe d'investissement de 150K€, sera lancée le 14 janvier 2023. Conformément aux engagements antérieurs, les réalisations se font dans les délais impartis. La participation au budget participatif a été élargie à celles et ceux qui habitent, travaillent et vivent à Auray .

En 2023, au terme d'une concertation avec les usagers, les riverains et la maîtrise d'œuvre, et afin d'apporter un nouveau service à la Ville qui renforcera son attractivité, le **skatepark** va être aménagé au niveau du parking Saint-Joseph (772K€). Ce projet ambitieux, première pierre du parc urbain intergénérationnel, répond aux attentes des skateurs et familles. En attendant sa réalisation, un lieu culturel transitoire, la Fraîche, a été mis à disposition d'une association et de professionnels pour développer la pratique de la glisse et l'organisation d'événements culturels.

Des instances participatives continueront à associer des habitants aux petits et grands projets urbains souhaités par la municipalité. Il s'agit par exemple :

- de poursuivre la co-construction de **l'aménagement d'espaces communs de l'Hôtel-Dieu** (squares, venelle, cloître des Augustines) ;
- **de concrétiser le projet de végétalisation** des cours des écoles publiques, en co-construction avec la communauté éducative, dans un premier temps aux abords et au sein de la cour du groupe scolaire Les Rives du Loch.

2023 verra la continuité de la politique jeunesse, avec une concertation auprès des adolescents et jeunes adultes au sein des services municipaux mais aussi dans les établissements secondaires. Les jeunes Alréens seront pleinement acteurs d'une réflexion autour de la création de leur instance (type conseil municipal des jeunes).

Enfin des temps de concertation et d'information seront instaurés à l'échelle des quartiers, afin de mieux répondre aux habitants sur l'action publique municipale. L'équipe municipale continuera d'échanger avec les habitants lors des différentes permanences d'élus, ainsi que sur le marché du jeudi. Les élus continueront de répondre aux questions envoyées par les habitants ou posées en direct lors du conseil municipal.

- **Rendre les habitants acteurs des contenus et des projets culturels.**

La culture est au cœur de la création de liens tous azimuts (entre les habitants, les territoires, les artistes...). Plaisir, dialogue, curiosité, partage et réflexion seront préservés l'année à venir malgré le contexte économique difficile.

S'adresser au plus grand nombre restera une priorité pour la politique culturelle de la Ville en 2023 :

- **Maintien à l'identique des tarifs** d'accès à l'offre culturelle, en continuant d'appliquer une tarification solidaire en fonction du coefficient familial ;
- **Poursuite d'une offre culturelle et d'animation gratuite** : ouverture et clôture de la saison du centre culturel Athéna, concerts de l'école de musique, feu d'artifice, programme estival d'animations à travers les quartiers, festivités de Noël... ;
- **Actions culturelles en milieu scolaire** : deux orchestres à l'école Tabarly, une résidence artistique à l'école Rollo, une Klas'Dans à l'école des Rives du Loch ;
- **Maintien de l'enveloppe budgétaire des subventions** aux associations, maillon essentiel d'une dynamique et d'une diversité de propositions sur la commune.

En 2023, de nombreuses actions culturelles participatives seront développées : lecteurs acquéreurs à la médiathèque, citoyens programmeurs à Athéna, jury citoyen pour choisir les expositions artistiques 2023 et 2024 à la Chapelle du Saint-Esprit, inventaire participatif des maisons à pans de bois, dynamique collective autour des studios de musique et des musiciens amateurs...

Intitulée "Auray côté culture", la consultation des habitants lancée fin 2022 pour mieux connaître leur vie culturelle et leurs attentes se poursuivra en 2023 jusqu'à l'écriture du projet culturel de la Ville pour les années à venir. Cette feuille de route permettra de définir des priorités et de les traduire en actes.

- **Moderniser l'information publique et de communication institutionnelle.**

Afin de permettre à tous.tes **d'agir dans la ville**, avec des outils d'information et de communication, offrant plus d'interactivité, en répondant aux besoins et à l'évolution des modes de vie, la Ville envisage en 2023 :

- une cérémonie des vœux renouvelée.

- **la refonte du site internet de la Ville www.ville-auray.fr** afin, notamment, de le rendre plus ergonomique, de faciliter les recherches et démarches des habitant·e·s, de donner plus de visibilité à la culture. Dans le courant de l'année, un questionnaire sera soumis à la population pour évaluer son utilisation et sa perception de l'outil actuel et permettre ainsi d'apporter les améliorations nécessaires.

3/ Mieux vivre dans son territoire.

- **Faire mûrir le projet municipal de restauration collective responsable.**

Afin d'améliorer la qualité des repas servis dans nos écoles, **une étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale sera notifiée au cours du 1^{er} trimestre 2023 pour des travaux prévus dès 2024 (100K€).**

La ferme de Rostevel, située à Brec'h et acquise en juin 2022 sera progressivement mise en service (180K€) pour assurer les conditions d'une production agricole transitoire dès 2023 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt dont les réponses sont attendues pour la fin de l'année 2022.

Dans le cadre de la conduite de ce projet emblématique de la municipalité, **l'année 2023 sera consacrée à la finalisation du montage opérationnel, humain et financier de la cuisine municipale**, avec une volonté de tendre vers un approvisionnement local et issu de l'agriculture responsable et bio.

Enfin, afin de rendre l'alimentation saine plus accessible, un.e chargé.e de projet pour la préfiguration d'une épicerie sociale et/ou solidaire viendra compléter l'équipe en place. Il s'agira de travailler avec les structures d'aide alimentaire, les services de la Ville et les experts d'usage à la construction du modèle le plus adapté aux besoins locaux. Ce poste est co-financé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

- **Prendre soin et inventer de nouvelles solidarités.**

Les différents visages de la crise actuelle exposent plus durement les plus vulnérables de nos concitoyens. C'est pour eux que la crise de l'énergie, du logement, et l'effet de l'inflation sont les plus difficiles à assumer. **C'est pourquoi la Ville apportera un soutien budgétaire renforcé au CCAS (subvention de 730K€).** Le CCAS doit continuer à adapter le service rendu afin de maintenir la qualité du service public tout en répondant à l'évolution des besoins dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques.

Ne disposant pas d'une offre suffisante en matière de mode de garde des enfants de moins de 3 ans, la Ville et le CCAS en lien avec AQTA, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), vont lancer en 2023 un appel à projet visant à l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans le quartier du Gumenen. Permettant aux assistantes de se regrouper, dans des locaux identifiés parfaitement compatibles avec l'activité, et à proximité d'autres structures d'accueil de l'enfance, ce projet devrait aboutir à la création maximum de 12 places à terme (2^e semestre 2023).

Le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles signé le 22 novembre 2022 sera progressivement décliné au travers de fiches action validées avec les partenaires signataires (Ville d'Auray, Préfecture du Morbihan, Procureur de la République, conseil départemental du Morbihan, Direction académique des services de l'Education Nationale, Centre Hospitalier Bretagne Atlantique). Un effort particulier sera fait en direction du recueil de la parole, de l'accès au droit et de la mise à l'abri immédiate. La Ville s'est donnée pour objectif l'ouverture de deux logements d'urgence par an. De plus, les agents au contact du public bénéficieront de formation pour apprendre à accueillir et orienter les victimes dans les meilleures conditions.

Avec l'élargissement d'une politique tarifaire progressive et solidaire (extension du modèle du dispositif Sport an Alré à l'éducation, culture...) à l'été 2023, la Ville veillera aux conditions d'émancipation du plus grand nombre.

- **Agir pour la tranquillité publique et la protection des populations.**

La prévention et la tranquillité publique sont au service du vivre ensemble. Dans le cadre des réunions interservices (associant les services municipaux, bailleurs, forces de sécurité, Education Nationale et acteurs du domaine social et médico-social) dont le travail est reconnu et salué, des actions de médiation et d'orientation seront encore menées en direction des publics les plus éloignés des structures d'accompagnement.

La prévention et la gestion des risques feront l'objet d'une attention particulière en 2023, avec la simulation grandeur nature d'une situation de crise nécessitant l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Enfin, dans l'optique d'une ville aux mobilités apaisées, des actions de prévention routière seront engagées ou renouvelées auprès des publics juniors et seniors (permis piéton, permis vélo, actualisation des acquis dans le cadre de la semaine bleue).

4/ Maîtriser notre avenir

- **Maîtriser l'aménagement et permettre à tous de se loger.**

La ville déploiera pour sa première année complète la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), celle-ci vise à ajuster certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en créer (site de l'Hôtel-Dieu). Ceci permet à la ville d'Auray d'intégrer le volet commercial modifié du SCOT et de modifier la servitude de mixité sociale (passage de 20 % à 30 % de logements locatifs sociaux pour les opérations de plus de 10 logements, OAP à 40 %).

Au gré de l'avancement des projets, les OAP de secteurs accueilleront de véritables espaces verts qualitatifs qui prendront la forme d'espaces communs, récréatifs favorisant ainsi le lien social et la biodiversité. Seront par ailleurs créées des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques visant à améliorer la qualité des aménagements, notamment à Porte Océane.

La ville a fait évoluer le document de planification en 2022, l'a mis en adéquation avec ses orientations stratégiques, tout en projetant des acquisitions foncières préalables à la réalisation de certains projets.

Afin de développer le parcours résidentiel, de faciliter l'accès au logement et conformément à la déclinaison opérationnelle du PLU, les premières mises en œuvre de Bail Réel Solidaire (BRS), outil novateur en matière d'accès à la propriété devraient débiter.

Enfin, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, l'étude pré-opérationnelle co-financée entre la Banque des Territoires et AQTA devrait se concrétiser en 2023 par l'élaboration d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH RU - sur une partie de territoire en proie à une dégradation du patrimoine bâti privé. Le calibrage financier de cette opération fera l'objet d'une clé de répartition définie au cours du 1^{er} semestre 2023.

- **Adapter la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre.**

La maîtrise de l'avenir de la collectivité suppose de maintenir un service public de qualité et en cohérence avec les orientations retenues par la municipalité en matière de politiques publiques. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs chantiers seront poursuivis ou engagés :

- **Renforcer le pilotage stratégique** de l'action municipale: outils de pilotage budgétaire des projets, gestion optimisée de la dette, élaboration du premier budget vert de la collectivité, recherche de financements externes et révision de la convention de gestion entre la Ville et le CCAS.

- **Accélérer la transition numérique des services** : dématérialisation totale de la chaîne courrier (traçabilité et réactivité du courrier visant à tendre vers le zéro papier), gestion relations usagers en veillant à l'inclusion numérique, renforcement des moyens informatiques des agents, investir sur la sécurité des réseaux informatiques (148K€), avec l'accompagnement du pôle cybersécurité de la Gendarmerie Nationale (Présance 56).

- **Développer l'achat public en matière de responsabilité sociale, territoriale et écologique** par l'intermédiaire de l'adoption du guide pratique de la commande publique et de la mise en place d'un calendrier prévisionnel.

- **Contenir les dépenses de fonctionnement** à moins de 3 % d'évolution afin de préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.

- **Poursuivre une politique de stabilité fiscale** (taux d'imposition locaux inchangés) et **d'optimisation des recettes, notamment d'investissement.**

- **Poursuivre les synergies et les coopérations avec la communauté Auray Quiberon Terre Atlantique** pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale et participer activement à l'élaboration des prochaines relations financières et fiscales entre l'EPCI et ses communes membres à l'horizon 2023.

- **Maintenir les orientations de la politique de ressources humaines** définies par les Lignes Directrices de Gestion.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023

La proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2023 détaille les prévisions budgétaires des deux sections, en dépenses et en recettes.

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 9 dernières années (*population INSEE*)

	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Nombre d'habitants	13,166	13,299	13,812	14,185	14,100	14,016	14,358	14,564	14,571

1. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, il est proposé un budget à hauteur de **21 874 159 €**, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

Les recettes réelles de fonctionnement , qui s'élèvent à 21,05 M€, sont prévues avec une progression de 6,5 % sur 2023 par rapport au montants des dépenses encaissées en 2022, notamment en raison de la dynamique des recettes fiscales, qui représentent à elles seules près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

1.1.1 Stabilité des taux d'imposition des contributions directes

L'évolution des recettes de la collectivité est notamment liée à l'évolution des taux d'imposition qu'elle décide. **Pour 2023, il n'est pas prévu une évolution des taux d'imposition.**

La dernière augmentation des taux communaux a été effectuée en 2009.

Pour mémoire, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne perçoit plus directement le produit fiscal issu de la taxe d'habitation et ne vote plus directement son taux.

L'incidence de la réforme de la TH est visible à compter de l'année 2021, avec une légère hausse des recettes fiscales encaissées suite au transfert de la part départementale. Cette hausse des recettes fiscales (chap. 73) est à mettre en relation avec la légère baisse enregistrée au chapitre des dotations (chap. 74), puisque la suppression de la TH a eu pour incidence de supprimer en parallèle la dotation des allocations compensatrices de TH.

Il est précisé que pour la commune, la réforme est neutre et qu'elle perçoit bien, au total, un produit équivalent à celui avant la réforme de la taxe d'habitation.

Pour mémoire, les taux applicables en 2022 ont été les suivants :

Impôts	Taux
Taxe foncière (bâti)	44.05 %
Taxe foncière (non bâti)	62.82 %

Il est précisé que les collectivités territoriales ont été informées qu'elles pourront mettre en place, si elles le souhaitent, **une surtaxe sur les résidences secondaires** jusqu'au 28 février 2023. Elles pourront ainsi décider par délibération d'appliquer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à condition qu'elles figurent dans le prochain décret à paraître, qui liste les villes en **zones dites « tendues »**. La commune est donc susceptible de modifier sa fiscalité au cours de l'année 2023 en fonction de la parution de ce décret. Il est également précisé que cette majoration de taxe d'habitation n'étant pas conditionnée à la règle de liaison entre les taux (mais simplement à celle du plafonnement*), **il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière en 2023.**

** Le taux plafond de TH voté par une commune ne peut excéder 2.5 fois le taux moyen constaté en N-1 par la même taxe dans l'ensemble des communes du département ou 2.5 fois le taux moyen constaté au niveau national s'il est plus élevé.*

1.1.2 Les recettes d'origine fiscale : 14,04 M€ (chap.73)

Les recettes fiscales représentent **près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement**, et devraient s'élever à **14,04 M€** en 2023. Elles se décomposent comme suit :

- Au titre de la **fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières et perçoit un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Si les recettes fiscales de la collectivité continuent d'évoluer, sans décision d'augmenter les impôts, **cela tient ainsi uniquement à la dynamique de bases.**

=> Pour 2023, la majoration forfaitaire des bases foncières évoluera bien selon la formule de droit commun, fondée sur l'inflation de novembre n-1, soit une **augmentation des bases foncières 2023 de 7,1 %**. Le produit fiscal prévu en 2023 prend bien en compte cette augmentation (calculée par rapport au montant encaissé en 2022), soit une **augmentation prévisionnelle de 667 000 € pour 2023.**

Pour 2023, les montants prévisionnels proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **10,19 M€** sont ainsi les suivants :

- **TFPB** : 9 735 000 €
- **TFPNB** : 25 000 €
- **TH** : 435 000 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

- **Au titre des différentes taxes**, la commune perçoit :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **1 020 000 € prévus en 2023.**

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **330 000 € prévus en 2023.**

- la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **140 000 € prévus en 2023.**

- **Au titre de l'Attribution de Compensation versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).** Pour 2023, elle s'élèvera à **2,17 M€** (montant stable). L'Attribution de Compensation est un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes. Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFRER, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.

=> Il est enfin précisé qu'une **nouvelle recette fiscale** va être perçue par la commune dès 2023. Il s'agit de la **Dotatoin de solidarité communautaire versée par la Communauté de communes AQTA**, et dont le montant s'élève à **162 269 € pour 2023**. Cette dotatoin versée aux communes du territoire communautaire, est dégagée à partir des recettes fiscales de la Communauté de communes, suite à la mise en place du Pacte fiscal et financier sur son territoire. Elle a vocation à être reconduite au-delà de 2023.

Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des recettes fiscales de 2018 à 2023

Impôts et taxes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Taxes foncières et taxe d'habitation	7,874,249	8,198,938	8,431,166	8,579,016	9,174,673	9,527,300	10,194,211
Attribution de compensation (AQTA)	2,148,353	2,148,353	2,179,182	2,159,650	2,173,319	2,173,049	2,173,049
Dotatoin de solidarité communautaire (DSC-AQTA)							162,269
Taxe additionnelle aux droits de mutation	690,899	866,918	944,032	887,538	1,171,995	1,027,919	1,020,000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	296,416	301,966	293,428	328,213	329,714	384,313	330,000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	133,772	132,705	116,135	54,551	116,372	155,493	140,000
Taxes de séjour (perçues par AQTA depuis 2019)	37,669	43,410					
Autres impôts locaux (régularisation sur années antérieures)	11,499	6,338	9,078	17,385	78,049	36,246	25,000
TOTAL	11,192,857	11,698,628	11,973,021	12,026,354	13,044,121	13,304,319	14,044,529

Chapitre 73 - IMPOTS ET TAXES DE 2018 A 2023



1.1.3 Les autres recettes de fonctionnement : 2,95 M€ (chap.70, 75 et 76)

. **Chap 70 Produits des services : 1,60 M€** : Ce chapitre est composé principalement des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (170 K€) ; à la VIGIE en lien avec le partenariat avec La Trinité-sur-mer (26K€) ; à la tarification de l'école de musique (95K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) et aux séjours organisés (302 K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (325 K€) ; aux droits de place dans les Halles et sur les marchés (150 K€) ; aux redevances d'occupation du domaines public pour les terrasses des cafés, bars et restaurants (55 K€) ; aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (220 K€).

Il est précisé qu'une délibération spécifique relative à la tarification des nouvelles Halles, ouvertes depuis décembre dernier, a été adoptée en juillet 2022.

. **Chap 75 Autres produits de gestion courante : 1,34 M€** : Ce chapitre est en augmentation considérable en 2023, dans la mesure où il prend en compte le versement prévisionnel d'une indemnisation de 1 M€, par l'assureur de la Ville, suite au sinistre du tennis club. Il est précisé qu'une somme d'un même montant est également prévue en investissement pour le début des travaux de reconstruction.

Ce chapitre intègre également les recettes liées à l'encaissement de l'ensemble des loyers perçus par la Ville pour un montant de **289 K€**. Il s'agit principalement des loyers des locaux du Trésor Public (147 K€) ; des locaux de l'inspection académique, des différentes locations de salles ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN ; des locaux de la Mission locale et des locaux du Presbytère.

Il est précisé enfin qu'une recette de 26 K€ environ ne sera plus perçue par la Ville à compter de 2023, suite au départ de la Communauté de Communes AQTA des locaux du Pehner depuis le 31 décembre 2022.

. **Chap 013 Atténuations de charges : 83 K€** : Il s'agit d'un montant prévisionnel perçu suite au remboursement des indemnités journalières par les assurances.

. **Chap 042 Opérations d'ordre : 673 K€**. Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

En 2023, il est prévu 673 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie (fournitures et main d'œuvre), et l'amortissement de certaines subventions spécifiques.

1.1.4 Les dotations et participations : 3,97 M€ (chap.74)

Les dotations attendues pour 2023 s'élèvent à **3,97 M€**. Il est précisé qu'après des années de stabilisation, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) va augmenter de 320 millions d'euros en 2023.

Sur la base des montants de DGF perçus en 2022, celle-ci se décompose comme suit pour 2023 :

- **au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est prévu de percevoir **2,78 M€** en 2023 (+1 % par rapport au montant encaissé de 2022). La DGF de la commune se décompose en 3 parties :
 - **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,58 M€ prévus en 2023**.
 - **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **700 K€ prévus en 2023**.

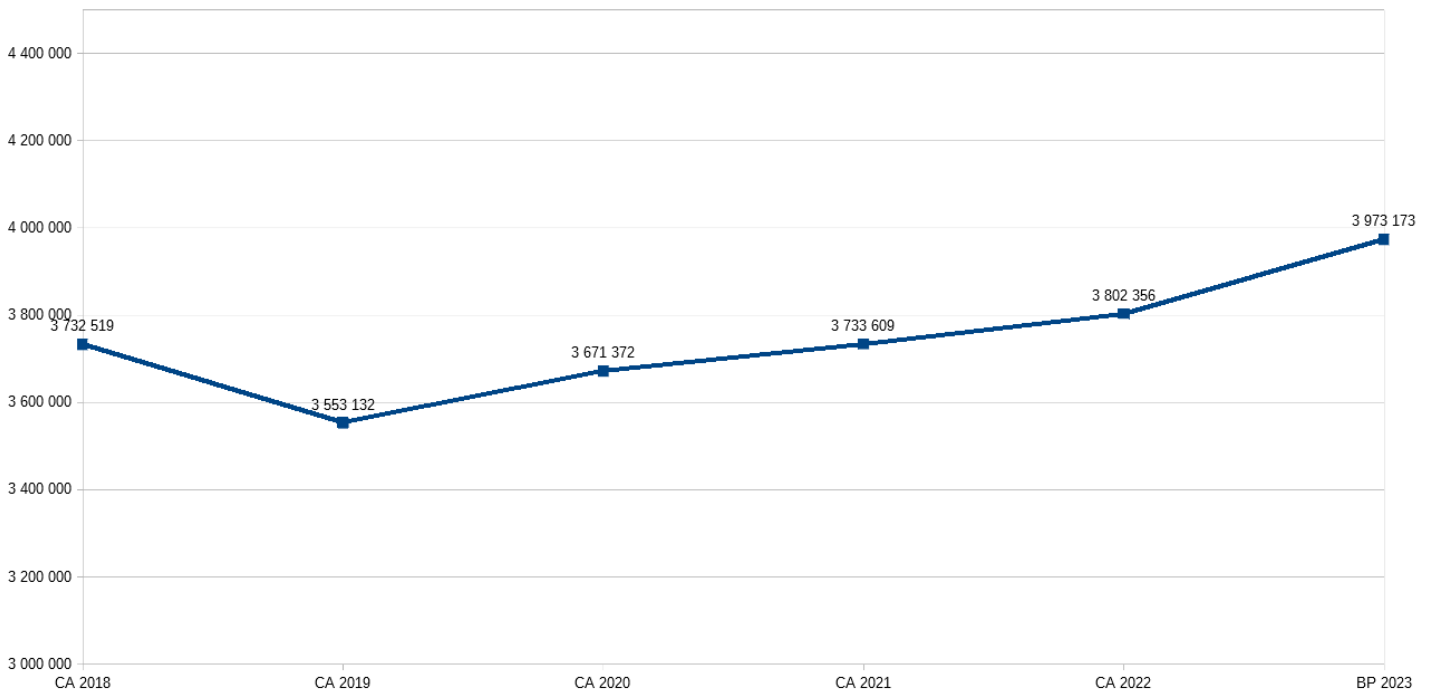
- **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **500 K€ prévus en 2023.**

- **au titre des allocations compensatrices, il est prévu de percevoir 172 K€ en 2023.** Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).
- **au titre des autres dotations perçues par la commune,** il est prévu de percevoir **1,01 M€** en 2023. Il s'agit principalement de subventions de la CAF pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de l'Etat (du FCTVA pour la partie fonctionnement) ; de la Région (pour le festival Méliscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Franklin et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.

Les dotations aux communes sont en hausse en 2023 en raison notamment d'une augmentation attendue de la subvention départementale suite à la reconnaissance du projet de l'école (nouveau Schéma départemental) (20K€) ; ou encore suite à une nouvelle subvention accordée par la Région Bretagne pour l'inventaire participatif des maisons à pans de bois (10 K€).

=> Il est enfin précisé qu'**une nouvelle dotation est attendue en 2023. Il s'agit d'une aide financière décidée par l'État en faveur des collectivités territoriales, en compensation de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation (mécanisme de « filet de sécurité »).** Pour en bénéficier, les communes devront répondre à trois critères cumulatifs (une épargne brute 2021 représentant moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement ; une baisse de 25 % de leur épargne brute par rapport à 2021 ; et un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen par habitant de la même strate). Suite à la clôture définitive des résultats 2022, la ville va examiner son éligibilité à cette dotation versée par l'État. Une dotation d'environ **140 000 €** pourrait être perçue.

Chapitre 74 - DOTATION ET PARTICIPATIONS DE 2018 A 2023

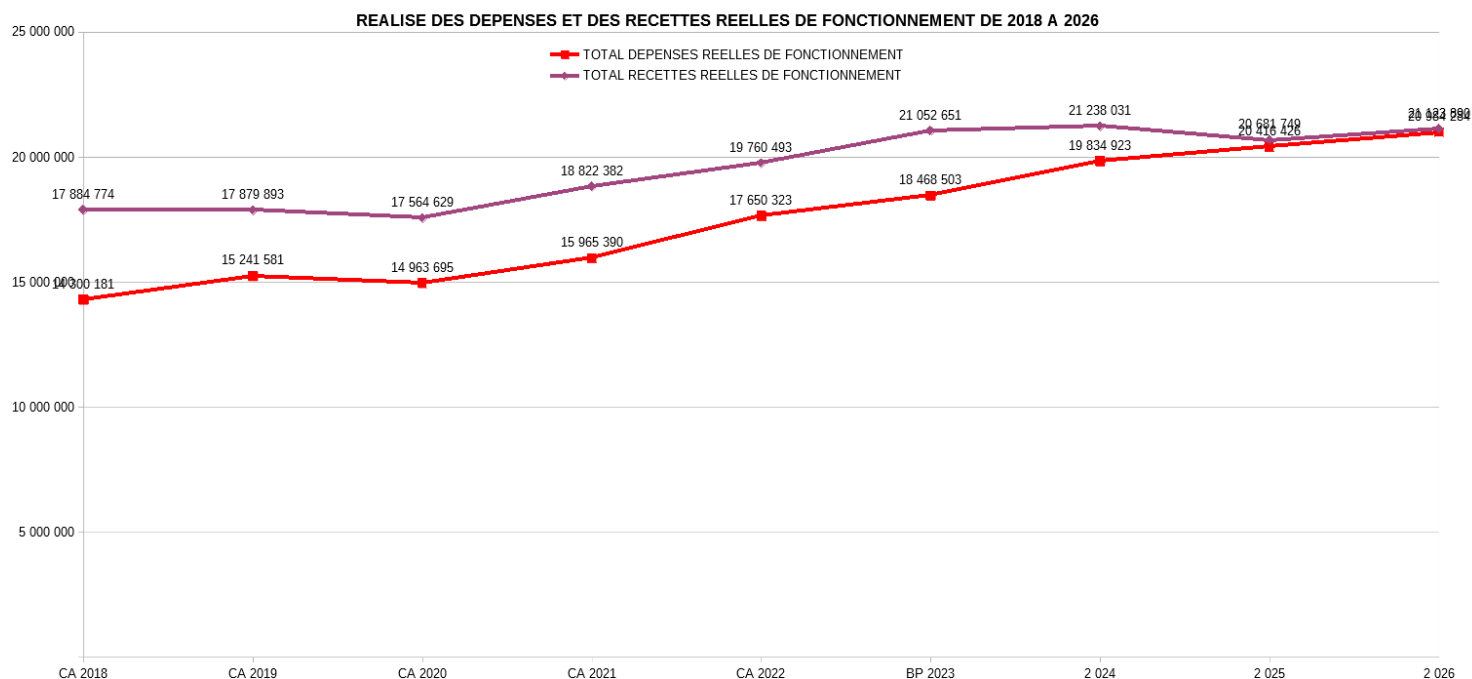


1.1.5 Des recettes supplémentaires dès 2023

En intégrant les recettes nouvelles supplémentaires évoquées préalablement (augmentation de la fiscalité suite à la revalorisation des bases ; augmentation de la dotation globale de fonctionnement ; dotation de solidarité communautaire versée par AQTA ; aide financière versée par l'État en faveur des collectivités territoriales en compensation de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation), **c'est plus de 980 K€ que la commune a pu ajouter au budget 2023, étant précisé que 3 de ces 4 recettes nouvelles seront reconduites sur les années ultérieures.**

On constate ainsi dans la courbe ci-dessous, que malgré le poids des dépenses énergétiques projetées à hauteur de 1 M€ par an à compter de 2024 (et dans l'attente du résultat du groupement de commande de Morbihan Energie), la ville a, par la maîtrise de ses dépenses et l'optimisation de ses recettes, su dégager des recettes supplémentaires pour faire face à l'augmentation de ses charges. L'objectif de la ville est ainsi de continuer à travailler sur la maîtrise de ses dépenses afin de pouvoir maintenir sa capacité à investir dans des projets en faveur des alréens.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	2 024	2 025	2 026
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 300 181	15 241 581	14 963 695	15 965 390	17 650 323	18 468 503	19 834 923	20 416 426	20 984 284
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 884 774	17 879 893	17 564 629	18 822 382	19 760 493	21 052 651	21 238 031	20 681 749	21 123 890



1.1.6 La reprise de l'excédent de fonctionnement : 148 K€ (chap.002)

Comme évoqué au préalable, la dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, **permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.**

Pour 2023, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2022 s'élève à **148 K€**.

	repris en 2019	repris en 2020	repris en 2021	repris en 2022	repris en 2023 résultat provis 2022
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2,567,227	2,084,900	2,380,730	1,522,081	148,508

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20,318,115	18,240,291	20,251,540	17,955,876	20,597,903	19,487,531	20,885,169	20,198,070	21,874,159
TOTAL MOUVEMENT REEL	17,127,888	17,879,893	17,543,640	17,564,629	17,694,173	18,822,382	18,690,088	19,760,494	21,052,651
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	118,000	291,588	250,000	381,341	245,700	267,315	105,200	153,418	83,000
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie, ODP)	1,488,527	1,674,187	1,560,626	1,181,122	1,399,542	1,439,254	1,447,320	1,644,660	1,607,399
73 IMPOTS ET TAXES	11,637,319	11,973,021	11,842,209	12,026,354	12,419,074	13,044,121	13,174,930	13,304,319	14,044,529
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3,584,752	3,553,132	3,584,356	3,671,372	3,311,252	3,733,609	3,596,588	3,802,356	3,973,173
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	291,130	322,857.90	287,950.00	292,996	298,555	303,777	366,000	834,634	1,344,500
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)	110	110		43	50	81	50	30	50
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,050	64,997	18,500	11,401	20,000	34,226		10,602	
78 REPRISES SUR PROVISIONS								10,474	
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149	673,000	437,576	673,000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149	673,000	437,576	673,000
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2,567,226.79		2,084,900.09		2,380,729.67		1,522,081.44		148,508.11

1.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

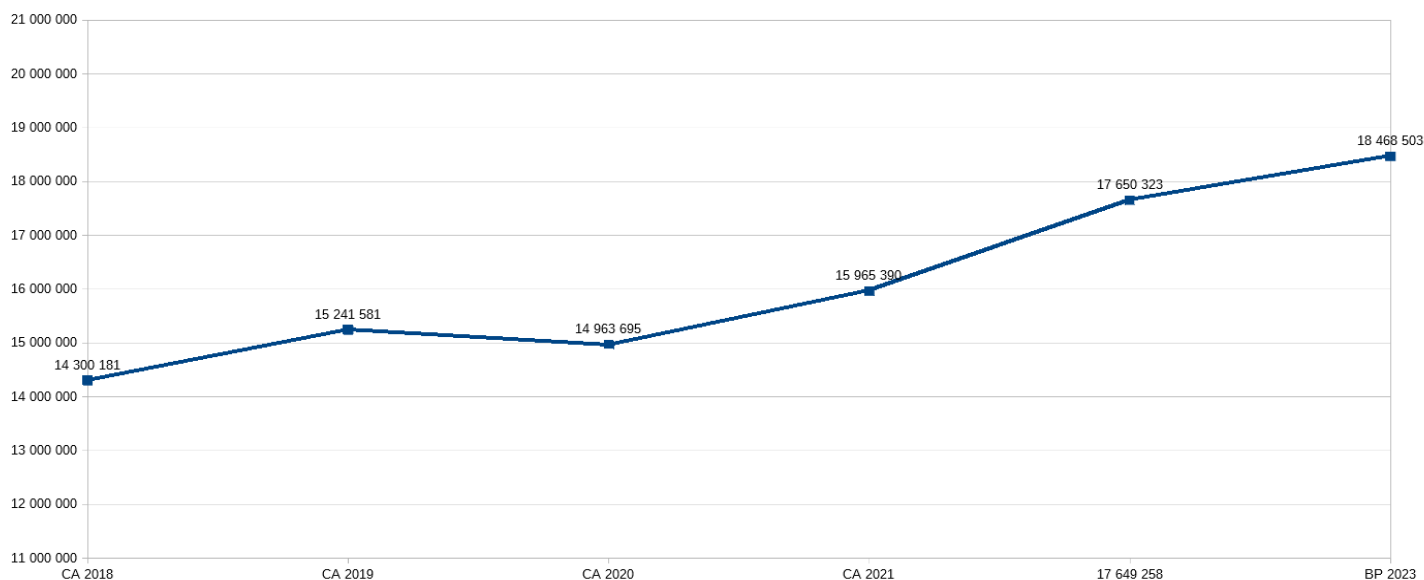
Comme évoqué au préalable, il est proposé un budget à hauteur de **21 874 159 €** en fonctionnement pour l'exercice 2023 (principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes), soit une hausse de 4,7 %. **En ne prenant en compte que les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse des dépenses est de 6,8 % par rapport au budget 2022.**

Dans un contexte économique tendu et face à une inflation conséquente, les charges à caractère générale (détaillées ci-après) progressent de 5,2 %, et les charges de personnel de 4,8 %, afin de tenir compte principalement de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%) en année pleine sur 2023.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20,318,115	16,041,439	20,251,540	15,748,912	20,597,903	16,841,702	20,885,169	18,743,319	21,874,159
TOTAL MOUVEMENT REEL	15,364,327	15,241,581	16,210,102	14,963,695	16,429,560	15,965,390	17,279,946	17,650,323	18,468,503
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3,782,634	3,693,716	3,990,572	3,147,858	4,130,905	3,925,665	4,390,755	4,640,927	4,617,693
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9,250,660	9,357,114	9,852,240	9,400,910	10,049,285	9,963,879	10,601,382	10,633,474	11,118,359
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements TH/TF)	6,500	5,818		9,754	10,000	9,040	10,000	17381	10,000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1,765,287	1,730,355	1,885,094	1,898,142	1,788,836	1,735,534	2,022,177	2,089,400	2,335,340
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	386,000	325,090	337,286	292,644	292,486	248,029	218,300	241,487	283,311
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	38,749	129,488	44,910	202,787	88,048	83,243	27,332	26,589	23,800
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)				11,600	20,000	0	10,000	1,065	80,000
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	134,497		100,000		50,000				
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	4,953,788	799,858	4,041,438	785,217	4,168,342	876,312	3,605,223	1,092,997	3,405,656
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux amts)	830,000	799,858	800,000	785,217	910,000	876,312	950,000	1,092,997	950,000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4,123,788		3,241,438.46		3,258,342.29		2,655,223.44		2,455,656.10

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2023



1.2.1 Les charges à caractère général : 4,61 M€ (chap. 011)

Les charges à caractère général regroupent **les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, pour lesquels une maîtrise des coûts est prévue en 2023, et ce, malgré le contexte inflationniste actuel.** Elles regroupent également les frais liés à la restauration des cantines et des centres de loisirs, à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents évènements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...), à la poursuite de la préfiguration du centre social et au maintien des goûters bio au sein des 5 accueils périscolaires de la ville et des différents accueils de loisirs.